

AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 10 février 2026

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une auto saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 10 février 2026

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Adopté

Rapporteure : **Madame Chrystèle GAILLAC**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION DE MONSIEUR KAMEL CHIBLI, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE /
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION, DE L'ORIENTATION, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur Kamel CHIBLI ,Vice-Président de la Région Occitanie, représentant Madame la Présidente de Région Carole DELGA,
Monsieur Adrien CADIER, Directeur général délégué Pôle Sécurisation, Performance et Optimisation,
Cher Bernard MIFSUD, Directeur adjoint des Finances,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de nous retrouver pour notre assemblée plénière déportée de 2 mois pour voter l'avis du CESER sur le projet de budget primitif de la Région. Le projet d'avis est une saisine obligatoire de la Présidente de Région Carole DELGA et préparé par la Commission *Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques*, présidée par Karen SERRES, vous sera présenté par la rapporteure Chrystèle GAILLAC, que je remercie pour son engagement et ses compétences.

Il vous sera également présenté la contribution réalisée en moins de 3 mois, sur saisine de la Présidente de Région en date du 16 octobre 2025, relative au thème « Dialogue entre la science et la société en Occitanie », autrement dit comment agir contre les fausses nouvelles, les fake news, des pratiques qui ne sont pas compatibles avec nos valeurs, celles de la République de la science, du progrès et de la laïcité. Cette contribution a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du CESER le 2 février. Notre réponse était attendue pour le 31 janvier 2026. Cette contribution a été élaborée sous l'autorité des commissions 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert, Numérique et Intelligence artificielle » et 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société » avec les apports des commissions « Agri-Agro », « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques », et du Groupe de travail ad hoc de la Section Prospective. Elisabeth LAVIGNE est rapporteure.

De l'Europe à l'Occitanie...

C'est un excellent exercice partagé pour comprendre l'évolution de notre société, des sociétés en Europe et dans le monde, puisque 2025 est aussi l'année de bascule d'une organisation de l'Europe avec l'ouest de la planète et l'apparition d'une tentative de déconstruction de ce que nous sommes, à savoir un ensemble de pays qui par les traités et la coopération engage 27 nations pour faire émerger nos droits comme valeurs fondamentales garantissant l'exercice des libertés publiques, de l'indépendance des institutions, des libertés de la presse, d'organisations. Ce territoire c'est l'Europe.

La construction européenne a permis au lendemain de la seconde guerre mondiale de construire cet espace de coopération, de solidarité et de cohésion des politiques économiques convergentes jusqu'à l'avènement de la monnaie unique en 1992.

Nous formons un ensemble de 450 millions d'habitants, une véritable puissance économique capable d'innovation dans tous les domaines et qui garantit la paix mais maintenant sans le peuple américain.

Nous devons au Général de Gaulle le parapluie nucléaire qui permet à la France d'avoir un statut privilégié dans l'organisation des Nations unies et sommes le seul pays en Europe avec les Anglais à bénéficier de cette puissance qui nous sécurise et nous oblige.

La remise en cause de la solidité des coopérations dans le cadre de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord) dont nous pouvions nous douter depuis plus de 15 ans, nous oblige à un réveil qui ne peut attendre 10 ans.

La 2^e élection de Trump annonce la couleur, il remet en cause la solidarité européenne ; la Section Prospective nous a éclairés par sa contribution présentée au Bureau du CESER le 7 avril 2025.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 nous montre que les crimes et atrocités commis par ce pays (4 ans de guerre, les viols de femmes devenant une arme de guerre pour traumatiser les civils) ont mis Poutine au 1^{er} rang des nations des criminels de guerre, ce qui engagera des poursuites comme c'est le cas d'autres chefs d'État d'ailleurs.

Ce qui se passe en Ukraine est suivi de près par nos amis des pays Baltes et polonais, qui connaissent l'histoire, les tragédies et les souffrances de l'occupation ; ils savent qu'ils sont les prochains et se préparent à défendre leurs pays.

La Chine ne fait pas qu'observer, elle est le soutien militaire de la Russie. Elle achève d'étatiser son économie. Elle achète dans le monde toutes les terres rares disponibles et finance le développement de toutes les technologies de l'innovation pour nous concurrencer dans toutes les activités haut de gamme et moyenne gamme. Elle inonde aussi le monde de produits à bas prix pour considérer la France et l'Europe comme un vaste marché de consommateurs pour des produits made in China.

La guerre en Iran et les massacres commis, horribles, exercés jour et nuit pour détruire la jeunesse et terroriser la population sont insupportables. Les risques d'une confrontation militaire déstabiliserait toute cette partie du continent et donc aussi la Méditerranée et l'Europe.

...comment agir ?

Par nos travaux, nous devons participer à la construction de toutes les souverainetés nécessaires pour notre région, notre pays, dans un cadre européen : la souveraineté énergétique, la souveraineté militaire, la souveraineté industrielle, la souveraineté sanitaire, la souveraineté alimentaire ; à condition de construire ensemble entre pays ces solidarités et ces politiques afin que nous puissions ensuite coopérer avec d'autres pays comme le Canada, pour ne pas rester isoler dans l'espace européen.

Il faut que la France soit à jour aussi dans ses comptes et qu'elle ait un budget équilibré qui réduise le poids de sa dette, qu'elle reconstruise par un dialogue social élaboré avec les partenaires sociaux, mettant au cœur des évolutions la recherche du bien commun : pour la protection sociale, les retraites, le retour au plein emploi, la formation des jeunes (1,4 million ne sont ni emploi ni en formation), ainsi que pour la réindustrialisation qui inclut une économie de production avec les volets transitions écologique, énergétique et climatique.

La France a gagné la bataille des idées pour une Europe puissante et souveraine, une défense commune. Elle est affaiblie par le poids de sa dette, ses faibles marges financières et se fait distancer par ses voisins, ce qui lui fait perdre de l'influence au point de vue européen et international.

Pour en sortir, il faut une Europe forte animée par un petit nombre de pays capables d'assurer l'Europe de la défense militaire, qui n'est pas une Europe allemande, comme l'explique le Chancelier Frédéric Merz. Le 20^e siècle a été une tragédie, la Pologne n'en veut pas, les Français doivent également la refuser.

Ce que l'on observe depuis plusieurs mois, c'est l'émergence de l'égoïsme allemand et un comportement d'une commissaire européenne répondant au sifflet de Donald Trump en Écosse pour accepter sans débat, sans concertation, ni mandat, l'imposition d'une taxe pour tous les pays européens. Elle n'est pas la présidente de l'Allemagne, elle est la présidente de la Commission européenne et devrait en tenir compte ; on l'a encore vu dernièrement sur la question des importations

de véhicules automobiles en négociant des accords séparés avec les Chinois. L'Allemagne tente de sauver son système mercantiliste pour défendre d'abord sa souveraineté économique sur le dos de ses voisins. Ne soyons pas naïfs, c'est pour cela que la question de l'arme nucléaire et du parapluie européen n'a de sens que si la France ne renonce pas à avoir le monopole de la décision qui ne peut pas se partager de manière opérationnelle. L'échec de Donald Trump à Davos sur l'annexion du Groenland et les menaces de taxes aux pays qui s'opposeraient, est peut-être le signal du commencement d'une Europe géopolitique et militaire.

Le Président américain engageant dans son propre pays la chasse aux migrants au mépris de tout respect des personnes - exécution en plein jour de 2 migrants - révolte les Américains qui commencent à s'interroger si l'Amérique est encore une démocratie.

L'autre urgence pour la France y compris pour notre région, c'est de prendre connaissance des préconisations du rapport Draghi demandant aux Européens de consacrer davantage de moyens à mettre en commun pour l'innovation, la recherche et les technologies de rupture ; ces recommandations doivent être mises en œuvre en France et en Europe sous peine d'être technologiquement dépassés par la Chine et les USA.

La France importe 70 % des biens nécessaires dans sa vie quotidienne. 13 pays de l'Union européenne achètent sur étagère le matériel nécessaire pour une économie de guerre, pour leurs armées, que ce soient les tanks, les missiles, les avions militaires et ce au détriment de produits européens et donc français.

La France doit y prendre sa part, elle doit mettre son budget en perspective. Et cela nécessite aussi de la part de chacun d'entre nous une forme de patriotisme industriel pour le made in France, le made in Occitanie ; chacun d'entre nous par ses choix d'achat pour la mobilité (voitures), l'aménagement de son espace de vie ou ses choix pour se soigner ou pour se nourrir, doit avoir une préférence pour les produits français, au minimum européen. La souveraineté alimentaire est aussi une arme ; cela est rappelé par les discours véhéments d'un compatriote aveyronnais Raymond LACOMBE, ancien Président de la FNSEA, qui expliquait que l'agriculture était une arme alimentaire, une arme dans le monde. Nous devons reconstruire nos capacités à produire, avoir une agriculture pour nourrir toutes les catégories de Français, qu'elle soit conventionnelle mais parfaitement sécurisée au plan sanitaire et écologiquement responsable, bio ou portée par les labels, et être en capacité avec les autres agricultures en Europe de nourrir les Européens.

C'est pourquoi nous avons pris position contre la signature des accords notamment pour le Mercosur ; nous ne pouvons pas signer d'accord si c'est contraire à nos valeurs.

Aujourd'hui la loi spéciale sur les urgences agricoles doit être mise en œuvre sans délais. Les agriculteurs ont le droit de vivre du fruit de leur travail, il faut donc fixer des prix justes et équilibrés et rémunérateurs. Le foncier, la sécurisation de la ressource en eau, dont des millions de mètres cubes sont tombés en quelques jours dans les Pyrénées-Orientales, dans l'Aude et l'Hérault sans qu'un seul mètre cube n'ait été stocké, sont autant d'urgences. Nous devons faire par exemple comme en Île-de-France des bassins de rétention. Il est urgent d'agir plutôt que d'attendre de nouvelles catastrophes, l'anticipation coûte moins cher que les réparations.

C'est pourquoi nous sommes résolument aux côtés de la Région pour obtenir des mesures dérogatoires, pour une région expérimentale. Nous devons avoir pour ambition de faire du Sud-Ouest le jardin de l'Europe.

Pour la filière aéronautique, il nous faut rester le leader mondial

Pour la filière aéronautique, qui est une fierté, il nous faut rester le leader mondial avec toujours 10 ans d'avance. Il ne faut pas que l'Europe impose des mesures et une législation d'exception que ne pratiquent ni la Chine, ni Les États-Unis sur la surimposition de normes qui sont contraires au temps

court dont doivent bénéficier les acteurs de la filière. Nous devons comprendre ce que nous disent les cadres dirigeants de ces sociétés ainsi que les organisations syndicales qui participent par un dialogue social exigeant à la croissance et à la compétitivité de ce secteur qui représente plus de 200 000 salariés en France et pour notre seule région 5 milliards d'achats de produits réalisés par Airbus, puisqu'il y a dans un avion 3 millions de pièces à assembler.

Chères et chers collègues, nous devons prendre conscience de toutes ces urgences si nous voulons pérenniser notre système de solidarité, de redistribution et donc de cohésion. Il nous faut mettre en œuvre la souveraineté en matière économique pour réussir ensemble, c'est aussi un combat idéologique pour la démocratie et les droits de liberté de la presse et d'écrire. Ce doit être le combat de toutes les générations en faveur de la laïcité, nous le verrons dans quelques instants quand sera présenté le très bon travail réalisé par les commissions 2, 3, 4 et 5 avec l'appui de la section prospective.

Dialogue entre Science et Société

Pour en revenir sur notre contribution « Dialogue entre la science et la société en Occitanie », une chose est certaine pour la Région Occitanie, ce dialogue doit rester une priorité des politiques publiques.

Le dialogue entre science et société est crucial pour établir des liens entre la connaissance scientifique et les individus, favorisant la vulgarisation et la participation citoyenne. Ce dialogue vise à sensibiliser aux enjeux de la recherche et à créer une culture scientifique commune pour un accès égal aux savoirs. La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) a pour but d'aider les citoyens à mieux comprendre leur environnement en rendant accessibles les savoirs, les méthodes et les enjeux de la science, de la technologie et de l'industrie, à l'heure de l'avènement des faits alternatifs, de la diffusion massive d'infox et de la montée des populismes. Aussi, face à la remise en cause de la légitimité de la science, notamment amplifiée par la crise sanitaire de 2020, il est impératif de renouer la confiance entre science et société via un dialogue solide.

Une diffusion plus ample de la CSTI auprès du plus grand nombre et notamment des plus jeunes est donc essentielle pour rapprocher la science et la société et promouvoir dès lors les sciences, diffuser la démarche scientifique, encourager l'esprit critique, et encourager le dialogue science-société.

Si l'on s'attarde sur le cas des jeunes, ils se sentent assez souvent peu légitimes à s'engager dans un débat sur un sujet qu'ils ne maîtrisent pas mais qui pourtant les concerne. De même le choix d'orientation vers une carrière scientifique ou technique est une appréhension non maîtrisée pour des jeunes, notamment des filles, pensant que certains métiers ne peuvent leur être accessibles. Les spécialistes peinent parfois à rendre intelligibles les enjeux de leur domaine qui influencent la société. Il est essentiel de promouvoir un sentiment de légitimité chez les jeunes et les professionnels pour instaurer un dialogue efficace entre la science et la société.

Quelles voies de progrès dans la manière de cultiver une plus grande intégration des sciences dans la construction des politiques publiques et l'expression des choix collectifs, et d'une meilleure acceptabilité du changement ? Comment mieux stimuler auprès des jeunes, et des jeunes filles en particulier, une culture susceptible d'alimenter leurs choix d'orientation vers les carrières scientifiques ? Ce sont là les sollicitations de la Région auxquelles nous avons tenté d'apporter une réponse. Aussi, dans cette contribution, nous formulons des observations et préconisations ayant pour but d'éclairer la Région sur la manière dont elle pourrait amplifier voire réajuster ses efforts pour promouvoir le dialogue entre la science et la société dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire de coordination et d'appui de la diffusion de la CSTI sur son territoire.

Après une partie diagnostic du contexte sociétal et régional de la CSTI (outils, acteurs...), le CESER a axé sa réflexion autour de 3 axes : favoriser la diffusion de la CSTI en Occitanie, promouvoir l'égalité et la diversité dans les carrières scientifiques et renforcer l'intégration de l'expertise scientifique dans les politiques publiques, en formulant des préconisations.

Ce premier travail permet de nous sensibiliser à ces questions et d'intégrer les responsables des familles et des parents d'élèves à cette gouvernance.

Le CESER y a sa place, cela rejoint notre combat pour la République et ses valeurs, la laïcité, la science et le progrès. J'exprime notre reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui ont accepté de travailler pour élaborer cette contribution ainsi que l'implication des deux chargés de missions sollicités.

Le Projet de loi de finances 2026 et ses conséquences

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 de la France a été finalement adopté le 2 février 2026 ; ce n'est pas le texte initial du Gouvernement mais le résultat d'un compromis parlementaire intégrant des amendements de tous les groupes politiques. La loi de finances pour 2026 a ainsi pour objectif de réduire le déficit public de 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 Md€ d'euros, contre 124,7 Md€ en 2025. La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (contre les 115,5 % prévus par le PLF 2025). Le total des recettes s'élèvera à 365,5 milliards d'euros. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9 % du PIB.

Le texte propose d'équilibrer les comptes publics via une hausse des impôts pour les contribuables aisés et la suppression de 23 niches fiscales, accompagnée d'une réduction des dépenses de l'État, excepté la Défense nationale. Des coupes budgétaires sont annoncées dans le programme France 2030 (- 1,1 milliard d'euros) et le Fonds vert pour accompagner la transition écologique dans les territoires passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à 850 millions en 2026. Cependant, le dispositif MaPrimeRénov' est maintenu. De nouveaux soutiens financiers pour les agriculteurs sont planifiés. D'autres mesures incluent des repas à un euro pour les étudiants et une revalorisation des APL. À noter la suppression de 4000 postes d'enseignement.

Les collectivités territoriales et les intercommunalités quant à elles sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public, ce qu'elles font déjà depuis des années, mais dans des proportions acceptables. Cet « *effort net* » devrait donc être de « *près de 2 milliards d'euros* », divisé ainsi par plus de deux par rapport au projet de loi de finances initial, dont le coût pour les collectivités aurait été comme jusque-là évoqués de « *4,6 ou 4,7 milliards d'euros* ». La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030. Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Le projet de Budget primitif (BP) 2026 de la Région Occitanie : volontariste en dépit de recettes diminuées, avec des priorités politiques maintenues

Compte tenu de la prolongation des débats au Parlement en vue de l'adoption de ce PLF 2026, la Région a établi son budget primitif 2026 sur la base du projet de loi initial du Gouvernement présenté en octobre 2025. Aussi, il est prévu que des ajustements se fassent dans le cadre d'une décision modificative qui sera présentée en juin 2026.

La Région a donc tenu compte des impacts suivants sur son budget au vu de ce projet de PLF 2026 initial : un gel de la TVA ex-DGF, qui revient une dotation comme en 2017 ; dispositif DILICO I et II avec un quasi doublement en 2026 de la ponction sur les recettes fiscales (-38,6 M€) ; baisse en 2025, puis suppression en 2026 de la TICPE (financement du Ségur de la santé) (-18,6 M€) ; baisse de 50 % des dotations apprentissage ; baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la Dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération (DTCE) (-36,7 M€) avec un impact fort sur la région Occitanie. Concernant cette DCRTP, la réduction de 180 millions d'euros concerne les dotations de 6 régions métropolitaines sur 12 (Hauts-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, PACA, Normandie, Bourgogne-Franche Comté) dont le revenu par habitant est le plus faible et où les fragilités sociales et économiques sont les

plus marquées. Un courrier émanant de la Région Occitanie était adressé au Premier ministre fin janvier 2026 pour évoquer l'impact non négligeable pour l'Occitanie. Avec une baisse supérieure à 34 M€ en 2026, la Région Occitanie serait la région la plus touchée, juste derrière les Hauts-de-France. Une baisse qui fragilise le budget. À l'inverse, d'autres régions, dont certaines disposent de marges financières plus importantes, ne subissent aucune baisse de leurs dotations. Or les régions impactées investissent massivement dans les lycées, les transports ferroviaires, les ports, l'aménagement du territoire, le soutien aux communes, aux associations, politiques indispensables pour maintenir la cohésion économique et sociale.

Ce projet de budget tient compte également des impacts de la loi de finances 2025 : instauration du Versement mobilité régional et rural (VMRR) qui mérite un suivi et suppression de l'exonération de cartes grises pour les véhicules électriques.

Au vu de ces éléments, on note que la Région Occitanie a une stratégie financière responsable dans un contexte tendu avec pour objectifs de préserver un autofinancement brut proche de 500 M€, de stabiliser le niveau d'endettement en 2026 avant une réduction progressive, et ce afin de conserver une capacité de désendettement proche de 7,5 ans, un haut niveau d'investissement et des marges de manœuvre pour le futur et en cas d'aléas. Ce projet de Budget primitif 2026 intègre un objectif de stabilisation de l'encours de dette (mobilisations = remboursements < 200 M€ au CA 2026 prévisionnel), ainsi qu'une stabilisation de la capacité de désendettement.

C'est donc un projet de Budget primitif 2026 de 3,54 Milliards € (*3,55 Mds € en 2025*) qui est présenté, avec une trajectoire budgétaire pour 2026 qui est cohérente avec celle évoquée lors du débat sur les orientations budgétaires. Ce Budget, comme l'an passé, demeure volontariste en dépit de la baisse des recettes régionales, avec des priorités politiques qui sont maintenues :

Mobilités, Méditerranée : 1266,3 M€ ; Éducation, Culture, Sport, Enseignement supérieur et Recherche, Relations internationales : 508,5 M€ ; Emploi, Souveraineté économique, formation professionnelle : 334,6 M€ ; Santé, Solidarités et inclusion : 135,8 M€ ; Tourisme, Aménagement du territoire, Politique de la Ville : 117,3 M€.

Toutefois le CESER attire l'attention sur les effets conséquents et inévitables de deux dispositifs nationaux : comme dit précédemment, la baisse massive de la DC RTP concentre les efforts sur les régions les plus pénalisées par la réforme de 2010, en particulier l'Occitanie et les Hauts-de-France, qui ont un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un revenu par habitant plus faible. Pour l'Occitanie, s'ajoutent en outre une dynamique démographique soutenue et un enclavement structurel. Dans ce contexte, la DC RTP régionale passe de 77,1 M€ à 40,4 M€ en 2026 (-36,7 M€), soit une baisse particulièrement brutale. D'autre part, la hausse imposée par le DILICO se traduit par un prélèvement sur les recettes fiscales, comptabilisé en dépenses de fonctionnement ; pour l'Occitanie, ce prélèvement atteindra 46,4 M€ en 2026.

Cela risque d'avoir des conséquences directes sur le tissu économique et associatif, fragilisant davantage des structures déjà vulnérables, en particulier les associations. La baisse annoncée de 5 % des crédits qui sont alloués à ces dernières ne permettra pas de maintenir le niveau actuel des actions, et aura des effets directs sur l'emploi associatif et sur la continuité des services rendus aux populations.

Le CESER et les agences

La réorganisation des agences doit être portée à la connaissance du CESER notamment pour ce qui concerne les budgets affectés mais aussi devant les commissions compétentes pour une bonne compréhension de leurs rôles, des enjeux eu égard aux défis, au service des politiques publiques de la Région. La réorganisation des agences doit permettre au CESER et aux acteurs économiques d'y retrouver leur place comme ce fut le cas précédemment.

Deux alertes en Occitanie : Fibre Excellence et la remise en cause du financement des LGV

Fibre Excellence, propriété de deux sites – Saint-Gaudens et Tarascon, 350 emplois pour chaque site – fabricant à partir du bois de la pâte à papier blanchie (papier kraft), est menacée de fermeture (le 15 février pour Tarascon et le 15 mars pour Saint-Gaudens). Si un accord n'est pas trouvé entre l'entreprise, l'État et EDF concernant le kilowatt qui nécessite une révision du prix, l'entreprise est condamnée à la fermeture. Le CESER aux côtés de la Présidente de Région demande pour une durée transitoire de 3 mois que le prix soit réévalué à 250 € le kilowatt, comme EDF le fait à Gardanne où se trouve une société, filiale du milliardaire tchèque KRETINSKY, qui vend de l'énergie à partir de la biomasse.

Concernant les LGV, après 30 ans de débat, le CESER demande à l'État de respecter ses engagements. La Loi d'orientation des mobilités votée et promulguée le 24 décembre 2019, a permis l'adaptation juridique de la loi du 3 juin 2010 pour le modèle du Grand Paris. Fin 2021, début 2022, Jean CASTEX, alors Premier ministre, a signé les conventions engageant l'État et les collectivités avec une répartition financière à hauteur de 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités et 20 % pour l'Europe. À ce jour, pour les lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, 2,5 Mds€ ont été consommés. À cet effet, j'ai adressé une lettre au Président de la République et au Premier ministre pour le respect de la signature des conventions financières.

Les CESER, c'est l'affaire de la décentralisation et non de la simplification de la vie économique !

Je requiers toute votre attention sur ce dossier parlementaire qui nous concerne au premier chef. Comme au début de l'année dernière, les CESER ont une nouvelle fois été la cible de ceux qui veulent les faire disparaître du paysage institutionnel. Début janvier, le Délégué général de Régions de France alertait l'Assemblée des CESER de France de la tenue d'une réunion le 20 janvier de la Commission mixte paritaire (CMP) du Parlement, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification de la vie économique, et appelait à être vigilants devant le risque avéré que quelques parlementaires demandent à nouveau la suppression des CESER.

Cette alerte était bien réelle puisque le 20 janvier dernier, les 14 députés et sénateurs de la CMP ont adopté une mesure rendant les CESER facultatifs et leur maintien au libre arbitre des régions.

Le président de CESER de France a dès lors demandé aux présidentes et présidents de CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer d'écrire aux parlementaires de leur région pour défendre l'existence des CESER et leur pérennité sur tout le territoire national. C'est à ce titre que j'ai adressé le 23 janvier un courrier aux Parlementaires d'Occitanie, rappelant que les CESER relèvent du fait régional depuis 1972 ; le CESER étant l'assemblée consultative, composée de représentants de la société civile organisée, placée aux côtés du Conseil régional, assemblée délibérante, pour concourir à l'administration de la région. Les CESER sont donc une composante constitutive de la collectivité régionale, et non une agence de l'État !

Les CESER présents depuis plus de 50 ans en région, poursuivent des objectifs clairement affichés et plus que jamais d'actualité. Ils permettent un dialogue structuré et continu avec l'exécutif régional et les forces vives du territoire pour à la fois enrichir la décision régionale et répondre aux problématiques des territoires et des citoyens. Les lois NOTRe de 2015 et 3DS de 2022 ont renforcé les missions des CESER respectivement en matière d'évaluation et de suivi des politiques publiques régionales et de prospective territoriale régionale.

La mesure adoptée par la CMP remet gravement en cause la représentativité des corps intermédiaires au sein des Régions, et au-delà la place de la société civile organisée dans l'architecture démocratique territoriale. Le caractère facultatif de l'existence des CESER contrevient au principe d'égalité entre les territoires, en instaurant une France à deux vitesses en matière de démocratie consultative, et le libre arbitre laissé aux régions ouvrirait la voie à une instrumentalisation de la société civile à l'approche de

chaque renouvellement des assemblées régionales, ce qui serait incompatible avec la vocation apaisante de ces instances consultatives.

La Présidente de la Région a adressé un courrier à la ministre de la Décentralisation, rappelant l'action concrète du CESER Occitanie depuis 10 ans - mise en place de la nouvelle région - et la plus-value de nos travaux sur les questions liées à l'agriculture, à la ressource en eau, au changement climatique, aux mobilités dont la LGV Bordeaux-Toulouse pour laquelle nous avons appuyé le modèle financier à suivre (celui du Grand Paris), la souveraineté industrielle, l'intelligence artificielle...

Le 26 janvier, nous apprenions le report du vote du projet de loi initialement prévu le 27 janvier à l'Assemblée nationale et le 29 janvier au Sénat après les élections municipales de mars ou les sénatoriales de septembre.

Aujourd'hui nous devons rester mobilisés pour que l'existence des CESER perdure sur tout le territoire national. Nombre d'organisations sont mobilisées en région et au niveau national. Lors de la réunion de rentrée du CESE, le président Thierry BEAUDET et les différents groupes ont apporté le soutien du CESE aux CESER pour leur rôle dans les régions au service de l'intérêt général et des territoires. Notre collègue Didier GARDINAL nous a informés en continu, je le remercie de faire le lien entre ses fonctions au CESER et au CESE.

Après la 1^{re} menace intervenue début 2025, au sein de l'Assemblée des CESER de France, nous avons commencé à réfléchir à l'évolution du rôle des CESER, conscients de l'importance de mieux asseoir encore la légitimité de nos assemblées dans un contexte national où la fragmentation de la société française ne cesse de s'aggraver, qu'il y a une défiance à l'égard du politique. Aujourd'hui, chacun aspire à associer davantage la société civile dans le cadre d'une démocratie permanente. Le document « Chemin d'avenir des CESER : pour revivifier la démocratie régionale » que les présidentes et présidents de CESER ont adopté à l'unanimité en novembre 2025 et remis à la présidente de Régions de France, a trait ainsi à l'évolution du rôle des CESER et formule des propositions pour que nos assemblées contribuent plus en amont à l'élaboration, à l'évaluation et à l'appropriation des politiques publiques, dans le cadre d'un dialogue renforcé entre élus régionaux et société civile.

Lors de notre dernière réunion de l'Assemblée des CESER de France le 29 janvier, nous avons décidé de nous préparer à deux scénarios législatifs et mis en place un groupe de travail dont je fais partie, pour préparer nos arguments en vue de maintenir nos assemblées. Le premier scénario est la présentation du projet de loi sur la simplification de la vie économique après les élections municipales ou les sénatoriales : là, nous défendrons le retrait du texte, mais si toutefois il venait à être adopté, nous devons être en capacité de saisir le Conseil constitutionnel. L'autre scénario, ce sera d'agir dans le cadre de la loi de décentralisation à venir dont le calendrier est encore incertain, en anticipant et en préparant un argumentaire qui permettra de **reconnaître, consolider et sécuriser le rôle des CESER**. Dans l'immédiat, chaque présidente, président de CESER est invité.e à demander à sa présidente ou son président de Région d'affirmer le caractère obligatoire du CESER.

Je propose à l'Assemblée l'adoption de la motion « Les CESER, c'est l'affaire de la décentralisation et non de la simplification de la vie économique ! ».

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 10 février 2026

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Adopté

Nombre de votants : 148

Pour : 115

Contre : 16

Abstentions : 17

Rapporteure : Madame Chrystèle GAILLAC

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques »

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Sabine VENIEL LE NAVENNEC

Les autres membres

Marc BORNERAND

Spelca BUDAL

Cédric CABANES

François CAZES

Sylvie COLAS

Sophie COLLARD

Denis DENJEAN

Francis DECOUCUT

Hubert FAURE

Michel FRANQUESA

Chrystèle GAILLAC

Laurent GALY

Sophie GARCIA

Samuel HERVE

Claudie HOUSSARD

Philippe LAFFORGUE

Emeline LAFON

Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI

Lionel LOREAUX

Beatriz MALLEVILLE

Cédric MARROT

Franck MARY-MONTLAUR

Sabine MASERATI

Myriam MAURY

Jean-Jacques MINANA

Laurent NGUYEN

Martine PEDULLA

Yann PUECH

Florence PRATLONG

Olivier RASTOUIL

Joël RAUSA

Géraldine RUSCASSIER

Karine SABAH

Bastien TOULEMONDE

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur Jalil BENABDILLAH

Vice-Président en charge de l'Économie, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Stéphane BÉRARD

Président de la Commission des Finances, des Ressources Humaines et de l'Évaluation/Prospective
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent BOUNES

Vice-Président en charge de la Santé et de la Lutte contre les déserts médicaux
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Florence BRUTUS

Vice-Présidente en charge du Tourisme durable, du Thermalisme, des Loisirs et du SRADDET
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Judith CARMONA

Présidente de la Commission en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Viticulture
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Marie CASTRO

Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Kamel CHIBLI

Vice-Président en charge de l'Éducation, de l'Orientation, de la Jeunesse et des Sports
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Claudie FAUCON MEJEAN

Vice-Présidente en charge de la Culture pour tous, du Patrimoine et des Langues régionales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent LABARTHE

Vice-Président en charge de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Pierre LACAZE

Vice-Président en charge des Solidarités, des Égalités, des Services publics, de la Vie associative et du Logement social
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Agnès LANGEVINE

Vice-Présidente en charge du Défi climatique, du Pacte vert et de l'Habitat durable
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Christophe MANAS

Président de la Commission Méditerranée
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Bernard MIFSUD

Directeur adjoint Budget, Stratégie et Ressources financières
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Marie-Alice PELÉ

Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Nadia PELLEFIGUE

Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Europe et des Relations
Internationales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : UN BUDGET RÉGIONAL MAÎTRISÉ FACE À UN DÉFICIT PUBLIC STRUCTUREL	7
I. VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE FACE AUX INÉGALITÉS DE LA REDISTRIBUTION NATIONALE	8
1. Une érosion des ressources sans compensation dynamique.....	8
2. La recherche de nouvelles ressources pour pallier ces inégalités territoriales	9
3. Une stratégie financière responsable malgré un contexte tendu	11
II. PRÉPARER LES TERRITOIRES ET LES POPULATIONS AUX TRANSITIONS CLIMATIQUES, NUMÉRIQUES ET SOCIALES	12
1. Les changements climatiques et écologiques en Occitanie	12
2. Les mutations sociales et démographiques	12
3. La transition numérique : un enjeu de société et de développement	13
CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : UNE GESTION PRUDENTE DU BUDGET QUI IMPACTE LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR.....	14
PARTIE 2 : LES POLITIQUES TERRITORIALES	15
I. LE CESER SALUE LE MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS L'ENSEMBLE DE SES COMPÉTENCES.....	15
1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement.....	15
2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation	16
3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire.....	17
4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle	19
5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société.....	20
6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe	21
7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Précarité, Sport	22
II. LE CESER REGRETTE ET CONSTATE UN ÉTIOLEMENT DES RESSOURCES ET UN MANQUE DE PRÉCISION DU DOCUMENT BUDGÉTAIRE.....	24
1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement.....	24
2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation	24
3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire.....	25
4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle	26
5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société.....	26
6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe	27
7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Précarité, Sport	27

PARTIE 3 : LES PRÉCONISATIONS	29
I. REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL.....	29
1. Un budget maîtrisé mais pas toujours précis	29
2. Focus sur la menace pesant sur le tissu associatif en Occitanie	29
3. Budget 2026 : une baisse massive et inéquitable des dotations de l'État aux Régions	30
4. La préparation de la prochaine programmation européenne 2028-2034 : un enjeu majeur de décentralisation et d'efficacité territoriale	31
II. PRÉCONISATIONS PROPRES À CHAQUE POLITIQUE TERRITORIALE	33
1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement.....	33
2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation	34
3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire.....	35
4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle	35
5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société.....	36
6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe	38
7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Sport	39
CONCLUSION.....	41
ANNEXES.....	45
Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »	47
Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	51
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »	53
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »	57
Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »	60
Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe ».....	64
Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »	67
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	73

PRÉAMBULE

Le CESER salue l'exercice périlleux du Conseil régional sur l'élaboration de son budget pour cette deuxième année encore, dans un contexte marqué par l'incertitude budgétaire, financière et politique au niveau national.

Le 26 janvier 2026, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget du Conseil régional Occitanie, et Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au Budget primitif 2026 (BP 2026) devant les membres du CESER. Cette présentation a été suivie d'auditions des Vice-présidents du Conseil régional dans les huit commissions sectorielles du CESER. Le CESER souhaiterait à ce propos que des échanges sur la stratégie financière et budgétaire sur les politiques régionales puissent avoir lieu, lors des futurs travaux budgétaires, en présence de l'élu en charge de ces questions auprès de la commission concernée.

En vertu du Code général des collectivités territoriales, sur saisine de la Présidente du Conseil régional par un courrier en date du 26 janvier 2026, le CESER a élaboré son Avis sur le BP 2026 dans les 10 jours suivant cette présentation en vue de son approbation lors de l'Assemblée plénière du 10 février 2026, avant transmission au Conseil régional qui devrait se prononcer sur le BP 2026 lors de son Assemblée plénière le 12 février 2026 .

Dans ce délai contraint, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis.

Cet Avis s'inscrit, pour la deuxième année consécutive, dans un contexte politique et financier instable. Dans ce cadre, certaines prévisions budgétaires demeurent susceptibles d'évolutions marginales, le budget primitif 2026 ayant nécessairement été élaboré à partir du projet de loi de finances présenté en octobre 2025.

Le Budget primitif 2026 est ainsi analysé à l'aune de ces doutes et de leurs impacts sur le Conseil régional Occitanie.

INTRODUCTION

▪ Le point d'actualité sur le contexte national

Le débat sur le budget a été suspendu le 19 janvier 2026 et le texte législatif a été adopté via l'article 49 alinéa 3 de la Constitution : le **déficit public prévisionnel pour 2026 est fixé à 5 %** (contre 5,4 % en 2025), soit 132 milliards €, et restera le plus élevé de la zone euro. La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du produit intérieur brut (PIB). Le remboursement de la dette en 2026 s'élèvera à 176 milliards d'euros. Les intérêts de la dette représentent pour 2026 le deuxième poste de dépenses du budget de l'État avec 60,4 milliards d'euros derrière l'Enseignement scolaire et devant la Défense en nette progression, ainsi que la contribution à l'UE. Les autres chapitres budgétaires et prélèvements obligatoires enregistrent des baisses conséquentes.

▪ Une économie nationale globalement résistante¹

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +0,7 % en 2025. Elle augmenterait à +1 % en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes².

La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

Malgré les incertitudes politiques, la France a suivi le processus de reprise européenne. Elle en a même été un des moteurs cet été, avec une croissance de +0,5 %, supérieure aux prévisions. La soudaine levée des contraintes d'offres dans l'aéronautique a tiré la production (+1,3 %) et les exportations (+4,8 %) manufacturières.

L'investissement des entreprises est en croissance de 0,8 %, comme ailleurs en Europe, et le réacteur de la consommation publique n'a pas faibli. Une des ombres au tableau, la consommation privée : extrêmement pessimistes sur l'avenir du pays, les ménages ont restreint leurs achats sur le trimestre et l'année, tout en conservant une épargne forte.

Après une légère diminution en 2025, elle augmenterait de +1,3 % en 2026. Le solde public s'établirait à -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % en 2025, et à moins de 3 % en 2029.

▪ Activité économique³

Le produit intérieur brut (PIB) en volume accélère au troisième trimestre 2025 : il augmente de +0,5 %, après +0,3 % au trimestre précédent.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par unité de consommation se replie nettement (-0,4 % après +0,1 %). Le taux d'épargne des ménages baisse ce trimestre : il s'établit à 18,4 % de leur revenu disponible brut (RDB), après 18,7 % au trimestre précédent.

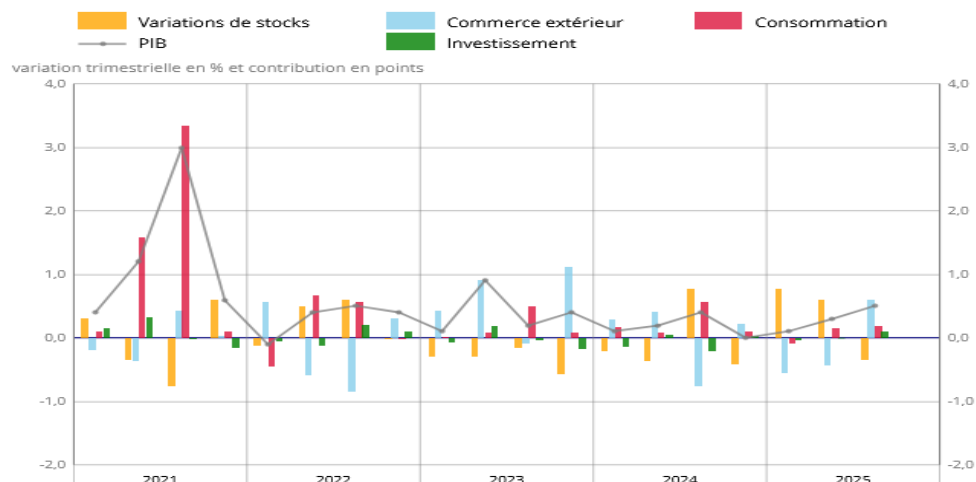
¹ Données issues du site <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/31/flash-conjoncture-france-l-activite-economique-accelere-de-nouveau-au-3e-trimestre>

² Données issues du site <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/31/flash-conjoncture-france-l-activite-economique-accelere-de-nouveau-au-3e-trimestre>

³Source Insee 3^e trimestre 2025 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8673212?sommaire=8648307>

Le taux de marge des sociétés non financières (SNF) se redresse : il s'établit à 31,5 % de leur valeur ajoutée, après 31,1 % au deuxième trimestre 2025.

Le produit intérieur brut et ses composantes

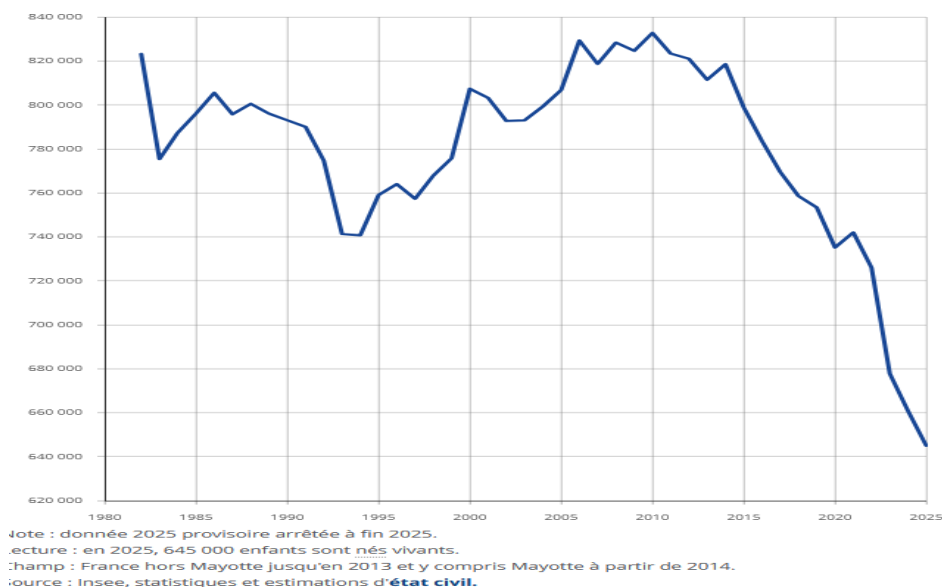


Source Insee

■ Démographie nationale et régionale : un enjeu de société à considérer⁴

Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France a enregistré en 2025 plus de décès que de naissances (645 000 naissances contre 651 000 décès), malgré une population toujours en hausse à 69,1 millions d'habitants.

Naissances vivantes



La baisse des naissances est due au repli de la fécondité, soit le nombre d'enfants par femme. L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) a continué lui aussi de diminuer : en 2025, il s'est établi à 1,56 enfant par femme en âge de procréer, après 1,61 en 2024.

⁴ Source Insee Première - n° 2087, janvier 2026 - Bilan démographique 2025

La population continue de progresser en Occitanie : au 1^{er} janvier 2023, la région comptait **6 124 653 habitants**, soit environ 46 000 de plus chaque année depuis 2017 ; une croissance deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Au 1^{er} janvier 2021, la région Occitanie est devenue la 4^e région (derrière Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes) la plus peuplée de France⁵. Sa population a augmenté rapidement sur la période 2015-2021 grâce à un fort excédent migratoire alors que les naissances et les décès s'équilibraient sous l'effet de la baisse de la fécondité et du vieillissement de la population. Il est à noter que les départements attractifs de la région tels que le Lot ou les Pyrénées-Orientales le sont pour des populations retraitées avec des revenus plus ou moins modestes⁶.

La Haute-Garonne et l'Hérault sont les départements de France métropolitaine où la population augmente le plus vite. Depuis le 1^{er} janvier 2025, Toulouse est officiellement la 3^e ville de France, ce qui devrait être confirmé par l'Insee fin 2026. Malgré la dégradation des soldes naturels, la population augmente en Ariège, dans l'Aude, le Gard, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Elle reste quasiment stable dans les autres départements de la région.

Entre 2015 et 2021, la population augmente dans l'Aude, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn malgré des décès plus nombreux que les naissances. Dans ces départements, la hausse de la population sur la période est donc uniquement due à leur attractivité. L'excédent migratoire atteint entre 0,6 % et 0,8 % par an. Entre 2015 et 2021, les Pyrénées-Orientales occupent la troisième place des départements d'Occitanie pour la croissance de population (+0,6 % par an) malgré un ralentissement par rapport à 2010-2015.

▪ **Emploi et activité économique régionale⁷**

Au troisième trimestre 2025, dans un contexte national et international toujours incertain, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France a été ravivée par l'accélération des exportations aéronautiques. Cependant, l'emploi salarié marque le pas, freiné notamment par la baisse du nombre d'alternants.

En Occitanie, l'emploi salarié est stable, après une légère hausse au trimestre précédent. Il poursuit sa baisse dans la construction et se replie un peu dans l'industrie mais augmente légèrement dans les services hors intérim.

Dans la région, le taux de chômage augmente de 0,2 point par rapport au deuxième trimestre. Il s'établit à 9,2 % de la population active en moyenne au troisième trimestre 2025.

Les créations d'entreprises atteignent un nouveau record tandis que les défaillances décélèrent.

⁵ Source Insee

⁶ Extrait de l'audition de Christine BARDINET, Directrice régionale de la Banque de France en Occitanie - CESER, le 14 janvier 2026

⁷ Source Insee fin 2025

L'emploi poursuit sa baisse dans la construction et diminue un peu dans l'industrie

Figure 5 – Emploi salarié en Occitanie par grand secteur

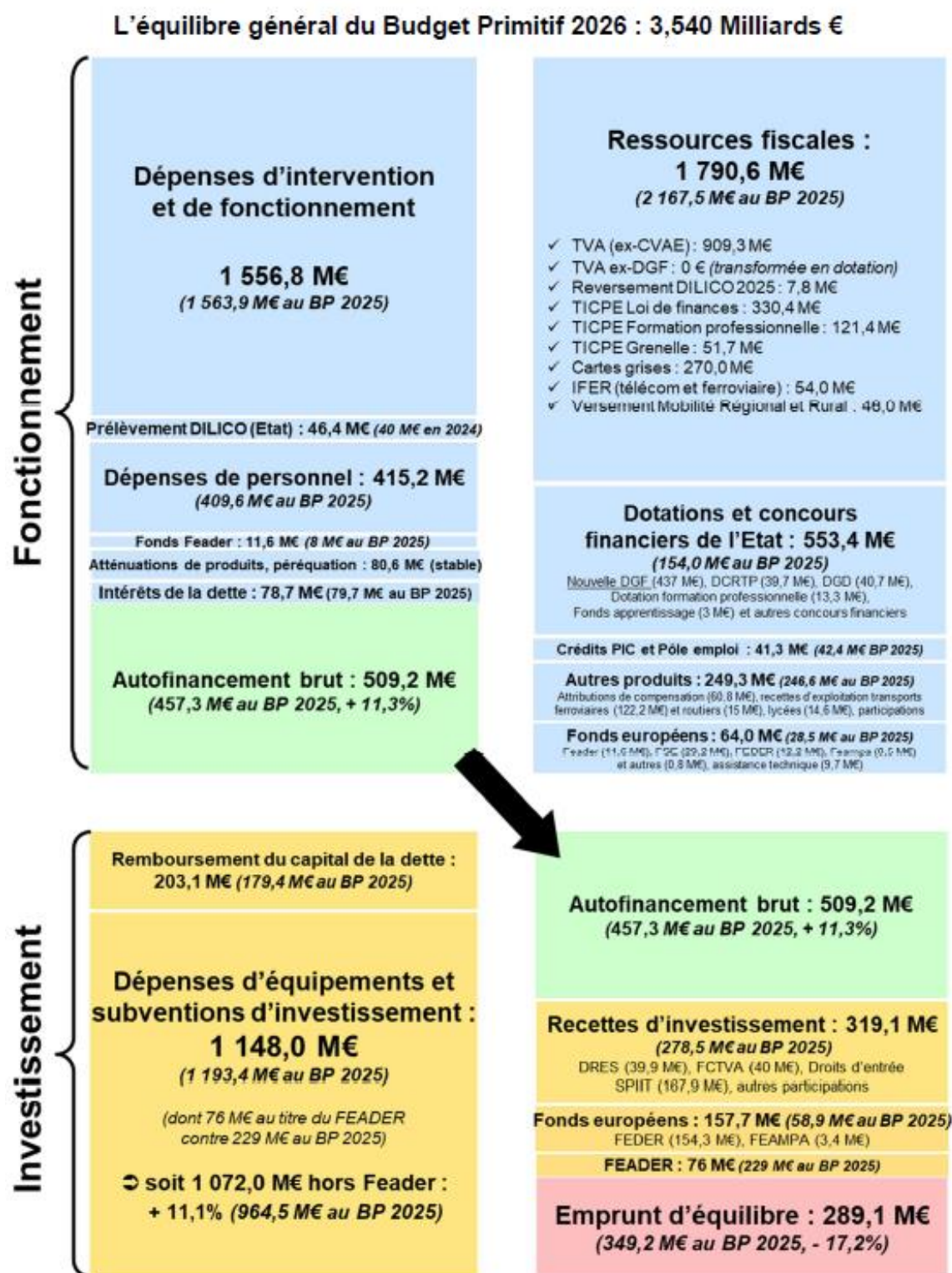
Secteur d'activité	Emplois (en milliers)			Variation (en %)		France hors Mayotte - Variation (en %)	
	3 ^e trim. 2024	2 ^e trim. 2025	3 ^e trim. 2025	trimestrielle	annuelle	trimestrielle	annuelle
Agriculture	32,8	32,3	31,5	-2,5	-3,8	-3,5	-4,2
Industrie	239,5	240,1	239,8	-0,2	0,1	-0,1	-0,3
Construction	128,0	125,1	124,8	-0,3	-2,5	-0,0	-1,3
Tertiaire non marchand	783,1	784,5	785,5	0,1	0,3	0,2	0,3
Tertiaire marchand	1 027,0	1 023,0	1 023,5	0,1	-0,3	-0,1	-0,2
<i>dont commerce</i>	<i>284,8</i>	<i>284,1</i>	<i>285,2</i>	<i>0,4</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,1</i>
<i>dont intérim</i>	<i>51,9</i>	<i>49,8</i>	<i>49,5</i>	<i>-0,7</i>	<i>-4,5</i>	<i>-0,6</i>	<i>-2,9</i>
Ensemble	2 210,5	2 205,1	2 205,1	-0,0	-0,2	-0,0	-0,2

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Pour l'agriculture, les données de la source MSA étant livrées avec retard, l'Insee réalise une estimation en exploitant directement les déclarations administratives (DSN) depuis le 1^{er} trimestre de 2018.

PARTIE 1 : UN BUDGET RÉGIONAL MAÎTRISÉ FACE À UN DÉFICIT PUBLIC STRUCTUREL

Le budget primitif 2026 de **3,540 milliards d'euros** est en légère baisse par rapport au budget de 2025 qui s'élevait à 3, 554 milliards d'euros.



I. VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE FACE AUX INÉGALITÉS DE LA REDISTRIBUTION NATIONALE

1. Une érosion des ressources sans compensation dynamique

- **Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 sont de 2 698,6 M€**
 - L'évolution globale, hors FEADER et Plan d'investissement dans les compétences (PIC), flux équilibrés en dépenses et en recettes, est de + 0,2 %.
 - Après neutralisation des autres fonds européens, l'évolution structurelle se limite à + 0,8 % (intégration faite du nouveau Versement Mobilité Régional et Rural à hauteur de 46 M€).
- **Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 552,7 M€ (hors autorisation d'emprunt)**

Après neutralisation du FEADER (flux dépenses / recettes), elles affichent une progression de 41,3 %. Cette hausse importante a pour origine :

- la hausse des fonds européens FEDER (154,3 M€ soit + 98,4 M€) ;
- la progression des droits d'entrée SPITT (167,9 M€, soit + 84,2 M€), en cohérence avec les transferts de matériels roulant ferroviaires.

La baisse massive du FEADER (76 M€ au lieu de 229 M€) n'a aucune incidence comptable et budgétaire sur le besoin de financement : dépenses = recettes, aucune intervention régionale en la matière.

Elle est légèrement atténuée par la baisse du FCTVA, du fonds apprentissage et des autres participations.

Pour rappel, les ressources régionales reposent sur **trois fiscalités** non maîtrisées :

- **la TVA**, ressource principale mais désormais gelée en valeur et assimilée à une quasi-dotation (437 M€) ;
- **la TICPE**, dont la fraction liée au Ségur de la santé a été diminuée de 18,6 M€ ;
- **les cartes grises**, seul levier direct de taux pour les Régions (270 M€).

Le CESER porte une attention particulière sur les impacts conséquents et inégaux de deux mesures :

- La **baisse massive de la DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)** : des efforts inéquitables, concentrés sur les Régions les plus pénalisées par la réforme de 2010 (« double peine »), dont **l'Occitanie et les Hauts-de-France**, alors qu'elles enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un revenu par habitant plus faible. Pour l'Occitanie, s'ajoutent une démographie dynamique et un enclavement structurel. Cette dotation de 77,1 M€ va diminuer à **40,4 M€** en 2026.
- **Le DILICO : hausse**, imposée par l'État, du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, lequel se matérialise par un prélèvement sur les recettes fiscales, comptabilisé en dépense de fonctionnement. Ce prélèvement pour les Régions s'élève à 500 M€ en 2026, contre 280 M€ en 2025, et représente en Occitanie un montant de **46,4 M €**. Ce reversement de 90 % doit se faire sur 3 ans, sans condition.

Principaux impacts du projet de loi de finances 2026 pour la Région Occitanie (version initiale présentée en Conseil des Ministres du 14 octobre 2025)	Projet de loi de finances 2026 (version initiale)
Gel de la TVA ex-DGF (437 M€) qui redevient une dotation comme en 2017. La progression nationale anticipée est de + 2,6% en 2026 mais la progression octroyée aux collectivités correspondra désormais à l'évolution N-1, soit - 0,3% (estimé). <i>(stabilité maintenue mais la transformation en DGF est réexaminée)</i>	- 11,4 M€ (manque à gagner p/r à + 2,6% = évolution nationale 2026)
Après un gel en 2025 de la TVA ex-CVAE (912 M€), il est anticipé une baisse de 0,3% en 2026 (= évolution nationale N-1)	- 23,7 M€ (manque à gagner p/r à + 2,6% = évolution nationale 2026)
Dispositif DILICO I et II : quasi-doubling en 2026 de la ponction sur les recettes fiscales, minorée d'un remboursement de 30% du prélèvement N-1 <i>(le montant et les modalités de reversement 2026 sont réexaminées)</i>	- 38,6 M€ (= 46,4 - 7,8)
Baisse (2025) puis suppression (2026) de la TICPE : financement du Ségur de la santé <i>(en cours de réexamen)</i>	- 18,6 M€
Baisse de la DCRTP et de la DTCE <i>(impact plus fort en Occitanie car deux dotations concentrées sur un nombre réduit de Régions)</i>	- 36,7 M€
Baisse de 50% des dotations apprentissage	- 7,6 M€
Baisse des dotations d'investissement (DRI/DSIL/Fonds vert), Pôles de compétitivité,....	- 2 M€
Gel des autres dotations d'Etat (DRES, DGD et autres)	Inertie
Hausse des cotisations retraites employeurs à la CNRACL : + 3 points/an de 2025 à 2028	- 5,3 M€
Total :	- 144 M€

⇒ Impacts de la loi de finances 2025 : instauration du VMRR et suppression de l'exonération de cartes grises pour les véhicules électriques,

Le texte validé à l'Assemblée nationale (article 49.3) présente **certains ajustements** : DILICO, TICPE Ségur de la santé notamment.

2. La recherche de nouvelles ressources pour pallier ces inégalités territoriales

Cette recentralisation des décisions financières au niveau de l'État amène à mettre en œuvre de nouvelles ressources pour faire face à une redistribution territoriale de plus en plus inégalitaire :

- **L'exemple du VMRR (Versement mobilité régional et rural)** : une des rares possibilités de ressources nouvelles annoncée par le PLF 2026. Il est proposé aux Régions d'instaurer ce VMRR pour financer la compétence d'AOM (Autorités organisatrices de mobilité) sur le territoire (dépenses de fonctionnement et d'investissement des services de mobilité). Par délibération du 12 juin 2025, la Région Occitanie a décidé de mettre en place ce VMRR, au taux maximum légal de 0,15 % de la masse salariale sur quelques communes et EPCI pour les organisations publiques, privées et associations employant au moins 11 salariés. Le produit prévisionnel du VMRR est fixé à **46 M €** dans le BP 2026.
Le CESER Occitanie rappelle que le VMRR est une fiscalité locale dont la mise en œuvre est décidée par chaque conseil régional. Il implique un transfert de charge vers les employeurs, et un renchérissement du coût du travail qui pèsera sur la compétitivité des entreprises d'Occitanie. Le VMRR n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité au comité des partenaires où siègent des représentants d'entreprise et au sein duquel il a été soumis à un avis consultatif le 4 juin dernier.
- Des montages financiers de plus en plus complexes : la **SPIIT (la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports)**

La Région a choisi d'amplifier ses investissements en matière de modernisation du matériel roulant ferroviaire via deux opérations majeures : le programme de rénovation à mi-vie de 83 rames de trains AGC et l'acquisition de nouvelles rames Regio2N. C'est dans ce cadre que la SPIIT a été créée, mutualisée avec la Région Nouvelle-Aquitaine (Assemblée Plénière du 23 mars 2023). Elle est opérationnelle depuis 2024. La SPIIT est destinée à assurer le portage financier et apporter une expertise technique dans le suivi et la réalisation des opérations d'investissement. Dans le cadre d'un contrat de concession, la Région met à disposition de la SPIIT, les matériels roulants afin d'en assurer la gestion. En contrepartie, la Société s'acquitte d'un droit d'entrée auprès de la Région dont le versement est échelonné dans le temps, au fur et à mesure des transferts de matériels.

Parallèlement, la Région, dans le cadre de conventions de financement conclues avec la SNCF, assurera le versement des subventions d'investissement au titre des opérations mi-vie menées sur les rames AGC ainsi que sur l'acquisition de nouvelles rames.

Pour rappel, la baisse des dotations de l'apprentissage (-2 M€) et de la participation de l'État au Ségur de la santé dès 2025 (-18,6 M€) nécessiteront une recherche de ressources supplémentaires, un arbitrage ou des montages financiers complexes afin de compenser cette perte.

Le CESER Occitanie alerte sur la recentralisation croissante de l'État. Il considère en premier lieu que l'effort de redressement du déficit public demandé aux collectivités territoriales est disproportionné, au regard de leur responsabilité limitée à environ 10 % de la dette publique, alors même que leurs budgets sont légalement tenus d'être votés à l'équilibre.

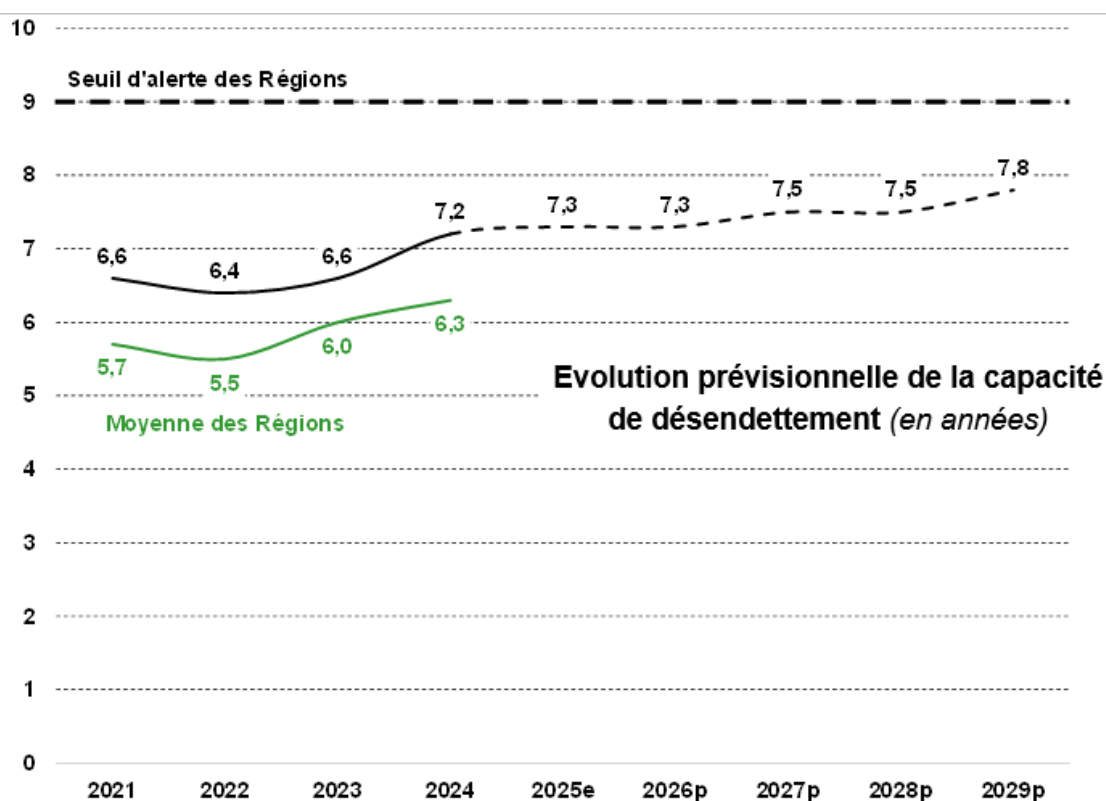
Ce changement de paradigme traduit une recentralisation qui ne dit pas son nom et qui met en péril à la fois les collectivités territoriales et les populations qu'elles administrent. La contraction continue de leurs ressources contraint les collectivités à recourir à des outils et à des montages financiers de plus en plus complexes, avec des emprunts pouvant s'étaler jusqu'à quarante ans, afin de contourner des contraintes budgétaires devenues asphyxiantes.

Cette prise de risque, bien que préoccupante, apparaît désormais comme une nécessité pour maintenir la conduite de politiques publiques régaliennes et poursuivre le désenclavement des territoires, comme l'illustre le recours à des dispositifs tels que la SPIIT.

3. Une stratégie financière responsable malgré un contexte tendu

Le CESER reconnaît la gestion responsable et prudente du budget 2026 et note les points suivants⁸ :

- l'autofinancement brut s'élève à **509,2 M€** ; la préservation de l'autofinancement se confirme par rapport aux prévisions du rapport d'orientations budgétaires 2025, ainsi que la baisse de l'autorisation d'emprunt ;
- la capacité de désendettement reste proche de **7,5 ans** et reste inférieure au seuil critique des 9 ans ;
- enfin, la dette ne contient aucun produit dit « toxique » et comporte des emprunts négociés majoritairement sur des taux fixes.



Source rapport BP 2026

⁸ Rapport du Conseil régional sur le Budget primitif (BP) 2026

II. PRÉPARER LES TERRITOIRES ET LES POPULATIONS AUX TRANSITIONS CLIMATIQUES, NUMÉRIQUES ET SOCIALES

Le document relatif au budget primitif 2026 aborde peu, voire pas, les grandes transitions à l'œuvre, alors même que celles-ci nécessitent une anticipation accrue de leurs conséquences et des investissements dès à présent afin d'en limiter, voire d'éviter les impacts à moyen et long termes. Il y a également une nécessité de mettre en œuvre une approche transversale des politiques publiques.

1. Les changements climatiques et écologiques en Occitanie

S'agissant de la transition écologique et climatique, le CESER rappelle que la région Occitanie est inégalement exposée aux effets du changement climatique sur un territoire vaste et fortement diversifié. Si le document budgétaire du Conseil régional mentionne plusieurs stratégies ambitieuses - notamment à travers le cadre de « l'Occitanie résiliente » - telles que la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, la transition vers une énergie positive, la gestion circulaire des déchets ou encore la sensibilisation des populations, le CESER souhaite attirer l'attention sur les contraintes hydriques croissantes et le réchauffement climatique, dont les impacts sur le monde agricole, industriel, et divers secteurs économiques et sociaux, seront particulièrement marqués.

Conscient que des investissements massifs sont indispensables, le CESER rappelle « qu'investir un euro dans l'adaptation au changement climatique permet d'éviter jusqu'à huit euros de coûts liés aux catastrophes⁹ ». Dans ce contexte, il apparaît urgent d'explorer de nouveaux modèles de financement, notamment à l'échelle européenne, afin d'anticiper ces impacts. À titre d'exemple, la vague de chaleur de 2025 ayant touché l'Europe a engendré près de 10 milliards d'euros de pertes en France. La mise en œuvre d'outils de résilience adaptés est donc essentielle pour limiter les effets de ces phénomènes, en particulier sur les territoires et les populations locales.

2. Les mutations sociales et démographiques

Le CESER interpelle également le Conseil régional sur la nécessité de mieux intégrer les dynamiques démographiques régionales dans la définition des politiques publiques et des investissements à venir, afin qu'ils répondent de manière effective aux besoins des populations. Les données nationales récentes font état d'une baisse marquée de la natalité¹⁰. Si la région Occitanie affiche elle aussi un taux de natalité relativement faible, elle demeure attractive et bénéficie d'un solde migratoire positif.

Cette attractivité repose en partie sur l'installation de populations retraitées, dont les revenus ne génèrent pas toujours un niveau de réinvestissement suffisant dans l'économie locale. Dans certains territoires, tels que le Lot ou les Pyrénées-Orientales, cette dynamique liée à la « silver économie »¹¹ implique des besoins spécifiques en matière d'infrastructures (maisons de santé, commerces de proximité). En parallèle, il est important de continuer à promouvoir le développement et l'investissement d'infrastructures dans des zones plus enclavées, et à diminuer les effets de « métropolisation » autour de Toulouse et Montpellier et ce, concernant tous les secteurs d'activité (écoles, services, commerces, soins, etc.).

⁹ Citation du rapport sur le BP 2026, P. 97

¹⁰ Chiffres Insee 2026

¹¹ Extrait de l'audition de Christine BARDINET, Directrice régionale de la Banque de France en Occitanie - CESER, le 14 janvier 2026

Une analyse territorialisée des données démographiques permettrait ainsi de définir des stratégies plus adaptées aux publics concernés et d'éviter des investissements inappropriés ou devenant rapidement obsolètes à moyen terme, toutes tranches d'âge confondues, prenant en considération les disparités entre les deux grandes métropoles de l'Occitanie (Toulouse, Montpellier) et les territoires moins denses.

Si la région demeure globalement attractive, le CESER constate néanmoins un appauvrissement relatif de sa population, caractérisé par un taux de chômage élevé et un revenu par habitant parmi les plus faibles au regard de la moyenne nationale.

Par ailleurs, le partage actuel des ressources et des contributions de l'État demeure figé, alors même que certaines régions connaissent une dynamique démographique soutenue tandis que d'autres font face à une baisse de leur population.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de **territorialiser les données** à partir d'une analyse multicritères, intégrant notamment l'étude des vulnérabilités potentielles liées au changement climatique ou aux autres facteurs socio-économiques, afin d'ajuster la redistribution des ressources en fonction des résultats obtenus. Des dotations dynamiques, élaborées en concertation avec les collectivités territoriales, permettraient ainsi une allocation plus juste et plus adaptée aux réalités et aux enjeux propres à chaque territoire.

Le Conseil régional gagnerait, de plus, à privilégier des politiques résolument préventives, plutôt que de se limiter à des actions essentiellement curatives, dans des domaines majeurs et étroitement interdépendants tels que la santé, le réchauffement climatique, les évolutions démographiques ou encore le développement économique. Reprenant des préconisations précédentes du CESER sur la santé environnementale, il est opportun de favoriser les « effets dominos des politiques publiques » en considérant *« l'ensemble des facteurs de l'organisation sociale et à leur interaction »*. [...] Car toute transition (écologique, climatique, sociale, économique...), comme la santé environnementale, a pour particularité *« d'être plurifactorielle et interdépendante des différentes caractéristiques de l'organisation sociale et tout aussi sensible, de façon directe ou indirecte, aux améliorations apportées dans chacune de ces caractéristiques »*¹².

3. La transition numérique : un enjeu de société et de développement

Enfin, le CESER souligne l'importance pour le Conseil régional de se positionner clairement sur les enjeux liés à la transition numérique, en particulier ceux associés à l'intelligence artificielle et à ses profondes transformations des sphères économiques et sociales. Le poids croissant de l'intelligence artificielle dans l'économie mondiale, notamment aux États-Unis, soulève également des enjeux macroéconomiques majeurs¹³.

Dans ce contexte, la région Occitanie se doit d'anticiper ces mutations en engageant des investissements et accompagnements lui permettant de prendre pleinement part à ce virage numérique au service de son développement économique, de l'évolution sociétale, et de s'approprier la souveraineté des données numériques sur son territoire. Rappelons à ce propos que le CESER Occitanie a récemment été saisi par la Présidente du Conseil régional afin de produire un Avis sur la souveraineté numérique en Occitanie qui sera présenté courant 2026.

¹² Extrait de l'Avis CESER du 22 novembre 2022 - Environnement et Santé en Occitanie - Enjeux et propositions : comment la Région peut-elle contribuer à favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants ? P. 29

¹³ Extrait de l'audition de Christine BARDINET, Directrice régionale de la Banque de France en Occitanie - CESER, le 14 janvier 2026

CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : UNE GESTION PRUDENTE DU BUDGET QUI IMPACTE LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le CESER constate la gestion prudente du Conseil régional dans l'élaboration du budget primitif 2026, malgré un climat d'incertitudes persistantes et des contraintes de plus en plus fortes pesant sur les ressources. La trajectoire financière pluriannuelle demeure ainsi préservée, avec un niveau d'autofinancement avoisinant les 500 millions d'euros et un recours à l'emprunt excluant tout produit financier toxique.

Cette stratégie repose néanmoins sur des montages financiers techniques qui ne relèvent pas toujours du débat démocratique. Ces choix n'ont pas été portés à la connaissance et à la consultation du CESER, notamment en matière de mutualisation, telle la SPIIT, ou d'optimisation, à l'image de la fusion des agences régionales.

Ces orientations budgétaires sont susceptibles de fragiliser davantage certaines structures déjà vulnérables du tissu économique local, en particulier les associations : la baisse annoncée de 5 % des crédits qui leur sont alloués ne permettra pas de maintenir le même niveau d'actions.

Le CESER relève par ailleurs que cette prudence de gestion conduit à une forme de réserve : le Conseil régional est ainsi amené à renoncer à certains investissements structurants, en particulier ceux relevant des politiques d'avenir, telles que la transition climatique, le numérique ou autres.

Enfin, le CESER exprime de vives inquiétudes face à la dégradation marquée des finances publiques et aux efforts supplémentaires qui seront demandés aux collectivités territoriales dans les années à venir. Un déficit public fixé à 5 % par l'État apparaît difficilement soutenable dans un contexte macroéconomique pourtant globalement stable. Cette situation, conjuguée à une instabilité politique persistante, est susceptible de produire des effets négatifs sur les marchés obligataires, en entraînant une hausse des taux d'intérêt et une défiance accrue à l'égard de la France.

Si, à ce stade, les compétences du Conseil régional ont été relativement préservées, la contrainte budgétaire et financière doit entraîner une réflexion sur les engagements du Conseil régional au-delà de ces politiques et sur la nécessaire priorisation à terme des actions à engager.

Enfin, le CESER renouvelle sa demande de pouvoir disposer, en amont de l'assemblée plénière du Conseil régional, de la présentation du prochain **compte administratif (CA)**, de la prochaine **décision modificative (DM)** prévus en juin 2026, ainsi que du **rapport d'activité des agences régionales**. Ces préconisations ont été abordées lors de la présentation du BP 2026 afin de permettre au CESER de poursuivre au mieux ses missions d'analyse et d'évaluation budgétaire.

PARTIE 2 : LES POLITIQUES TERRITORIALES

Le projet de Budget primitif 2026 du Conseil régional a été présenté au CESER le **26 janvier 2026**. Après avoir auditionné les Vice-présidents de Région en charge des politiques territoriales relevant de leur champ de compétence, les commissions sectorielles du CESER ont dégagé les éléments qui leur sont apparus positifs ou négatifs dans le projet de budget du Conseil régional et ont formulé des préconisations. Les contributions des commissions sont intégralement annexées au présent Avis.

Le lecteur est invité à lire les contributions intégrales des commissions qui sont annexées à l'Avis pour prendre connaissance de l'ensemble des réflexions et préconisations formulées par le CESER. Les préconisations qui suivent mettent en exergue une sélection de points saillants issus de ces analyses.

I. LE CESER SALUE LE MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS L'ENSEMBLE DE SES COMPÉTENCES

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

Mobilités :

- **Services Express Régionaux Métropolitains (SERM).** Depuis juin 2024, les projets de SERM concernant les métropoles de Toulouse et de Montpellier ont été labellisés par le Ministère des Transports. En vue du lancement des premières réalisations, le Conseil régional a réservé 15 millions d'euros de Crédits de paiement (CP) au BP 2026.
- **Lignes Nouvelles à Grande Vitesse (LNSO et LNMP)¹⁴.** Le Conseil régional poursuit son effort à travers les deux sociétés de financement dédiées : SGPSO et SLNMP pour un montant de 16,4 millions d'euros (CP). **À noter que, faute de paiement de la part de l'État, les deux sociétés ont dû avancer la somme pour que les projets puissent se poursuivre.**
- **Accessibilité.** Poursuite de la mise en accessibilité des gares (programme Ad'AP) et des points d'arrêts routier (38,3 millions d'euros pour ce programme, les PEM et la réhabilitation des gares).
- **Convention liO.** Face à la très forte dégradation de la qualité de service des trains régionaux en 2025 (retards et suppressions), SNCF Réseau s'est engagée à investir 60 millions d'euros sur 3 ans pour la maintenance du réseau en Occitanie (le Conseil régional a demandé à la SNCF de ramener cet effort sur 18 mois). SNCF Voyageurs mobilise 2 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la fiabilité du matériel roulant, l'exploitation et l'information des voyageurs. **Une partie des pénalités payées par la SNCF pour ces retards, a été reversée aux usagers sous forme d'une mensualité remboursée, et sur les cinq lignes les plus impactées : deux mensualités.** Le budget 2026 alloué à l'exploitation de trains liO est de 490,2 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 39 millions d'euros en autorisations de programme (AP). Par ailleurs, les recettes du trafic sont estimées à 118,8 millions d'euros.
- **Acquisition et rénovation du matériel roulant.** Dans sa trajectoire pour le développement de l'offre de transport liO, le Conseil régional a financé l'acquisition de 18 rames Regio2N et termine le programme de rénovation à mi-vie des derniers AGC (23 rames) sur un parc de 83 rames. Cette rénovation permettra une capacité d'emport équivalente à 86 AGC. Le VMRR estimée à 46 millions d'euros, servira à financer l'achat du matériel roulant. 190 millions d'euros sont engagés en AP et 178,2 millions d'euros en CP pour ces opérations.

¹⁴ LNSO : Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. LNMP : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

- **Modes doux.** Le Conseil régional maintient son aide à la réalisation de pistes cyclables et à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Logement :

- **Poursuite de l'aide à la construction et la rénovation de logements sociaux.** Le Conseil régional renforce son soutien pour la production d'une offre en logements sociaux, notamment en zones rurales. Un soutien qui s'inscrit dans le cadre du Plan Habitat Durable tenant compte de l'évolution démographique et de l'aménagement du territoire (investissement : 2,54 millions d'euros d'AP et 3,7 millions d'euros de CP).

Politique de la ville :

- Pour 2026, les **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) bénéficieront d'un accompagnement renforcé du tissu associatif** dans la cadre des Contrats de Ville « Quartiers Engagement 2030 » (des fonds supplémentaires ont été alloués dans les QPV : + 4 millions d'euros, soit 122 % d'augmentation). Toutefois, globalement le tissu associatif se porte très mal. Or, celui-ci joue un rôle essentiel pour la solidarité, l'intégration, le bien vivre-ensemble, la cohésion sociale et la citoyenneté.

Environnement :

- Dans le cadre de sa Stratégie « Occitanie Résiliente », le Conseil régional a engagé la réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités climatiques propres à l'Occitanie.

Plan « Résilience eau » :

- Mise en œuvre de ce plan qui vise à la gestion durable de la ressource en eau ; la prévention et la réduction des risques d'inondation ; la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Ce sujet est essentiel et sensible puisqu'il peut générer des conflits d'usage. **Le CESER suivra avec attention les actions du Conseil régional sur ce dossier.**

2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation

Le CESER salue la volonté de la Région de maintenir des piliers essentiels au renouvellement et à la structuration des filières :

- **Soutien au renouvellement des générations :** la reconduction des dispositifs d'aide à l'installation (DJA et DNA) est un signal fort. Dans un contexte de pyramide des âges défavorable, la pérennisation de ces moyens est indispensable pour garantir la souveraineté alimentaire régionale.

La question du renouvellement des générations agricoles reste centrale. Les dispositifs tels que la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) et les aides spécifiques sont reconduits pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations.

Le budget prévisionnel 2026 s'inscrit également dans la continuité des politiques engagées les années précédentes sur d'autres aspects :

- **Transition agroécologique et durabilité**

Le Conseil régional confirme son engagement en faveur de la transition agroécologique. L'accompagnement des exploitations vers des modèles durables reste prioritaire, notamment via les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les dispositifs d'aide à l'investissement.

- **Soutien à l'agriculture biologique**

Le Plan Bio 2023-2027 reste un pilier stratégique des orientations budgétaires, avec des efforts pour sécuriser et accompagner la filière face au ralentissement de la consommation de produits biologiques.

Cependant un déséquilibre persiste entre les prix élevés pour les consommateurs et les marges des intermédiaires, au détriment direct des revenus des agriculteurs auquel le Conseil régional devrait remédier.

- **Plan régional pour l'eau**

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil régional termine l'apurement des paiements de ses engagements pris lors de la crise sanitaire et dans le plan de relance (3,1 M€ en CP pour Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation ; 0,1 M€ en CP pour Économie de proximité).

Le budget « Économie de proximité » progresse fortement (+65,5 %). Cette hausse se traduit par une augmentation de la ligne « Fonds souverain et instruments financiers » : 22,25 M€ de CP et 31,09 M€ d'AP (1,04 M€ de CP et 0,89 M€ d'AP en 2025) ; une plus grande mobilisation des fonds européens liée certainement à la fin de période de programmation : 17,19 M€ en CP et 8,6 M€ d'AE (6,97 M€ de CP et 19,28 d'AE en 2025) ; un fort investissement dans les infrastructures économiques : 2,2 M€ de CP et 0,5 d'AP.

Face aux baisses de ses ressources budgétaires, le Conseil régional fait le choix de renouveler et de renforcer ses instruments financiers afin de susciter un fort effet levier auprès des investisseurs, multiplier l'impact des soutiens régionaux et accroître les capacités d'investissement en Occitanie :

- **Renforcement du Fonds souverain régional** : intégration de 100 M€ (rattachement du fonds régional de défense issu du plan régional défense de 200 M€ sur la période 2025-2030) pour favoriser les projets autour de la défense, de la résilience et de la souveraineté industrielle en Occitanie. Cette augmentation porterait à 500 M€ le fonds souverain régional pour un effet levier espéré de 500 à 700 M€ supplémentaires auprès d'autres investisseurs, au bénéfice des acteurs économiques régionaux (Volet « Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation »).
- **Fonds Tourisme Occitanie 2** : renouvellement du fonds de soutien aux projets les plus structurants 3,15 M€ en AP et 2,95 M€ en CP pour 2026, avec une utilisation prévue à partir de 2027 (Volet « Économie touristique »). Prise de participation du Conseil régional à hauteur de 1,9 M€ envisagées en 2026 pour la diversification des activités en station de Montagne afin de renforcer l'effet de levier sur les investisseurs privés.

- **Foster Région Occitanie** : instrument financier de prêts et de garanties bancaires pour les TPE/PME : renforcement et élargissement des axes d'intervention (souveraineté, industrie des territoires, résilience, défense...), « 30 M€ d'AP et 21 M€ de CP notamment via FOSTER Région Occitanie » (Volet « Économie de proximité »).

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation

La fusion entre l'Agence de développement économique régionale AD'OCC et le Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTLO) est effective depuis le 1^{er} janvier 2026. En fonctionnement, 9,5 M€ d'AE et 9,8 M€ de CP sont prévus pour la nouvelle agence sur la ligne « Souveraineté économique, emploi, innovation et réindustrialisation » pour l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation industrielle (10,5 M€ d'AE et 9,8 M€ en 2025 pour AD'OCC) ; près de 5 M€ d'AE et 5,1 M€ de CP sur la ligne « Économie de proximité » (5, 559 M€ d'AE et 5, 786 M€ de CP en 2025) seront investis dans cette agence pour l'accompagnement de la transformation des entreprises créatrices d'emplois de qualité sur l'ensemble du territoire. De plus, 6,53 M€ en AE (2025 : 7,35 M€ d'AE) du budget « Économie touristique » seront alloués pour la continuité des missions d'attractivité des territoires, des produits et des destinations du CRTLO dans la nouvelle agence.

Le CESER souhaite une présentation de la nouvelle agence de développement économique et d'attractivité, de son fonctionnement, de ses missions et des économies réalisées.

Le CESER se réjouit de l'engagement du Conseil régional vers **les 15 « Territoires d'industrie »** qui se matérialisera en 2026 par le lancement d'une nouvelle démarche « Occitanie, Terre des nouvelles industries », offre globale d'accompagnement technique, financier et d'animation spécifique dans le cadre de la gouvernance partenariale au sein des 15 « Territoires d'industrie ».

Le CESER y voit la traduction de la volonté commune du Conseil régional et du CESER en faveur de la réindustrialisation et du développement économique sur l'ensemble des territoires d'Occitanie.

Le Conseil régional poursuit son soutien aux projets innovants individuels et collectifs (I-DEMO) et augmente l'enveloppe de ses aides directes à l'innovation en complément des aides FEDER : 17,3 M€ de CP et près de 10 M€ d'AP (14,6 M€ en CP et 3,8 M€ d'AP en complément du FEDER et PIA4 dédiés à l'innovation individuelle en 2025).

Lancement du Hub de la transformation industrielle afin de rendre les soutiens dédiés au renforcement de la compétitivité des entreprises plus lisibles et efficaces.

Le CESER note la volonté régionale d'augmenter à 4 000 le nombre d'élèves ingénieurs en Occitanie. Il rappelle cependant que les besoins en compétences et en métiers en Occitanie vont au-delà des seul.e.s ingénieur.e.s.

Économie de proximité

- Aménagements sur le foncier économique et promotion d'une offre foncière dérisquée en Occitanie : 500 k€ d'AP et 2,2 M€ de CP ;
- Vigilance accrue sur les défaillances d'entreprises et accompagnement via les outils régionaux dédiés ;
- Entrepreneuriat engagé et Economie Sociale et Solidaire : 1,1 M€ d'AP et 1,2 M€ de CP (prêts d'honneur et garanties) (entreprises engagées et de l'ESS : 0,53 M€ en CP en 2025).

Économie touristique

- Dans le cadre d'Occitanie résiliente, une stratégie « tourisme durable et résilient » sera soumise lors de l'Assemblée plénière de juin 2026.
- Continuité de l'accompagnement via Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : 2,1 M€ en AP pour l'accompagnement des entreprises touristiques (2,5 M€ en 2025).
- Renouvellement de l'Appel à projets à destination des structures publiques pour la transformation des activités touristiques.
- Politique des Grands sites Occitanie Sud de France (GSO) : vers une dynamique renouvelée dans le cadre du Plan Occitanie résiliente.
- Tourisme social et solidaire : déploiement de la relance des classes découvertes engagée en 2025.

4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle

Le CESER Occitanie reconnaît le succès de la première génération de Défis clés qui ont permis de développer de vraies synergies entre les pôles de recherche Occitanie Ouest et Occitanie Est. Il salue le maintien et le renouvellement de ces Défis clés pour une deuxième génération, et ce malgré des volumes financiers réduits. Il soutient la recherche de nouveaux financements par les coordinations formées dans le cadre des Défis clés. Le CESER Occitanie appelle cependant le Conseil régional à prendre en compte le fait que les Défis clés n'ont pas tous la même capacité à lever des fonds externes en fonction de leur thématique. La baisse des volumes financiers risque donc de les impacter de manière inégalitaire.

Le CESER salue aussi le fort soutien de la Région aux établissements en matière de politique immobilière, tant sur le volet enseignement supérieur (INSA, IMT Mines Alès, UTTOP, IUT de Castres) que sur le volet recherche (CEFE du CNRS à Montpellier, projet « Vigne et Vin » de l'Institut Agro Montpellier...) dans une logique de modernisation des campus des métropoles et des villes universitaires d'équilibre-VUE.

Le CESER soutient la politique de la Région de centrage sur les logiques régionales et de soutien renouvelé aux VUE, notamment via l'ouverture d'antennes d'écoles régionales ou de classes préparatoires intégrées. Le CESER souhaiterait que soient approfondis les détails de la trajectoire régionale sur ces deux axes, notamment considérant l'objectif régional d'augmenter de 4000 le nombre d'ingénieur diplômés en Occitanie d'ici 2032.

Enfin, le CESER note l'engagement de la Région pour maintenir de nombreux dispositifs de soutiens tels que le dispositif Preuve de concept ou le soutien aux lauréats de projets ExcellenceS. Il remarque un fort engagement en faveur de l'innovation et félicite la Région pour la mise en place d'un continuum enseignement supérieur – recherche – industrie – économie qui a permis le développement de nombreux outils pour favoriser la diffusion de la recherche dans l'économie.

5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société

Éducation, Jeunesse et pouvoir d'achat des familles

Le CESER salue le maintien des dispositifs emblématiques qui concourent à faire de l'Occitanie « la rentrée la moins chère de France », dans un contexte marqué par des prix alimentaires durablement élevés et une fragilisation accrue de nombreuses familles. La Carte Jeune Région demeure un levier central de réduction des inégalités sociales et territoriales, en facilitant l'accès aux manuels scolaires, aux équipements professionnels, au numérique (LoRdi), ainsi qu'aux pratiques culturelles et sportives. Ces politiques participent pleinement à l'égalité des chances et à la lutte contre le décrochage scolaire. **Les trains à 1 euro, la gratuité des transports scolaires** et les dispositifs de mobilité pour les jeunes, notamment en zones rurales et périurbaines, sont également des marqueurs forts d'égalité d'accès à l'éducation et à la formation. Le CESER souligne l'importance de maintenir ces efforts dans la durée.

Restauration scolaire : un enjeu social, sanitaire et territorial

La poursuite du programme « L'Occitanie dans mon assiette » et la **revalorisation du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR)** traduisent une volonté claire de garantir à tous les jeunes un accès à une alimentation saine, durable et de qualité en circuit court.

En dépit d'une baisse apparente, quoique modérée, des prix des denrées, le CESER constate l'augmentation du prix en restauration scolaire afin de préserver la qualité des repas. Dans le même temps, le Conseil régional a pris en compte l'augmentation des situations de vulnérabilité des familles.

Modernisation et transition des lycées

La poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement en faveur des lycées (construction, rénovation énergétique, sécurisation, ombrières photovoltaïques, renaturation des espaces) s'adapte à la fois à l'anticipation de la baisse démographique scolaire régionale et aux impératifs de transition écologique. Le CESER salue la cohérence entre les politiques éducatives, climatiques et d'aménagement du territoire. Il souligne également l'enjeu d'adaptation des infrastructures aux nouveaux usages pédagogiques, au numérique éducatif et aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

Orientation : une stratégie renforcée « d'aller vers »

Le déploiement des Maisons de l'Orientation (permanences et Maisons mobiles de l'orientation), la consolidation des dispositifs ID.Métiers, ID.Stages et les actions de lutte contre l'autocensure participent à une meilleure information des jeunes et de leurs familles.

Le CESER souligne l'intérêt d'une orientation progressive et territorialisée, notamment en direction des zones rurales isolées, des quartiers prioritaires et des publics les plus éloignés de l'information. Il considère que cette approche constitue un levier majeur de sécurisation des parcours et de prévention du décrochage.

Formation professionnelle et emploi

Le CESER note le volontarisme régional concernant la formation professionnelle en direction des publics éloignés de l'emploi, ainsi que le renforcement de l'articulation entre orientation, formation et emploi (Salons TAF, formations en entreprise, préparation du PRF 2027–2030).

L'accent mis sur les compétences liées aux transitions écologiques, énergétiques constitue une orientation pertinente au regard des mutations du marché du travail et des besoins économiques régionaux. Le CESER souligne également l'importance d'anticiper le renouvellement générationnel et des tensions de recrutement sur certains secteurs stratégiques.

6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe

Une ambition régionale face au changement climatique :

- confirmation de l'inscription de l'action régionale dans le cadre stratégique « Occitanie Résiliente », avec une reconnaissance explicite de l'exposition particulière de l'Occitanie aux effets du changement climatique ;
- poursuite du Plan Littoral 21, intégrant l'adaptation au changement climatique, la transformation des stations littorales, la gestion des ports de plaisance et le développement de l'économie bleue ;
- développement du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) voté en 2024, accompagnant les territoires littoraux dans l'élaboration de stratégies locales d'adaptation, en lien avec l'État, la Banque des Territoires et les financements européens ;
- création du GRECO (Groupe de recherche d'études sur le climat occitan) en 2025, en tant qu'outil transversal de planification et de cohérence des politiques régionales d'adaptation ;
- mobilisation des financements européens, notamment via une candidature à un LIFE stratégique intégré dédié à l'adaptation au changement climatique.

Des dépenses et des outils au service du littoral :

- maintien, dans un contexte budgétaire contraint, d'un niveau d'investissement élevé en faveur du littoral, de l'économie bleue et des infrastructures portuaires, traduisant le caractère structurant de ces politiques pour la Région (environ 300 M€) ;
- poursuite des investissements contribuant à la connectivité logistique et à la transition énergétique notamment à Port-La Nouvelle ;
- création de l'EPR Dragage Occitanie, visant à doter la Région d'un outil public autonome en matière de dragage.

Le soutien aux filières maritimes et à l'économie bleue :

- maintien du soutien aux filières halieutiques via le FEAMPA et à l'accompagnement des acteurs de l'économie bleue ;
- l'inscription de ces actions dans une logique de structuration durable des filières maritimes et littorales.

Le rayonnement euro-méditerranéen et le positionnement stratégique :

- affirmation d'une ambition régionale en matière de coopération euro-méditerranéenne et de rayonnement à l'échelle européenne ;
- accueil en 2026 des *Assises de l'Économie de la Mer*, renforçant le positionnement de l'Occitanie à l'échelle nationale.

7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Précarité, Sport

Culture-Patrimoine

Le budget de la culture est annoncé comme sanctuarisé par le Conseil régional, qui continue à accorder 3 % de son budget à la culture. La fusion des 3 ex-agences culturelles régionales respectivement dédiées aux filières du livre et de l'édition, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en une « Agence Unique, Occitanie Culture », poursuit la démarche d'harmonisation des agences régionales issues de la fusion des deux ex-Régions. Créée en octobre 2025, dotée d'un budget constant de 3 millions d'euros, l'agence se veut être un outil de rationalisation, d'optimisation, de rassemblement et d'amélioration de l'action régionale en faveur des 3 secteurs culturels associant dans sa gouvernance le Conseil régional, l'État et les filières professionnelles. L'ensemble des contrats de filières, ainsi que la masse salariale, ont été maintenus.

Santé

Le Conseil régional poursuit son action volontariste de lutte contre les déserts médicaux en proposant des actions concrètes pour pallier le désengagement notoire de l'État concernant l'aménagement du territoire en matière de santé. En 2026, la collectivité réaffirme son volontarisme en la matière, en ajoutant à la compétence du Vice-président en charge de la santé, celle de la lutte contre les déserts médicaux. Diverses actions concourent à cet objectif.

- Le groupement d'intérêt public (GIP) « Ma Santé Ma Région »

En 2026, 5 centres de santé supplémentaires, portant le total à 31, sont prévus et une vingtaine de médecins seront embauchés en plus, pour consolider certains centres existants ou doter les ouvertures, en priorité dans les zones à fortes tensions.

- Le financement de postes de chefs de cliniques sur le territoire

Le Conseil régional reçoit des retours très positifs de l'expérimentation de cofinancement de 12 postes de chefs de clinique en centre hospitalier, avec une perspective de fidélisation territoriale. Le Conseil régional décide donc de poursuivre l'expérimentation avec l'ouverture de 6 postes supplémentaires en 2026. La priorité sera donnée aux départements qui n'en disposent pas encore. Pour ce dispositif, Le Conseil régional investira, en 2026, 150 000 €.

- La territorialisation des étudiants de médecine

Le Conseil régional poursuit l'objectif de territorialisation des étudiants en santé en mettant l'accent sur les conditions d'accueil et de logement, via les financements du CPER, pour les fidéliser sur les territoires au terme de leurs études.

- L'accessibilité financière aux soins

Le Conseil régional mène une étude afin de déterminer la faisabilité de la création d'une mutuelle régionale, notamment à destination des étudiants ou d'autres publics fragiles, dans une visée sociale et d'inclusion.

Cohésion sociale - Solidarité - Égalité

Comme l'an dernier, le Conseil régional choisit de limiter les baisses de **subventions aux associations**, en préservant celles qui touchent moins de 5 000 € de subvention régionale. Cette décision prend en compte le rôle important que jouent les associations dans la cohésion sociale. Le Conseil régional adoptera en juin un plan de soutien des associations employeuses, pour sauvegarder l'emploi de proximité non délocalisable. Par ailleurs, il poursuit son engagement dans le dispositif innovant Prév'Asso, créé en Occitanie durant la crise du COVID, auquel il consacre 40 000 € via la direction des solidarités, 40 000 € via la direction du développement économique, en partenariat avec l'État. Ce dispositif a conforté à ce jour 1 800 à 2 000 associations employeuses.

En 2026, le Conseil régional poursuit son plan d'actions adopté en 2017 en faveur des **personnes en situation de handicap**, avec une augmentation de l'enveloppe régionale (mise aux normes de 26 gares). L'enveloppe globale consacrée par la Région à ces mises en accessibilité sera augmentée en 2026.

Le Conseil régional présentera en juin son Acte II de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en réponse à une augmentation des **actes de violences** recensés. Elle instaurera un dispositif innovant de soutien et d'accompagnement des victimes. Elle poursuivra son dispositif Génération Égalité de sensibilisation des lycéens aux violences sexistes et le financement des associations qui agissent en faveur de toutes les diversités.

Comme le recommandait le CESER depuis 2016, le Conseil régional accordera un bonus financier aux aides à **l'installation des agricultrices**, discriminées jusqu'ici par leur installation plus tardive que celle des agriculteurs, qui les privait d'aides. Cette initiative est unique en France à ce jour.

Sport

Le CESER adhère à la conception d'un sport pour tous, sur tous les territoires, levier de cohésion sociale, d'inclusion, d'éducation aux valeurs du vivre ensemble, de santé, d'animation et de vitalité territoriale.

II. LE CESER REGRETTE ET CONSTATE UN ÉTIOLEMENT DES RESSOURCES ET UN MANQUE DE PRÉCISION DU DOCUMENT BUDGÉTAIRE

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

Mobilités

- **Infrastructures ferroviaires.** Face au désengagement de l'État pour financer l'entretien du réseau ferré national (RFN), le Conseil régional a investi massivement dans la régénération et le développement du réseau ferroviaire régional à travers deux Plans Rail. Face aux tensions budgétaires, le Conseil régional n'est plus en mesure de compenser ce défaut d'entretien. Le Conseil régional préconise d'explorer d'autres pistes pour mobiliser les ressources nécessaires (concessions autoroutières, écotaxe sur les véhicules en transit international...). **Bien que SNCF Réseau se soit engagée à mobiliser 60 millions d'euros sur 3 ans pour la maintenance, la question inquiétante de la dégradation du réseau régional à terme, se pose.**
- **Accessibilité et infrastructures.** Le CESER regrette ne pas disposer d'un focus thématique sur les actions régionales en matière d'accessibilité des transports, des bâtiments et équipements régionaux. Un état d'avancement de la mise en accessibilité du réseau de transport routier serait également le bienvenu.

Région à énergie positive (REPOS)

- Le Conseil régional explique poursuivre son ambition REPOS. Le CESER aurait souhaité plus de détails, notamment les montants affectés à la transition énergétique, ainsi qu'un état des lieux, pour savoir si le Conseil régional est toujours dans la trajectoire fixée.

2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation

Malgré les intentions affichées, le CESER relève plusieurs zones d'ombre et des baisses de moyens qui interrogent sur la capacité de réalisation des objectifs :

- **Érosion des moyens budgétaires :** bien que l'agriculture soit présentée comme une priorité régionale, le CESER constate avec inquiétude une diminution de l'ordre de 15 % de l'enveloppe globale. Ce recul budgétaire paraît en contradiction avec l'ampleur des défis à relever (adaptation climatique, crises sanitaires).
- **Fragilité du tourisme rural :** l'accompagnement des petites structures touristiques rurales semble insuffisant. Ces acteurs font face à des besoins d'investissement qu'ils ne peuvent supporter seules, étant donné la saisonnalité de leurs activités ; ils doivent bénéficier d'un soutien à la hauteur de leur rôle dans l'équilibre des territoires.
- **Conflits d'usage et partage de l'espace :** le partage de l'espace rural entre activités agricoles et touristiques génère des tensions croissantes. Le manque d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques (respect du travail agricole, environnement) est regrettable.

- **Viticulture** : le CESER s'interroge sur l'absence ou l'insuffisance de mesures d'accompagnement post-arrachage des vignes. La reconversion des terres et le soutien aux exploitations en mutation sont des angles morts du présent budget.
- **Stagnation des PSE** : il existe une confusion persistante entre les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), souvent complexes et restrictives, et les PSE (Paiements pour services environnementaux). Le CESER déplore l'absence d'avancées concrètes sur des PSE plus englobants qui valoriseraient réellement les bonnes pratiques globales des agriculteurs.

3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire

Les budgets « Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation » et « Économie touristique » accusent des baisses budgétaires sensibles par rapport à 2025 (respectivement : -11,8 % et -10,8 %).

Économie de proximité :

- Création, Transmission, Reprise : poursuite de l'Appel à projets « Entrepreneuriat » 2025-2027 avec 7,5 M€ de CP pour le financement des structures accompagnant les entrepreneurs dans le cadre de l'AAP (2025 : 22 M€ d'AE et près de 7,5 M€ de CP dédiés, via notamment un nouvel appel à projets « Entrepreneuriat » pluriannuel et ciblé) ; Contrat création-transmission-reprise focalisé sur les territoires ruraux et certaines catégories de publics : 4,6 M€ d'AP et 3,8 M€ de CP (5,1 M€ d'AP et 4,2 M€ de CP en 2025), en baisse.
- Continuité du soutien au commerce essentiel de proximité et accompagnement des artisans d'art : 1,25 M€ d'AP et 0,9 M€ de CP en investissement, et 0,36 M€ d'AE et de 0,5 M€ de CP en fonctionnement (2025 : 1,7 M€ d'AP et 1,3 M€ de CP en investissement, et 0,4 M€ d'AE et de 0,6 M€ de CP en fonctionnement), en baisse.

Économie touristique :

- Le CESER regrette que les lignes budgétaires annoncées dans le document ne détaillent pas les actions envisagées. La part des fonds européens n'est pas, tout comme l'an dernier, identifiée.
- Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : 2,1 M€ en AP pour l'accompagnement des entreprises touristiques (2,5 M€ en 2025) : en baisse.
- Renouvellement de l'Appel à projets à destination des structures publiques pour la transformation des activités touristiques (pas de budget indiqué pour 2026 ; 2025 : 9,63 M€ d'AP et 8,1 M€ en CP).
- Politique des Grands sites Occitanie Sud de France (GSO) : vers une dynamique renouvelée dans le cadre du Plan Occitanie résiliente. Pas de budget indiqué pour 2026.
- Fusion AD'OCC/CRTLO : 6,525 M€ en AE (2025 : 7,35 M€ d'AE) pour la continuité des missions d'attractivité des territoires, des produits et des destinations du CRTLO dans la nouvelle agence. À nouveau, il n'est pas fait mention de CP en 2026 pour le CRTLO.

4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle

Le CESER constate la poursuite de la baisse du budget de fonctionnement entamée depuis plusieurs années déjà, ainsi que la légère diminution du budget science-société, contradictoire avec l'ambition d'éclairer les citoyens. Avec environ 16 centimes par habitant, dédiés à la culture scientifique technique et industrielle (CSTI), la Région se classait 10^e parmi les régions métropolitaines en termes de dépenses par habitant. Un faible investissement qui étonne de la part de la 2^e Région française en matière de recherche.

Le CESER regrette aussi que l'AAP Emergence soit plafonné à 50 % de 100 000 €, un montant qui ne couvre pas une demi-bourse de thèse complète. Il invite la Région à réhausser son plafond pour retrouver les situations de cofinancement égalitaire mises en place par les établissements.

Sur la vie étudiante et la précarité étudiante, le CESER note la suspension pour un an des budgets participatifs étudiants. Il note la faiblesse du montant alloué à la vie étudiante rapporté au nombre d'étudiants présents en Occitanie, et invite la Région et les CROUS à renforcer leurs efforts pour accroître l'offre de logement CROUS, en priorité dans les territoires où le coût de l'immobilier locatif devient prohibitif.

Le CESER constate, de concert avec la Région, un mouvement de recentralisation de la coordination de l'innovation à l'échelle nationale. Il regrette cette dynamique et souligne que l'expérience a montré que la proximité du terrain avait démontré son efficacité dans les logiques de diffusion des résultats de la recherche dans l'économie et la société.

Il constate aussi la baisse de la dotation apprentissage et s'inquiète, dans un contexte national défavorable à l'apprentissage, de l'impact de ces mesures sur les Centres de formation d'apprentis alors que l'enseignement supérieur représente 60 % des effectifs en apprentissage en Occitanie, dont un certain nombre dans des filières techniques et industrielles d'ores et déjà en tension.

5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société

Le CESER déplore en particulier l'insuffisante prise en compte de la fragilisation du tissu associatif, pourtant essentiel à la cohésion sociale, à l'accompagnement des publics et à l'égalité territoriale, dans un contexte marqué par des tensions financières durables. Le CESER regrette également que les moyens alloués à certaines politiques structurantes - telles que la formation (notamment les formations sanitaires et sociales), la CSTI ou encore l'enseignement agricole - ne soient pas renforcés à la hauteur des enjeux en matière de recrutement, d'attractivité des métiers et de transitions écologiques, sociales et numériques. Il alerte par ailleurs sur les difficultés rencontrées par les lycées, liées notamment au manque de remplacement des agents techniques (suivi de formations, etc.). Enfin, il appelle à une vigilance accrue concernant les évolutions de la démographie scolaire, en particulier sur la métropole toulousaine.

6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe

Le CESER regrette :

Une lisibilité et cohérence budgétaires insuffisantes :

- manque de visibilité budgétaire des actions concrètement dédiées à l'adaptation au changement climatique, celles-ci restant dispersées et difficilement identifiables dans la maquette budgétaire ce qui complique l'évaluation de leur impact réel sur les territoires littoraux ;
- contraction des crédits de fonctionnement fléchés sur l'ingénierie territoriale, l'animation, la concertation et l'accompagnement des acteurs locaux au bénéfice de la création de l'EPR Dragage Occitanie.

Une concentration des investissements et des questionnements sur leur cohérence :

- des investissements très importants et concentrés sur les infrastructures portuaires, en particulier à Port-La Nouvelle, qui devraient être appréciés à l'aune des priorités climatiques, environnementales et socio-économiques du littoral et de leur cohérence avec les objectifs de transition juste des stratégies régionales « REPOS » et « Résilience » ;
- manque de mise en regard des investissements engagés avec les recettes attendues (notamment sur l'EPR Dragage Occitanie), et les impacts socio-économiques pour les territoires concernés : des éléments consolidés et objectifs sur le déploiement de l'emploi seraient bienvenus, notamment s'agissant des emplois locaux, non délocalisables : les chiffres annoncés apparaissant approximatifs et insuffisamment étayés (200 emplois effectifs contre 3500 annoncés).

Des fragilités dans la mise en œuvre :

- interrogations sur le recours à la sous-traitance, y compris transfrontalière, et sur ses conséquences sociales, économiques et en matière de respect des normes ;
- besoins croissants en ingénierie territoriale, animation locale et accompagnement des collectivités et des acteurs associatifs, dans un contexte de crédits de fonctionnement contraints.

7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Précarité, Sport

Culture-Patrimoine

Le CESER regrette l'absence d'information sur les économies d'échelle à venir et sur l'efficacité générée par la fusion des agences culturelles et de présentation des futures actions.

Santé

Malgré la politique volontariste du Conseil régional sur les déserts médicaux, les multiples problématiques en matière de santé demeurent, dont notamment la santé mentale, pourtant grande cause nationale 2026.

Le CESER s'interroge sur la pérennité du modèle économique lié au GIP, dans un contexte de contrainte budgétaire, sans espoir d'équilibre financier de certains centres et sans aide supplémentaire. Par

ailleurs, il considère que cette action doit faire l'objet d'une évaluation quant à son impact sur la démographie médicale par territoire.

Les crédits d'État issus du Ségur de la Santé et dédiés aux formations sanitaires sont fortement réduits. En conséquence, pour 2026, le Conseil régional décide de revenir aux quotas de 2019. Le CESER regrette cette décision, qui obère l'avenir, notamment pour le secteur de l'aide à domicile.

Cohésion sociale, Solidarité, Précarité

Le CESER regrette de ne pas être associé, en tant que tel, à la co-construction de politiques œuvrant pour la cohésion sociale, une meilleure solidarité et la lutte contre la précarité : le Plan de soutien aux associations, la politique de logement, le bien se nourrir dans un contexte de précarité ...

Le CESER regrette le retard pris sur l'accessibilité des points d'arrêt des transports en commun interurbains de la région (notamment des autobus desservant les lycées).

Sport

Le CESER observe que, dans la poursuite de la stratégie Occitanie 2022-2028, la prise en compte de l'héritage sportif des JOP 2024 pourrait être davantage explicitée, notamment en matière de développement territorial de projets structurants. Par ailleurs, la préparation des JOP 2030 apparaît, à ce stade, principalement tournée vers des actions de communication, et gagnerait à s'inscrire dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. Le CESER relève également l'absence d'éléments chiffrés détaillés permettant d'apprécier plus finement la répartition des crédits par projets et par cibles. Le CESER estime que la politique sportive régionale pourrait utilement faire l'objet d'ajustements complémentaires afin de développer de nouvelles thématiques et mieux répondre aux enjeux actuels du secteur.

PARTIE 3 : LES PRÉCONISATIONS

Le lecteur est invité à lire les contributions intégrales des commissions qui sont annexées à l'Avis pour prendre connaissance de l'ensemble des réflexions et préconisations formulées par le CESER. Les préconisations qui suivent mettent en exergue une sélection de points saillants issus de ces analyses.

I. REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Un budget maîtrisé mais pas toujours précis

Le budget présenté repose sur une version du PLF d'octobre 2025, avec des ajustements encore suspendus au vote définitif de l'ensemble des chapitres budgétaires au premier trimestre 2026. Cette situation limite, à ce stade, la lisibilité et la portée des choix opérés.

Malgré l'affichage d'orientations stratégiques (transition écologique et climatique, numérique, etc.), la lisibilité des lignes budgétaires et des actions effectivement engagées demeure insuffisante.

En particulier, les actions dédiées à l'adaptation au changement climatique restent dispersées au sein de la maquette budgétaire, sans identification claire ni fléchage explicite. Cette dispersion complique fortement l'évaluation de leur impact réel, notamment pour les territoires littoraux.

Par ailleurs, on observe une **contraction des crédits de fonctionnement** traditionnellement consacrés à :

- l'ingénierie territoriale,
- l'animation et la concertation,
- l'accompagnement des acteurs locaux,

au profit de la création de l'établissement public Dragage Occitanie, ce qui interroge l'équilibre entre investissement structurel et soutien opérationnel aux territoires.

Ces éléments soulèvent plusieurs questions de fond :

- Quelles sont les priorisations réelles à l'œuvre dans ce budget ?
- Assiste-t-on peu à peu à un resserrement des compétences du Conseil régional autour de ses fonctions régaliennes, au détriment de l'ingénierie et de l'action territoriale ?
- Comment garantir une cohérence d'ensemble et une meilleure traçabilité budgétaire des politiques publiques, en particulier sur les enjeux climatiques et les transitions socio-économiques, ou numériques ?

2. Focus sur la menace pesant sur le tissu associatif en Occitanie

Fragilisation du tissu associatif : une alerte majeure

Le CESER exprime sa vive inquiétude face à la fragilisation croissante du tissu associatif, dans un contexte marqué par la baisse ou la stagnation des financements publics, conjuguée à des pertes d'emplois significatives.

De nombreuses associations se trouvent aujourd'hui en grande difficulté, certaines étant menacées de disparition, alors même qu'elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et territoriale.

Le Conseil régional indique ne plus être en mesure de compenser les carences de l'État. Pourtant, les associations reposent largement sur l'engagement de bénévoles qui assurent, de fait, des missions de service public normalement dévolues à l'État, sans reconnaissance statutaire ni sécurisation de leur engagement.

Arbitrages budgétaires et cohérence des priorités

Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par une augmentation des budgets consacrés à la Défense, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe de 200 millions d'euros à cet effet. Au regard de la situation particulièrement préoccupante des associations et de leur rôle structurant pour les territoires, le CESER s'interroge sur l'opportunité de flécher une part limitée de cette enveloppe afin de préserver le tissu associatif, sans impact significatif sur l'industrie de l'armement.

L'effondrement du secteur associatif entraînerait en effet des répercussions majeures, tant en termes de coûts directs (perte d'emplois, rupture de services) que de coûts indirects (dégradation du lien social, augmentation des dépenses publiques de substitution).

Réaffirmer le rôle structurant du secteur associatif en Occitanie

Le CESER réitère la nécessité d'affirmer pleinement la place centrale du secteur associatif dans les politiques publiques régionales et formule les préconisations suivantes :

- **augmenter le niveau de financement des associations ;**
- **clarifier les critères** de maintien, de réduction ou de priorisation des subventions régionales ;
- **garantir des règles transparentes et partagées**, fondées sur l'utilité sociale, l'impact territorial et la contribution aux priorités régionales ;
- **renforcer la coordination entre financeurs publics**, afin d'éviter des effets cumulatifs mettant en péril l'emploi associatif et la continuité des actions de terrain ;
- **développer les conventions pluriannuelles d'objectifs**, pour sécuriser les structures et inscrire leur action dans la durée.

3. Budget 2026 : une baisse massive et inéquitable des dotations de l'État aux Régions

Les prévisions du budget 2026 entérinent une baisse significative des dotations de l'État aux collectivités territoriales, et en particulier aux Régions. Le PLF 2026 confirme plusieurs diminutions majeures de ressources, parmi lesquelles :

- la **suppression du financement du Ségur de la santé** : – 18,6 M€ ;
- une **baisse de plus de 50 % des dotations liées à l'apprentissage** : - 7,6 M€ ;
- la **réduction des dotations de compensation des exonérations** : – 1,4 M€ ;
- et surtout une **diminution très importante de la DC RTP** (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : – 35,2 M€.

Une baisse de la DC RTP particulièrement injuste pour certaines Régions

La baisse de la DC RTP constitue de loin la mesure la plus lourde, et impacte de manière disproportionnée et inégalitaire certaines Régions, en particulier les Hauts-de-France et l'Occitanie, sans prise en compte de leurs spécificités territoriales et socio-économiques.

S'agissant de l'Occitanie, cette réduction intervient alors même que le territoire cumule plusieurs fragilités structurelles :

- un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale ;
- un revenu par habitant plus faible ;
- un enclavement territorial marqué ;
- un solde migratoire positif, générant des besoins accrus en équipements, infrastructures et services publics, sans compensation financière correspondante.

Ces éléments supposent au contraire des investissements publics massifs et continus, que la baisse des dotations vient directement compromettre.

Une dénonciation politique forte et des recours envisagés

Publiquement dénoncée, la baisse inégale de la DC RTP qui touche six Régions, dont les plus fragiles, telles que les Hauts-de-France et l'Occitanie, ne cesse d'être décriée, et pourrait conduire à des actions contentieuses sur le plan institutionnel.

Les prévisions budgétaires 2026 confirment dès à présent une double peine pour les Régions déjà les plus exposées :

- une baisse brutale et ciblée des dotations de l'État ;
- conjuguée aux efforts déjà consentis par les collectivités pour contribuer au redressement des finances publiques et au remboursement de la dette.

Le CESER alerte sur les conséquences majeures de ces choix budgétaires, qui risquent d'entraver durablement la capacité des Régions à assurer leurs missions, à investir dans les territoires et à répondre aux besoins croissants des populations.

4. La préparation de la prochaine programmation européenne 2028-2034 : un enjeu majeur de décentralisation et d'efficacité territoriale

Le CESER partage pleinement l'inquiétude du Conseil régional face au risque de recentralisation des fonds européens, qui remettrait en cause la capacité des Régions à conduire des politiques de développement adaptées aux réalités territoriales.

L'Occitanie figure parmi les Régions les plus performantes en matière de mobilisation des fonds européens, lesquels constituent un levier essentiel pour renforcer l'action publique régionale et consolider le développement économique sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'excellence des Régions dans la gestion de ces fonds est aujourd'hui démontrée, tant en termes d'efficacité que de proximité avec les acteurs locaux.

Le CESER considère indispensable que les Régions conservent des fonds européens régionalisés ainsi que leur gestion, afin de continuer à agir efficacement dans les territoires, soutenir l'innovation, accompagner les filières stratégiques et faire émerger les "pépites" économiques de demain. À défaut, les Conseils régionaux courraient le risque de se voir progressivement réduits à un rôle « d'agences de l'État », affaiblissant la décentralisation et la capacité d'initiative locale.

Une enveloppe stratégique à sécuriser et à anticiper

Les fonds européens représentent des montants considérables : pour l'Occitanie, environ 3 milliards d'euros sur la programmation 2021-2027.

Si les enveloppes de la programmation 2028-2034 ne sont pas encore connues, plusieurs éléments de contexte appellent à la vigilance :

- une partie des fonds attribués au titre de la relance post-Covid devra être remboursée ;
- une autre part pourrait être réorientée vers des priorités nouvelles, notamment la Défense.

Dans ce contexte contraint et évolutif, la capacité à anticiper, influencer et sécuriser les financements européens devient stratégique.

Renforcer la présence régionale à Bruxelles

Le CESER préconise en conséquence que le Conseil régional :

- renforce ses moyens opérationnels, humains et financiers, dédiés à la présence régionale à Bruxelles ;
- développe une capacité accrue de veille, d'influence et de mobilisation des fonds européens.

Au regard des enjeux financiers et des retombées attendues pour le territoire, cet investissement apparaît pleinement justifié et susceptible d'impliquer soit des gains, soit des pertes pour l'Occitanie.

II. PRÉCONISATIONS PROPRES À CHAQUE POLITIQUE TERRITORIALE

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

Mobilités :

- **Trains liO.** Entre 2019 et 2024, la fréquentation des trains liO a augmenté de 68 % contre 30 % au plan national sur la même période. Le Conseil régional indique que la gamme tarifaire attractive pour les trains liO, notamment le billet à 1 € (2,9 millions de billets vendus en 2025), est un facteur qui explique cette progression, en attirant de nouveaux voyageurs. Ainsi, le billet à 1 €, en favorisant le report modal de la route vers le rail, est une mesure bénéfique pour la transition énergétique, comme pour le pouvoir d'achat. **Deux éléments que le Conseil régional pourrait valoriser.** Au final, en Occitanie, l'usager paye en moyenne 20 % du prix total du billet contre 32 % en moyenne au plan national. **Le CESER recommande au Conseil régional de communiquer sur cet effort, pour que les usagers en prennent conscience.**
- **Technicentre.** Pour respecter ses engagements, le Conseil régional a financé l'acquisition de 18 rames Regio2N supplémentaires (la dernière livraison interviendra en 2027). La réalisation d'un nouveau technicentre, dont le site d'implantation est en débat, s'impose pour entretenir ce matériel. **Aussi, le CESER préconise la création de ce technicentre pour l'entretien des rames et générateur d'emplois.**

Logement :

Pour répondre aux besoins des ménages de la région et répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire, le CESER recommande au Conseil régional de poursuivre son accompagnement des acteurs de l'habitat en lien avec les politiques locales.

Montée en puissance d'Occitalim' :

La mutualisation du groupement d'intérêt public (GIP) avec les plateformes départementales constitue une avancée majeure. Cette synergie permet une logistique optimisée et un débouché sécurisé pour nos producteurs, tout en répondant aux enjeux de la restauration collective.

Financements européens :

- Les fonds européens disponibles représentent une enveloppe très importante qu'il faut savoir mobiliser. Pour l'Occitanie, cela représente 3 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027. Le montant pour la programmation 2028-2034 n'est pas connu ; mais une partie des fonds alloués sur le programme précédent, au titre de la relance liée à la crise Covid-19, devra être remboursée et une autre sera dédiée à la Défense. **Aussi, le CESER préconise au Conseil régional de mettre plus de moyens opérationnels (humains et financiers) pour renforcer sa présence à Bruxelles, au regard des gains espérés.**
- Étant donné la part de financement substantielle apportée par l'Union européenne dans divers projets régionaux, le CESER préconise au Conseil régional d'en faire la promotion auprès du grand public.
- L'Union européenne contribue au financement des deux futures lignes à grande vitesse (LNSO et LNMP). Ces crédits sont conditionnés par ceux de l'État. En raison du déficit de paiement de celui-ci (pallié par les collectivités), l'Union européenne juge ces projets risqués et donc y accorde beaucoup moins de fonds. Le CESER pense que l'État y gagnerait à jouer le jeu.

- Il est question que l'État reprenne la main sur les fonds européens de cohésion (aujourd'hui gérés par le Conseil régional) afin de s'en servir pour combler le déficit. **Pour le CESER, ces fonds doivent rester au Conseil régional et être sanctuarisés au niveau européen.**

Associations :

- Globalement, les associations sont en grande difficulté financière et risquent même de disparaître. Le Conseil régional indique ne plus pouvoir suppléer aux carences de l'État. Les associations s'appuient sur des bénévoles et des salariés, qui pour la plupart font des missions de service public normalement dévolues à l'État. Or, le statut de bénévole n'est pas reconnu. Le CESER préconise de remédier à cela par la création de ce statut.
- Dans le contexte géopolitique actuel qui conduit à augmenter les budgets pour la Défense, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe de 200 millions d'euros pour la Défense. Au regard de la situation préoccupante des associations et de leur rôle essentiel, le CESER se demande s'il ne serait pas judicieux de flécher une petite partie de cette somme pour sauver le tissu associatif, sans que cela n'impacte significativement l'industrie de l'armement. Étant donné leur rôle essentiel, l'effondrement des associations aurait des répercussions, en termes de coûts directs et indirects, de très grandes ampleurs.
- Le financement régional des associations est morcelé entre plusieurs directions. Le CESER souhaiterait que figure au BP, le montant exact versé aux associations.

Budget Primitif 2026 :

- Ce budget a été élaboré sur le PLF d'octobre. En définitive, la situation devrait être moins rigoureuse. **Le CESER souhaiterait connaître la ventilation qui sera faite des crédits supplémentaires.**

2. Espace et développement durable, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, et Alimentation

Pour répondre aux enjeux de 2026, le CESER propose :

1. **Élargissement des bénéficiaires d'Occitalim'** : au-delà des lycées, le Conseil régional doit porter une communication offensive pour étendre l'accès aux produits locaux via Occitalim' aux communes, métropoles, centre de soins, EHPAD... L'enjeu est de massifier la commande publique pour sécuriser le revenu des producteurs.
2. **Diversification du financement des PSE** : afin de sortir de la dépendance exclusive aux fonds européens et de lever l'amalgame avec les MAEC, le Conseil régional devrait construire un programme stratégique de PSE financé par d'autres leviers, notamment en partenariat avec les Agences de l'Eau.

Le CESER préconise d'explorer à cet effet la création d'une contribution territoriale calquée sur le modèle du versement mobilité, afin de dégager des ressources propres dédiées à la résilience alimentaire et climatique de notre région. Cet outil fiscal permettrait de financer directement des paiements pour services environnementaux et d'accompagner concrètement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs exploitations face aux crises, garantissant ainsi une rémunération pérenne pour leur mission de protection des ressources naturelles tout en réduisant la dépendance aux seuls fonds européens.

3. Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie Sociale et Solidaire

Fonds européens : le CESER rejoint l'inquiétude du Conseil régional quant à une possible recentralisation des fonds européens. En effet, l'Occitanie est l'une des premières Régions en matière de mobilisation des fonds européens qui lui permettent de renforcer ses actions et de consolider son développement économique sur tout son territoire. De plus, l'excellence des Régions dans la gestion de ces fonds n'est plus à prouver. Le CESER considère qu'il est nécessaire que les Régions conservent des fonds européens régionalisés et leur gestion pour continuer à agir dans les territoires, stimuler le développement économique régional et faire émerger les « pépites » de demain. Dans le cas contraire, les Conseils régionaux risquent de devenir à terme des « agences de l'État ».

Document Budget Primitif : le CESER préconise une meilleure lisibilité budgétaire des actions qui vont être engagées et des lignes qui vont être utilisées.

Évaluation des impacts des politiques régionales : le CESER souhaite avoir des remontées d'informations régulières sur les impacts des politiques à destination des acteurs du développement économique régional (emplois créés et/ou maintenus, créations d'entreprises...).

Contrats de filières : les contrats de filières sur les mobilités, les industries créatives et l'eau devraient être conclus en 2026. Le CESER regrette de ne pas avoir communication des contrats déjà entérinés (filière bois, santé...) et souhaite en être informé et disposer des contrats de filières en vigueur et à venir.

Fusion AD'OCC / CRTLO : le CESER demande à retrouver un siège dans l'instance de gouvernance de la nouvelle agence installée au 1^{er} janvier 2026.

4. Enseignement supérieur et Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation, Numérique et Intelligence artificielle

Le CESER appelle le Conseil régional à renforcer son soutien aux étudiants occitans, sur le logement dans un premier temps (où des initiatives telles que les labellisations de chambres chez l'habitant pourraient être explorées), mais aussi via un renforcement de l'offre de restauration. Il est essentiel que les étudiants, et notamment les plus précaires, disposent d'une vraie offre de restauration y compris les soirs et le week-end où l'offre est particulièrement réduite au regard des besoins.

Il encourage le Conseil régional à poursuivre ses efforts sur les Villes universitaires d'équilibre (VUE), à préciser sa trajectoire sur le développement de classes préparatoires intégrées dans les VUE et à envisager de se rapprocher du rectorat pour l'ouverture de classes préparatoires dans des lycées présents dans les VUE pour dynamiser l'offre de formation Bac+0/Bac+2 dans les territoires.

Enfin, le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de positionner les Pôles universitaires d'innovation (PUI) métropolitains comme cœur actif de l'innovation. Partageant le constat sur le manque de connaissance des PUI, notamment de la part des acteurs économiques, le CESER propose au Conseil régional de cofinancer une campagne de communication avec les universités porteuses de ces PUI pour les faire connaître des entreprises et les affirmer comme outils majeurs du dialogue recherche – entreprise.

5. Éducation, Emploi, Jeunesse, Formation, Enjeux de société

Enseignement agricole

Le CESER souligne la nécessité de valoriser l'enseignement agricole afin de faire connaître les formations existantes et d'accompagner l'orientation des collégiens vers des métiers essentiels pour notre territoire.

Soutenabilité financière des politiques sociales

Le maintien de tarifs sociaux (restauration, mobilité) constitue un choix politique fort. Toutefois, le CESER alerte sur les déséquilibres budgétaires induits parfois pour des établissements scolaires.

Il préconise :

- un suivi renforcé de la situation financière des lycées afin d'éviter toute fragilisation de leur fonctionnement ;
- une évaluation régulière de l'impact réel des mesures tarifaires sur les budgets des établissements ;
- un accompagnement technique et financier ciblé pour les structures les plus fragilisées.

Le développement du label Cant'Occ doit s'accompagner :

- de formations adaptées pour les personnels de restauration ;
- de financements dédiés pour les investissements nécessaires ;
- d'actions de sensibilisation des élèves et des familles aux enjeux nutritionnels et environnementaux ;
- d'actions pour produire local et consommer local permettant d'aller vers davantage de souveraineté alimentaire.

Associations : un pilier fragilisé de la cohésion sociale et des territoires

Le CESER exprime son inquiétude face à la fragilisation du tissu associatif, dans un contexte de baisse ou de stagnation des financements publics et de pertes d'emploi.

Formation professionnelle initiale et apprentissage

Le CESER rappelle que l'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques ne doit pas se faire au détriment de l'ambition éducative, de la qualité pédagogique et de l'épanouissement des personnes.

Il préconise :

- une co-construction renforcée de la carte des formations avec l'État, les branches professionnelles et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre des réformes du lycée professionnel ;
- une simplification des parcours d'accès aux formations, en particulier pour les publics les plus fragilisés ;
- une promotion renforcée des métiers, notamment ceux en tension, par des actions coordonnées et innovantes.

Malgré les conséquences de la réforme de 2018, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre une politique volontariste en matière d'apprentissage, en mobilisant son réseau d'entreprises, en soutenant les CFA de proximité et en veillant à l'égalité territoriale d'accès aux contrats.

Formations sanitaires et sociales

Au regard des fortes tensions de recrutement, d'attractivité des métiers du soin, du paramédical, du médico-social, et de l'accompagnement social, le CESER appelle à un volontarisme renforcé et durable du Conseil régional ainsi qu'à une mobilisation de l'État afin de garantir le maintien des capacités de formation, notamment suite au vote (janvier 2025) d'un ratio minimal de soignant par spécialité (en attente de décret d'application) et d'améliorer l'attractivité des filières par des conditions d'études adaptées.

De même, le CESER appelle à soutenir l'installation des professionnels dans les territoires sous-dotés, conformément aux objectifs du Schéma régional des formations sanitaires et sociales dont le suivi est nécessaire.

Emploi et sécurisation des parcours

Le CESER insiste sur la nécessité de placer les personnes au cœur des dispositifs emploi-formation, et de ne pas s'attacher uniquement aux besoins immédiats des entreprises conformément à la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Il recommande :

- une attention renforcée aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail ;
- une meilleure association des partenaires sociaux et du CESER à toutes les étapes de conception, de pilotage et d'évaluation des dispositifs ;
- un suivi attentif des expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée afin de mesurer les impacts à court, moyen et long terme sur l'emploi durable.

Culture scientifique, esprit critique et lutte contre la désinformation

Le CESER alerte sur la nécessité de renforcer la prise en compte budgétaire des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et de médiation éducative, dans un contexte marqué par la montée des infos, la défiance envers la parole scientifique et les mutations numériques.

Face aux transitions écologique, sanitaire et numérique, le développement de l'esprit critique, l'appropriation des savoirs et le dialogue science-société constituent des leviers majeurs de cohésion sociale, d'égalité des chances et de sécurisation des parcours d'orientation.

Il préconise :

- le doublement des moyens dédiés aux actions de CSTI (passage de un à deux millions d'euros), en priorité vers les publics scolaires, les territoires ruraux et périurbains et les quartiers prioritaires ;
- le déploiement d'une stratégie régionale « aller vers », appuyée sur des dispositifs itinérants en partenariat avec les acteurs de la CSTI ;
- une meilleure articulation entre politiques éducatives, orientation et actions de culture scientifique ;
- le soutien aux actions d'éducation aux médias, au numérique et à l'information scientifique, adaptées aux usages de tous ;

- une vigilance sur la mixité femmes/hommes dans les milieux scientifiques que ce soit pour l'accès à l'éducation, la formation ou encore les emplois.

Le CESER souligne enfin l'importance de sécuriser ces actions par des financements pluriannuels afin d'inscrire cette politique dans la durée.

6. Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe

Améliorer la lisibilité de la présentation budgétaire et l'évaluation des politiques publiques :

- clarifier la présentation des lignes budgétaires en distinguant objectifs, actions et opérateurs ;
- clarifier la présentation budgétaire des actions liées à l'adaptation climatique, à la biodiversité et au littoral, afin d'en faciliter le suivi et l'évaluation ;
- mettre en place des indicateurs consolidés sur l'emploi (direct, indirect, local), l'accès des femmes aux métiers industriels portuaires, les retombées socio-économiques des grands projets portuaires (Port-La Nouvelle, EPR de dragage) ;
- clarifier les conditions de recours à la sous-traitance, notamment transfrontalière.

Préciser la stratégie autour de l'Établissement public régional de dragage :

- présenter la nature des prestations réalisées pour des tiers et les modalités de remboursement des avances régionales ;
- mettre en place une évaluation régulière des impacts économiques, environnementaux et budgétaires de cet EPR.

Rééquilibrer les priorités en faveur des territoires et des filières :

- renforcer le soutien aux activités économiques littorales hors grands projets industriels, notamment le tourisme, les stations balnéaires et les filières locales.

Maintenir et renforcer l'information, la sensibilisation et la concertation, en tant que trois piliers essentiels pour favoriser la compréhension, l'appropriation et l'implication des citoyens :

- pérenniser et renforcer les dispositifs d'information et de sensibilisation autour des projets, afin de garantir la transparence, d'améliorer la compréhension des enjeux et de lutter contre la désinformation, en permettant une appropriation éclairée par les publics ;
- développer et renforcer les démarches de concertation et de médiation, en associant plus étroitement les acteurs locaux, socio-professionnels et associatifs, tant en amont que lors des phases de suivi et d'évaluation, afin de favoriser une implication durable et partagée.

7. Culture-Patrimoine, Santé, Cohésion sociale, Solidarité, Sport

Culture-Patrimoine

Le CESER souhaite rencontrer sur site le président et la directrice de l'Agence pour une présentation du bilan d'action de la première année d'existence.

Le CESER sollicite la communication du détail des enveloppes régionales consacrées à la Culture et au Patrimoine, une fois que la conférence régionale des finances les aura approuvées.

Le CESER salue le lancement d'un projet de recherche transversale concernant le patrimoine régional lié à l'eau. Il préconise de faire de la culture un instrument d'acculturation aux grands enjeux de la transition environnementale.

Santé

- Compenser le retrait de l'État pour garantir en 2026 une formation sanitaire territoriale.
- Procéder à une évaluation indépendante de l'action et de l'impact territorial du GIP Ma Santé Ma Région.
- Coordonner l'action du Conseil régional avec les différents acteurs de terrain, afin de rationaliser et d'optimiser l'offre territoriale de soins et de favoriser une politique de prévention en santé.
- Maintenir l'action régionale en matière de financements de campus connectés.

Cohésion sociale, Solidarité, Précarité

Le CESER rappelle sa préconisation, émise en février 2025, dans son Avis sur la pauvreté en Occitanie, d'une labellisation « Sentinelle Sociale » des associations qui sont le plus en proximité des personnes en situation de précarité dans la chaîne d'accompagnement. Cette labellisation, assortie d'un financement pluriannuel, limiterait les effets négatifs des appels à projets.

Le CESER demande à être membre du Comité régional de la vie associative (CRVA), instance formelle de dialogue du Conseil régional avec les associations.

Le CESER souhaiterait disposer d'un focus thématique sur la politique régionale en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Sport

Le CESER préconise une prise en compte des contraintes budgétaires par la définition de priorités de financement et d'actions susceptibles de développer tout le potentiel du sport et de l'activité physique dans la cohésion sociale, l'animation, le développement territorial, l'éducation, la santé, le vivre ensemble.

Le CESER préconise la tenue d'une large concertation territoriale avec les acteurs du sport et de l'activité physique pour coconstruire un puissant levier de transformation et de transition sociale, économique et environnementale.

CONCLUSION

Dans un contexte de déficit public structurel, de contraintes budgétaires accrues et d'instabilité institutionnelle persistante, le CESER prend acte de la gestion prudente du Conseil régional dans l'élaboration du budget primitif 2026. Le CESER salue le maintien d'une trajectoire financière soutenable, fondée sur un niveau d'autofinancement préservé et un recours maîtrisé à l'emprunt, témoignant d'une capacité d'adaptation réelle face à un environnement financier de plus en plus contraint.

Toutefois, cette **prudence budgétaire** s'inscrit dans un changement de paradigme préoccupant, marqué par une recentralisation progressive des décisions financières et par une répartition inéquitable de l'effort de redressement des finances publiques. Alors que les collectivités territoriales ne portent qu'une part limitée de la dette publique nationale et sont tenues de voter des budgets à l'équilibre, elles se voient imposer des efforts disproportionnés, réduisant durablement leurs marges de manœuvre et leur capacité à investir dans les politiques d'avenir.

Le CESER alerte sur les conséquences majeures du contexte budgétaire actuel sur le **tissu associatif régional**. La baisse annoncée d'environ 5 % des financements régionaux, conjuguée à des coupes nationales significatives, fragilise un secteur essentiel à la cohésion sociale, culturelle et territoriale, ainsi qu'à la mise en œuvre des transitions écologique et climatique.

À l'échelle nationale, ces restrictions se traduisent par 250 millions d'euros de coupes directes, des suppressions et menaces sur l'emploi associatif, ainsi qu'un effort financier important imposé aux collectivités. En Occitanie, cette situation est accentuée par un tissu associatif dense, un taux de pauvreté élevé, une population jeune et en croissance, et des besoins importants en matière de services publics et d'accompagnement des publics vulnérables.

Les effets sont déjà observables sur le terrain : dégradation des trésoreries, déficits récurrents, gel des recrutements, recentrage des actions sur l'urgence, complexification des financements et recours accrus à des solutions financières précaires. Le manque de visibilité pluriannuelle et la fragmentation des financements aggravent ces difficultés.

Dans ce contexte, le CESER souligne la nécessité de maintenir un soutien régional pérenne, lisible et équitable au secteur associatif, fondé sur des critères transparents et concertés, privilégiant les subventions de fonctionnement. Il appelle également à une simplification des dispositifs de financement afin de préserver la pérennité des associations, en particulier celles de proximité, dont la fragilisation constituerait un risque majeur pour la cohésion sociale et démocratique des territoires.

Le CESER rappelle également l'importance de maintenir, voire d'augmenter les financements pour des actions et des investissements qui répondent aux enjeux du **changement climatique et des transitions socio-économiques**, voire qui les anticipent.

En effet, l'**Occitanie** est aujourd'hui confrontée à des **enjeux de transition majeurs** qui conditionnent son développement économique, social et environnemental à moyen et long termes. Région vaste, attractive et démographiquement dynamique, elle demeure toutefois particulièrement exposée aux effets du changement climatique, avec des sécheresses récurrentes, des tensions croissantes sur la ressource en eau, des risques d'incendies, d'inondations méditerranéennes et d'érosion du littoral, qui fragilisent à la fois l'agriculture, le tourisme et les infrastructures. Dans le même temps, la **transition écologique** impose d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation des pratiques agricoles vers des modèles plus durables. Sur le

plan économique, l'Occitanie doit renforcer sa souveraineté productive en soutenant la réindustrialisation, l'innovation et la structuration des filières stratégiques, afin de réduire la dépendance à une économie présentielle ou saisonnière et de créer des emplois qualifiés sur l'ensemble du territoire et en accompagnant les salariés dans ces transitions. Ces transformations doivent aussi répondre aux mutations sociales et démographiques marquées par le vieillissement de la population, des revenus médians faibles, un chômage persistant et de fortes disparités entre les métropoles dynamiques de Toulouse et Montpellier et les zones rurales ou enclavées. L'accès aux services publics, à la santé, au logement et à la mobilité constitue dès lors un enjeu central de cohésion territoriale. Le **concept d'éco-santé** devient alors un déterminant transversal à toutes ces problématiques. Par ailleurs, **la transition numérique** et l'appropriation des technologies comme l'intelligence artificielle représentent des leviers essentiels de compétitivité et d'inclusion, à condition d'investir dans les compétences et les infrastructures. Enfin, le développement des mobilités durables, notamment ferroviaires et collectives, apparaît indispensable pour réduire l'empreinte carbone et désenclaver les territoires. L'ensemble de ces défis appelle une action publique coordonnée, anticipatrice et fortement territorialisée, capable de concilier résilience écologique, justice sociale et dynamisme économique.

Face à ces contraintes, le CESER réaffirme également son **rôle central dans l'évaluation des politiques publiques régionales**. Dans un environnement budgétaire contraint, l'évaluation constitue un outil stratégique indispensable pour éclairer la décision publique, sans envoyer un signal de restriction ou de désengagement. Conformément aux prérogatives renforcées par la loi NOTRe¹⁵, le CESER entend contribuer à une évaluation ciblée des dispositifs à fort impact, afin d'en améliorer l'efficacité, la lisibilité et l'utilité réelle pour les territoires et les populations. Il entend également rappeler son engagement rigoureux sur l'analyse budgétaire. Le CESER demande à bénéficier en amont des assemblées du Conseil régional, des éléments concernant le **compte administratif** et **les décisions modificatives**. Le CESER réitère son intérêt de pouvoir être destinataire des **rapports d'activité et financiers des agences** régionales, afin de mesurer les optimisations réalisées. Le CESER préconise également une meilleure lisibilité budgétaire des actions qui vont être engagées et des lignes qui vont être utilisées pour les différentes politiques publiques.

Enfin, le CESER attire l'attention sur les enjeux liés à la prochaine **programmation européenne 2028-2034**. Si l'arrivée des fonds européens pourrait offrir, à court terme, de nouvelles marges de manœuvre, elle ne saurait masquer durablement la baisse des concours financiers de l'État. Par ailleurs, les discussions en cours au niveau européen sur une possible recentralisation de certains fonds structurels, notamment le FEDER, font peser un risque supplémentaire sur la capacité d'action des Régions et sur le pilotage territorial des politiques européennes.

¹⁵ Article 32 de la Loi NOTRe du 7 août 2015

ANNEXES

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Dans le cadre de la journée consacrée au BP 2026, la Commission 1 a auditionné les personnes suivantes :

- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN**, Vice-Président en charge des Mobilités pour tous et des Infrastructures de transport ;
- **Madame Nadia PELLEFIGUE**, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Europe et des Relations internationales ;
- **Madame Maria-Alice PELÉ**, Vice-Présidente en charge de la Politique de la ville.

Nous tenons à les remercier pour leurs disponibilités et leurs interventions particulièrement claires et précises. Au vu du rapport de présentation du BP 2026 et des auditions, le CESER a souhaité formuler les observations suivantes :

Le contexte

Un budget régional 2026 d'un montant de 3,54 milliards d'euros. 144 millions d'euros en moins par rapport à 2025, en raison de l'impact du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026. La France est actuellement le pays de la zone euro qui affiche le plus gros déficit budgétaire.

Les points positifs

Mobilités :

- **Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)**. Depuis juin 2024, les projets de SERM concernant les métropoles de Toulouse et de Montpellier ont été labellisés par le Ministère des Transports. En vue du lancement des premières réalisations, le Conseil régional a réservé 15 millions d'euros de CP au BP 2026.
- **Lignes Nouvelles à Grande Vitesse (LNSO et LNMP)¹⁶**. Le Conseil régional poursuit son effort à travers les deux sociétés de financement dédiées : SGPSO et SLNMP pour un montant de 16,4 millions d'euros (CP). **À noter que, faute de paiement de la part de l'État, les deux sociétés ont dû avancer la somme pour que les projets puissent se poursuivre.**
- **Accessibilité**. Poursuite de la mise en accessibilité des gares (programme Ad'AP) et des points d'arrêts routier (38,3 millions d'euros pour ce programme, les PEM et la réhabilitation des gares).
- **Convention liO**. Face à la très forte dégradation de la qualité de service des trains régionaux en 2025 (retards et suppressions), SNCF Réseau s'est engagée à investir 60 millions d'euros sur 3 ans pour la maintenance du réseau en Occitanie (le Conseil régional a demandé à la SNCF de ramener cet effort sur 18 mois). SNCF Voyageurs mobilise 2 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la fiabilité du matériel roulant, l'exploitation et l'information des voyageurs. **Une partie des pénalités payées par la SNCF pour ces retards, a été reversée aux usagers sous forme d'une mensualité remboursée, et sur les cinq lignes les plus impactées : deux mensualités.** Le budget 2026 alloué à l'exploitation de trains liO est de 490,2 millions d'euros en AE et 39 millions d'euros en AP. Par ailleurs, les recettes du trafic sont estimées à 118,8 millions d'euros
- **Acquisition et rénovation du matériel roulant**. Dans sa trajectoire pour le développement de l'offre de transport liO, le Conseil régional a financé l'acquisition de 18 rames Regio2N et

¹⁶ LNSO : Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. LNMP : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

termine le programme de rénovation à mi-vie des derniers AGC (23 rames) sur un parc de 83 rames. Cette rénovation permettra une capacité d'emport équivalente à 86 AGC. La VMRR estimée à 46 millions d'euros, servira à financer l'achat du matériel roulant. 190 millions d'euros sont engagés en AP et 178,2 millions d'euros en CP pour ces opérations.

- **Modes doux.** Le Conseil régional maintient son aide à la réalisation de pistes cyclables et à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Logement :

- Poursuite de l'aide à la construction et la rénovation de logements sociaux, notamment pour les jeunes en territoires « tendus ». Le Conseil régional renforce son soutien pour la production d'une offre en logements sociaux en zones rurales. Un soutien qui s'inscrit dans le cadre du Plan Habitat Durable tenant compte de l'évolution démographique et de l'aménagement du territoire (investissement : 2,54 millions d'euros d'AP et 3,7 millions d'euros de CP).

Politique de la ville :

- Pour 2026, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) bénéficieront d'un accompagnement renforcé du tissu associatif dans la cadre des Contrats de Ville « Quartiers Engagement 2030 » (des fonds supplémentaires ont été alloués dans les QPV : + 4 millions d'euros, soit 122 % d'augmentation). Toutefois, globalement le tissu associatif se porte très mal. Or, celui-ci joue un rôle essentiel pour la solidarité, l'intégration, le bien vivre-ensemble, la cohésion sociale et la citoyenneté.

Environnement :

- Dans le cadre de sa Stratégie « Occitanie Résiliente », le Conseil régional a engagé la réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités climatiques propres à l'Occitanie.

Plan « Résilience eau » :

- Mise en œuvre de ce plan qui vise à la gestion durable de la ressource en eau ; la prévention et la réduction des risques d'inondation ; la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Ce sujet est essentiel et sensible puisqu'il peut générer des conflits d'usage. **Le CESER suivra avec attention les actions du Conseil régional sur ce dossier.**

Les points négatifs et d'attention

Mobilités

- **Infrastructures ferroviaires.** Face au désengagement de l'État pour financer l'entretien du réseau ferré national (RFN), le Conseil régional a investi massivement dans la régénération et le développement du réseau ferroviaire régional à travers deux Plans Rail. Face aux tensions budgétaires, le Conseil régional n'est plus en mesure de compenser ce défaut d'entretien. Le Conseil régional préconise d'explorer d'autres pistes pour mobiliser les ressources nécessaires (concessions autoroutières, écotaxe sur les véhicules en transit international...). **Bien que SNCF Réseau se soit engagée à mobiliser 60 millions d'euros sur 3 ans pour la maintenance, la question inquiétante de la dégradation du réseau régional à terme, se pose.** À noter également la problématique des actes de vandalisme sur le réseau (vols de câbles) qui impactent grandement les circulations ferroviaires.

Région à énergie positive (REPOS)

- Le Conseil régional explique poursuivre son ambition REPOS. Le CESER aurait souhaité plus de détails, notamment les montants affectés à la transition énergétique, ainsi qu'un état des lieux, pour savoir si le Conseil régional est toujours dans la trajectoire fixée.

Les préconisations du CESER

Mobilités :

- Trains liO.** Entre 2019 et 2024, la fréquentation des trains liO a augmenté de 68 % contre 30 % au plan national sur la même période. Le Conseil régional indique que la gamme tarifaire attractive pour les trains liO, notamment le billet à 1 € (2,9 millions de billets vendus en 2025), est un facteur qui explique cette progression, en attirant de nouveaux voyageurs. Ainsi, le billet à 1 €, en favorisant le report modal de la route vers le rail, est une mesure bénéfique pour la transition énergétique, comme pour le pouvoir d'achat. **Deux éléments que le Conseil régional pourrait valoriser.** Au final, en Occitanie, l'usager paye en moyenne 20 % du prix total du billet contre 32 % en moyenne au plan national. **Le CESER recommande au Conseil régional de communiquer sur cet effort, pour que les usagers en prennent conscience.**
- Technicentre.** Pour respecter ses engagements, le Conseil régional a financé l'acquisition de 18 rames Regio2N supplémentaires (la dernière livraison interviendra en 2027). La réalisation d'un nouveau technicentre, dont le site d'implantation est en débat, s'impose pour entretenir ce matériel. **Aussi, le CESER préconise la création de ce technicentre pour l'entretien des rames et générateur d'emplois.**

Financements européens :

- Les fonds européens disponibles représentent une enveloppe très importante (pour l'Occitanie : 3 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027. Le montant pour la programmation 2028-2034 n'est pas connu ; mais une partie des fonds alloués sur le programme précédent, au titre de la relance liée à la crise Covid-19, devra être remboursée et une autre sera dédiée à la Défense) qu'il faut savoir mobiliser. **Aussi, le CESER préconise au Conseil régional de mettre plus de moyens opérationnels (humains et financiers) pour renforcer sa présence à Bruxelles, au regard des gains espérés.**
- Étant donné la part de financement substantielle apportée par l'Union européenne dans divers projets régionaux, le CESER préconise au Conseil régional d'en faire la promotion auprès du grand public.
- L'union européenne contribue au financement des deux futures lignes à grande vitesse (LNSO et LNMP). Ces crédits sont conditionnés par ceux de l'État. En raison du déficit de paiement de celui-ci (pallié par les collectivités), l'Union européenne juge ces projets risqués et donc y accorde beaucoup moins de fonds. Le CESER pense que l'État y gagnerait à jouer le jeu.
- Il est question que l'État reprenne la main sur les fonds européens de cohésion (aujourd'hui gérés par le Conseil régional) afin de s'en servir pour combler le déficit. **Pour le CESER, ces fonds doivent rester au Conseil régional et être sanctuarisés au niveau européen.**

Associations :

- Globalement, les associations sont en grande souffrance et risquent même de disparaître. Le Conseil régional indique ne plus pouvoir suppléer aux carences de l'État. Les associations s'appuient sur les bénévoles, qui pour la plupart font des missions de service public normalement dévolues à l'État. Or, le statut de bénévole n'est pas reconnu. Le CESER préconise de remédier à cela par la création de ce statut.
- Dans le contexte géopolitique actuel qui conduit à augmenter les budgets pour la Défense, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe de 200 millions d'euros pour la Défense. Au regard de la situation préoccupante des associations et de leur rôle essentiel, le CESER se demande

s'il ne serait pas judicieux de flécher une petite partie de cette somme pour sauver le tissu associatif, sans que cela n'impacte significativement l'industrie de l'armement. Étant donné leur rôle essentiel, l'effondrement des associations aurait des répercussions, en termes de coûts directs et indirects, de très grandes ampleurs.

- Le financement régional des associations est morcelé entre plusieurs directions. Le CESER souhaiterait que figure au BP, le montant exact versé aux associations.

Budget Primitif 2026 :

- Ce budget a été élaboré sur le PLF d'octobre. En définitive, la situation devrait être moins rigoureuse. **Le CESER souhaiterait connaître la ventilation qui sera faite des crédits supplémentaires.**

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Les points positifs

Le CESER salue la volonté de la Région de maintenir des piliers essentiels au renouvellement et à la structuration des filières :

- **Soutien au renouvellement des générations** : la reconduction des dispositifs d'aide à l'installation (DJA et DNA) est un signal fort. Dans un contexte de pyramide des âges défavorable, la pérennisation de ces moyens est indispensable pour garantir la souveraineté alimentaire régionale.
- **Montée en puissance d'Occitalim'** : la mutualisation du GIP avec les plateformes départementales constitue une avancée majeure. Cette synergie permet une logistique optimisée et un débouché sécurisé pour nos producteurs, tout en répondant aux enjeux de la restauration collective.

Le budget prévisionnel 2026 s'inscrit également dans la continuité des politiques engagées les années précédentes sur d'autres aspects :

- **Transition agroécologique et durabilité**

Le Conseil régional confirme son engagement en faveur de la transition agroécologique. L'accompagnement des exploitations vers des modèles durables reste prioritaire, notamment via les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les dispositifs d'aide à l'investissement.

- **Soutien à l'agriculture biologique**

Le Plan Bio 2023-2027 reste un pilier stratégique des orientations budgétaires, avec des efforts pour sécuriser et accompagner la filière face au ralentissement de la consommation de produits biologiques.

Cependant un déséquilibre persiste entre les prix élevés pour les consommateurs et les marges des intermédiaires, au détriment direct des revenus des agriculteurs auquel le Conseil régional devrait remédier.

- **Renouvellement des générations**

La question du renouvellement des générations agricoles reste centrale. Les dispositifs tels que la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) et les aides spécifiques sont reconduits pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations.

- **Plan régional pour l'eau**

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

Les points négatifs

Malgré les intentions affichées, le CESER relève plusieurs zones d'ombre et des baisses de moyens qui interrogent sur la capacité de réalisation des objectifs :

- **Érosion des moyens budgétaires** : bien que l'agriculture soit présentée comme une priorité régionale, le CESER constate avec inquiétude une diminution de l'ordre de 15 % de l'enveloppe globale. Ce recul budgétaire paraît en contradiction avec l'ampleur des défis à relever (adaptation climatique, crises sanitaires).
- **Fragilité du tourisme rural** : l'accompagnement des petites structures touristiques rurales semble insuffisant. Ces acteurs font face à des besoins d'investissement qu'elles ne peuvent supporter seules, étant donné la saisonnalité de leurs activités. Elles doivent bénéficier d'un soutien à la hauteur de leur rôle dans l'équilibre des territoires.
- **Conflits d'usage et partage de l'espace** : le partage de l'espace rural entre activités agricoles et touristiques génère des tensions croissantes. Le manque d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques (respect du travail agricole, environnement) est regrettable.
- **Viticulture** : le CESER s'interroge sur l'absence ou l'insuffisance de mesures d'accompagnement post-arrachage des vignes. La reconversion des terres et le soutien aux exploitations en mutation sont des angles morts du présent budget.
- **Stagnation des PSE** : il existe une confusion persistante entre les MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), souvent complexes et restrictives, et les PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Le CESER déplore l'absence d'avancées concrètes sur des PSE plus englobants qui valoriseraient réellement les bonnes pratiques globales des agriculteurs.

Les préconisations

Pour répondre aux enjeux de 2026, le CESER propose :

3. **Élargissement des bénéficiaires d'Occitalim'** : au-delà des lycées, la Région doit porter une communication offensive pour étendre l'accès aux produits locaux via Occitalim' aux communes, métropoles, centre de soins, EHPAD... L'enjeu est de massifier la commande publique pour sécuriser le revenu des producteurs.
4. **Diversification du financement des PSE** : afin de sortir de la dépendance exclusive aux fonds européens et de lever l'amalgame avec les MAEC, la Région devrait construire un programme stratégique de PSE financé par d'autres leviers, notamment en partenariat avec les Agences de l'Eau.

Le CESER préconise d'explorer à cet effet la création d'une contribution territoriale calquée sur le modèle du versement mobilité, afin de dégager des ressources propres dédiées à la résilience alimentaire et climatique de notre région. Cet outil fiscal permettrait de financer directement des paiements pour services environnementaux et d'accompagner concrètement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs exploitations face aux crises, garantissant ainsi une rémunération pérenne pour leur mission de protection des ressources naturelles tout en réduisant la dépendance aux seuls fonds européens.

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

La Commission 3 remercie M. Jalil BENABDILLAH, Vice-président « Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation », Mme Florence BRUTUS, Vice-présidente « Tourisme durable, loisirs et thermalisme » et Mme Agnès LANGEVINE, Vice-présidente « Défi climatique, Pacte vert et Habitat durable », ainsi que leurs équipes, pour leur disponibilité lors des auditions et les documents transmis dans le cadre de la présentation au CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Budget Primitif 2026.

Le Budget primitif 2026 proposé est de 3 540,4 M€, dont, sur les thématiques relevant de la Commissions 3 (fonds européens inclus) :

- 75,5 M€ pour la Souveraineté économique, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation, fonds européens inclus (94,7 M€ d'Autorisations d'engagement (AE) et d'Autorisations de paiement (AP) et 75,5 M€ de crédits de paiement (CP)) ;
- 72,8 M€ pour l'Économie de proximité, fonds européens inclus (70,7 M€ d'AE/AP et 72,8 M€ de CP) ;
- 34,8 M€ pour l'Économie touristique, fonds européens inclus (33,0 M€ d'AE/AP et 34,8 M€ de CP).

en millions d'euros	2026			2025		
	BUDGET	CP	AE/AP	BUDGET	CP	AE/AP
Budget Primitif Conseil régional Occitanie	3 540,4	3 540,4	3 412,3	3 554,4 2024 : 3 554,8	3 554,4 3 554,8	2 512,9 2 732,6
Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation	75,5 - 10,1 -11,8 %	75,5	94,7	85,6 85,9	85,6 85,9	83,5 76,5
Économie de proximité	72,8 + 28,8 +65,5 %	72,8	70,7	44,0 62,1	44,0 62,1	76,1 55,7
Économie touristique	34,8 - 4,2 -10,8 %	34,8	33,0	39,0 59	39,0 59	30,2 35,8

Les fonds européens représentent en 2026 :

	BUDGET	CP	AE/AP
Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation	18 M€ 23,84 %	18 M€ 23,84 %	53 M€ 55,96 %
Économie de proximité	17,2 M€ 23,6 %	17,2 M€ 23,6 %	8,6 M€ 12,2 %
Économie touristique	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné

Les points positifs

Le Conseil régional termine l'apurement des paiements de ses engagements pris lors de la crise sanitaire et dans le plan de relance (3,1 M€ en CP pour Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation ; 0,1 M€ en CP pour Économie de proximité).

Le budget « Économie de proximité » progresse fortement (+65,5 %). Cette hausse se traduit par une augmentation de la ligne « Fonds souverain et instruments financiers » : 22,25 M€ de CP et 31,09 M€ d'AP (1,04 M€ de CP et 0,89 M€ d'AP en 2025) ; une plus grande mobilisation des fonds européens liée certainement à la fin de période de programmation : 17,19 M€ en CP et 8,6 M€ d'AE (6,97 M€ de CP et 19,28 d'AE en 2025) ; un fort investissement dans les infrastructures économiques : 2,2 M€ de CP et 0,5 d'AP.

Face aux baisses de ses ressources budgétaires, le Conseil régional fait le choix de renouveler et de renforcer ses instruments financiers afin de susciter un fort effet levier auprès des investisseurs, multiplier l'impact des soutiens régionaux et accroître les capacités d'investissement en Occitanie :

- Renforcement du Fonds souverain régional : intégration de 100 M€ (rattachement du fonds régional de défense issu du plan régional défense de 200 M€ sur la période 2025-2030) pour favoriser les projets autour de la défense, de la résilience et de la souveraineté industrielle en Occitanie. Cette augmentation porterait à 500 M€ le fond souverain régional pour un effet levier espéré de 500 à 700 M€ supplémentaires auprès d'autres investisseurs, au bénéfice des acteurs économiques régionaux. (Volet « Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation »).
- Fonds Tourisme Occitanie 2 : renouvellement du fonds de soutien aux projets les plus structurants 3,15 M€ en AP et 2,95 M€ en CP pour 2026, avec une utilisation prévue à partir de 2027. (Volet « Économie touristique »).
- Prises de participation du Conseil régional à hauteur de 1,9 M€ envisagées en 2026 pour la diversification des activités en station de Montagne afin de renforcer l'effet de levier sur les investisseurs privés.
- Foster Région Occitanie, instrument financier de prêts et de garanties bancaires pour les TPE/PME : renforcement et élargissement des axes d'intervention (souveraineté, industrie des territoires, résilience, défense...), « 30 M€ d'AP et 21 M€ de CP notamment via FOSTER Région Occitanie ». (Volet « Économie de proximité »).

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation :

- La fusion entre l'Agence de développement économique régionale AD'OCC et le Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTLO) est effective depuis le 1^{er} janvier 2026. La Présidente du Conseil régional devrait annoncer prochainement le nom de la nouvelle agence de développement économique et d'attractivité régionale. Ce rapprochement s'est déroulé sans aucun licenciement, avec quelques départs volontaires. En fonctionnement, 9,5 M€ d'AE et 9,8 M€ de CP sont prévus pour la nouvelle agence sur la ligne « Souveraineté économique, emploi, innovation et réindustrialisation » pour l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation industrielle (10,5 M€ d'AE et 9,8 M€ en 2025 pour AD'OCC) ; près de 5 M€ d'AE et 5,1 M€ de CP sur la ligne « Économie de proximité » (5 559,9 M€ d'AE et 5 786,0 M€ de CP en 2025) seront investis dans cette agence pour l'accompagnement de la transformation des entreprises créatrices d'emplois de qualités sur l'ensemble du territoire. De plus, 6,53 M€ en AE (2025 : 7,35 M€ d'AE) du budget « Économie touristique » seront alloués pour la continuité des missions d'attractivité des territoires, des produits et des destinations du CRTLO dans la nouvelle agence.

La dernière fusion d'agences régionales, entre l'AREC et l'ARAC, devrait être effective en 2026.

Le CESER souhaite une présentation de la nouvelle agence de développement économique et d'attractivité, de son fonctionnement, de ces missions et des économies réalisées.

- **Le CESER se réjouit de l'engagement du Conseil régional vers les 15 « Territoires d'industrie »** qui se matérialisera en 2026 par le lancement d'une nouvelle démarche « Occitanie, Terre des nouvelles industries », offre globale d'accompagnement technique, financier et d'animation spécifique dans le cadre de la gouvernance partenariale au sein des 15 « Territoires d'industrie ». **Le CESER y voit la traduction de la volonté commune du Conseil régional et du CESER en faveur de la réindustrialisation et du développement économique sur l'ensemble des territoires d'Occitanie.**
- Le Conseil régional poursuit son soutien aux projets innovants individuels et collectifs (I-DEMO) et augmente l'enveloppe de ses aides directes à l'innovation en complément des aides FEDER : 17,3 M€ de CP et près de 10 M€ d'AP (14,6 M€ en CP et 3,8 M€ d'AP en complément du FEDER et PIA4 dédiés à l'innovation individuelle en 2025).
- Lancement du Hub de la transformation industrielle afin de rendre les soutiens dédiés au renforcement de la compétitivité des entreprises plus lisibles et efficaces.
- Le CESER note la volonté régionale d'augmenter à 4 000 le nombre d'élèves ingénieurs en Occitanie. Il rappelle cependant que les besoins en compétences et en métiers en Occitanie vont au-delà des seul(e)s ingénieur(e)s.

Économie de proximité :

- Aménagements sur le foncier économique et promotion d'une offre foncière dérisquée en Occitanie : 500 k€ d'AP et 2,2 M€ de CP.
- Vigilance accrue sur les défaillances d'entreprises et accompagnement via les outils régionaux dédiés.
- Entrepreneuriat engagé et ESS : 1,1 M€ d'AP et 1,2 M€ de CP (prêts d'honneur et garanties) (entreprises engagées et de l'ESS : 0,53 M€ en CP en 2025).

Économie touristique :

- Dans le cadre d'Occitanie résiliente, une stratégie « tourisme durable et résilient » sera soumise lors de l'Assemblée plénière de juin 2026.
- Continuité de l'accompagnement via Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : 2,1 M€ en AP pour l'accompagnement des entreprises touristiques (2,5 M€ en 2025).
- Renouvellement de l'Appel à projets à destination des structures publiques pour la transformation des activités touristiques.
- Politique des Grands sites Occitanie Sud de France (GSO) : vers une dynamique renouvelée dans le cadre du Plan Occitanie résiliente.
- Tourisme social et solidaire : déploiement de la relance des classes découvertes engagée en 2025.

Les points négatifs

Les budgets « Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation » et « l'Économie touristique » accusent des baisses budgétaires sensibles par rapport à 2025 (respectivement : -11,8 % et -10,8 %).

Économie de proximité :

- Création, Transmission, Reprise : poursuite de l'Appel à projets « Entrepreneuriat » 2025-2027 avec 7,5 M€ de CP pour le financement des structures accompagnant les entrepreneurs dans le cadre de l'AAP (2025 : 22 M€ d'AE et près de 7,5 M€ de CP dédiés, via notamment un nouvel appel à projets « Entrepreneuriat » pluriannuel et ciblé) ; Contrat Création transmission reprise focalisé sur les territoires ruraux et certaines catégories de publics 4,6 M€ d'AP et 3,8 M€ de CP (5,1 M€ d'AP et 4,2 M€ de CP en 2025). En baisse.
- Continuité du soutien au commerce essentiel de proximité et accompagnement des artisans d'art : 1,25 M€ d'AP et 0,9 M€ de CP en investissement, et 0,36 M€ d'AE et de 0,5 M€ de CP en

fonctionnement (2025 : 1,7 M€ d'AP et 1,3 M€ de CP en investissement, et 0,4 M€ d'AE et de 0,6 M€ de CP en fonctionnement). En baisse.

Économie touristique :

- Le CESER regrette que les lignes budgétaires annoncées dans le document ne détaillent pas les actions envisagées. La part des fonds européens n'est pas, tout comme l'an dernier, identifiée.
- Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : 2,1 M€ en AP pour l'accompagnement des entreprises touristiques (2,5 M€ en 2025). En baisse.
- Renouvellement de l'Appel à projets à destination des structures publiques pour la transformation des activités touristiques (Budget 2026 : pas de budget indiqué pour 2026 ; 2025 : 9,63 M€ d'AP et 8,1 M€ en CP).
- Politique des Grands sites Occitanie Sud de France (GSO) : vers une dynamique renouvelée dans le cadre du Plan Occitanie résiliente. Pas de budget indiqué pour 2026.
- Fusion AD'OCC/CRTLO : 6,525 M€ en AE (2025 : 7,35 M€ d'AE) pour la continuité des missions d'attractivité des territoires, des produits et des destinations du CRTLO dans la nouvelle agence. À nouveau, il n'est pas fait mention de CP en 2026 pour le CRTLO.

Les préconisations

Fonds européens : le CESER rejoint l'inquiétude du Conseil régional quant à une possible recentralisation des fonds européens. En effet, l'Occitanie est l'une des premières Régions en matière de mobilisation des fonds européens qui lui permettent de renforcer ses actions et de consolider son développement économique sur tout son territoire. De plus, l'excellence des Régions dans la gestion de ces fonds n'est plus à prouver. Le CESER considère qu'il est nécessaire que les Régions conservent des fonds européens régionalisés et leur gestion pour continuer à agir dans les territoires, stimuler le développement économique régional et faire émerger les « pépites » de demain. Dans le cas contraire, les Conseils régionaux risquent de devenir à terme des « agences de l'État ».

Document Budget Primitif : le CESER préconise une meilleure lisibilité budgétaire des actions qui vont être engagées et des lignes qui vont être utilisées.

Évaluation des impacts des politiques régionales : le CESER souhaite avoir des remontées d'informations régulières sur les impacts des politiques à destination des acteurs du développement économique régional (emplois créés et/ou maintenus, créations d'entreprises...).

Contrats de filières : les contrats de filières sur les mobilités, les industries créatives et l'eau devraient être conclus en 2026. Le CESER regrette de ne pas avoir communication des contrats déjà entérinés (filiale bois, santé...) et souhaite en être informé et disposer des contrats de filières en vigueur et à venir.

Fusion AD'OCC / CRTLO : le CESER demande à retrouver un siège dans l'instance de gouvernance de la nouvelle agence installée au 1^{er} janvier 2026.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Introduction

Alors qu'au niveau national le budget 2026 de l'enseignement supérieur et de la recherche reste en deçà de la trajectoire prévue par la LPR, la Région réaffirme son investissement aux côtés des établissements occitans malgré un contexte d'austérité pour les collectivités territoriales.

Après un budget 2025 complexe pour l'enseignement supérieur, la région Occitanie renforce ses investissements, notamment en lien avec le calendrier de déploiement du contrat de plan État – Région. Elle se positionne aux côtés des acteurs de l'ESR, pour continuer à éclairer les enjeux de demain et s'appuyer sur l'enseignement et la recherche pour construire des dynamiques territoriales et des dynamiques d'innovation ambitieuses.

Cette logique d'investissement reste parfois insuffisante, que cela soit pour compenser certains désinvestissements nationaux, ou pour faire face à des défis essentiels tels que la précarité étudiante ou la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle dans l'ensemble du territoire.

Les points positifs

Le CESER Occitanie reconnaît le succès de la première génération de défis clés qui ont permis de développer de vraies synergies entre les pôles de recherche Occitanie Ouest et Occitanie Est. Il salue le maintien et le renouvellement de ces défis clés pour une deuxième génération, et ce malgré des volumes financiers réduits. Il soutient la recherche de nouveaux financements par les coordinations formées dans le cadre des défis clés. Le CESER Occitanie appelle cependant la Région à prendre en compte que les Défis clés n'ont pas tous la même capacité à lever des fonds externes en fonction de leur thématique. La baisse des volumes financiers risque donc de les impacter de manière inégalitaire.

Le CESER salue aussi le fort soutien de la Région aux établissements en matière de politique immobilière, tant sur le volet enseignement supérieur (INSA, IMT Mines Alès, UTTOP, IUT de Castres) que sur le volet recherche (CEFE du CNRS à Montpellier, projet « Vigne et Vin » de l'Institut Agro Montpellier...), dans une logique de modernisation des campus des métropoles et des VUE.

Le CESER soutient la politique de la Région de centrage sur les logiques régionales et de soutien renouvelé aux VUE, notamment via l'ouverture d'antennes d'écoles régionales ou de classes préparatoires intégrées. Le CESER souhaiterait que soient approfondis les détails de la trajectoire régionale sur ces deux axes, notamment considérant l'objectif régional d'augmenter de 4000 le nombre d'ingénieur diplômés en Occitanie d'ici 2032.

Enfin, il note l'engagement de la Région pour maintenir de nombreux dispositifs de soutiens tels que le dispositif Preuve de concept ou le soutien aux lauréats de projets ExcellenceS. Il remarque un fort engagement en faveur de l'innovation et félicite la Région pour la mise en place d'un continuum enseignement supérieur – recherche – industrie – économie qui a permis le développement de nombreux outils pour favoriser la diffusion de la recherche dans l'économie.

Les points négatifs

Le CESER constate la poursuite de la baisse du budget de fonctionnement entamée depuis plusieurs années déjà ainsi que la légère diminution du budget science – société, contradictoire avec l’ambition d’éclairer les citoyens. Avec environ 16 centimes par habitant dédiés à la CSTI, la Région se classait 10^e parmi les régions métropolitaines en termes de dépenses par habitant. Un faible investissement qui étonne de la part de la 2^e Région française en matière de recherche.

Le CESER regrette aussi que l’AAP Emergence soit plafonné à 50 % de 100 000€, un montant qui ne couvre pas une demi bourse de thèse complète. Il invite la Région à réhausser son plafond pour retrouver les situations de cofinancement égalitaire mises en place par les établissements.

Sur la vie étudiante et la précarité étudiante, le CESER note la suspension pour un an des budgets participatifs étudiants. Il note la faiblesse du montant alloué à la vie étudiante rapporté au nombre d’étudiants présents en Occitanie et invite la Région et les CROUS à renforcer leurs efforts pour accroître l’offre de logement CROUS, en priorité dans les territoires où le coût de l’immobilier locatif devient prohibitif.

Le CESER constate, de concert avec la Région, un mouvement de recentralisation de la coordination de l’innovation à l’échelle nationale. Il regrette cette dynamique et souligne que l’expérience a montré que la proximité du terrain avait démontré son efficacité dans les logiques de diffusion des résultats de la recherche dans l’économie et la société.

Il constate aussi la baisse de la dotation apprentissage et s’inquiète, dans un contexte national défavorable à l’apprentissage, de l’impact de ces mesures sur les Centres de formation d’apprentis alors que l’enseignement supérieur représente 60 % des effectifs en apprentissage en Occitanie, dont un certain nombre dans des filières techniques et industrielles d’ores et déjà en tension.

Les préconisations

Le CESER appelle la Région à renforcer son soutien aux étudiants occitans, sur le logement dans un premier temps (où des initiatives telles que les labellisations de chambres chez l’habitant pourraient être explorées), mais aussi via un renforcement de l’offre de restauration. Il est essentiel que les étudiants et notamment les plus précaires disposent d’une vraie offre de restauration y compris les soirs et le week-end où l’offre est particulièrement réduite au regard des besoins.

Il encourage la Région à poursuivre ses efforts sur les VUE, à préciser sa trajectoire sur le développement de classes préparatoires intégrées dans les VUE et à envisager de se rapprocher du rectorat pour l’ouverture de classes préparatoires dans des lycées présents dans les VUE pour dynamiser l’offre de formation Bac+0/Bac+2 dans les territoires.

Enfin, le CESER soutient la Région dans sa volonté de positionner les PUI métropolitains comme cœur actif de l’innovation. Partageant le constat sur le manque de connaissance des PUI, notamment de la part des acteurs économiques, le CESER propose à la Région de cofinancer une campagne de communication avec les universités porteuses de ces PUI pour les faire connaître des entreprises et les affirmer comme outils majeurs du dialogue recherche – entreprise.

Conclusion

Si le budget 2026 est plus favorable à l'ESRI que le budget 2025, il reste globalement insuffisant pour atteindre les objectifs du SRESRI, notamment du fait de baisses répétées dans certains secteurs tels que l'accompagnement de la mobilité des jeunes, la lutte contre la précarité étudiante, la diffusion de la CSTI ou les allocations de bourses de thèses. Il n'en demeure que dans un contexte national de plus en plus complexe pour l'ESRI, la Région reste pleinement mobilisée aux côtés des acteurs du territoire, pleinement consciente que l'enseignement supérieur et la recherche sont des garants du développement économique futur et des atouts dans la perspective du développement d'une Occitanie résiliente et souveraine dans de nombreux domaines.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Les points positifs

1. Éducation, Jeunesse et pouvoir d'achat des familles

Le CESER salue le maintien des dispositifs emblématiques qui concourent à faire de l'Occitanie « la rentrée la moins chère de France », dans un contexte marqué par des prix alimentaires durablement élevés et une fragilisation accrue de nombreuses familles. La Carte Jeune Région demeure un levier central de réduction des inégalités sociales et territoriales, en facilitant l'accès aux manuels scolaires, aux équipements professionnels, au numérique (LoRdi), ainsi qu'aux pratiques culturelles et sportives. Ces politiques participent pleinement à l'égalité des chances et à la lutte contre le décrochage scolaire. Les trains à 1 euro, la gratuité des transports scolaires et les dispositifs de mobilité pour les jeunes, notamment en zones rurales et périurbaines, sont également des marqueurs forts d'égalité d'accès à l'éducation et à la formation. Le CESER souligne l'importance de maintenir ces efforts dans la durée.

2. Restauration scolaire : un enjeu social, sanitaire et territorial

La poursuite du programme « L'Occitanie dans mon assiette » et la revalorisation du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) traduisent une volonté claire de garantir à tous les jeunes un accès à une alimentation saine, durable et de qualité en circuit court.

En dépit d'une baisse apparente quoique modérée des prix des denrées, le CESER constate l'augmentation du prix en restauration scolaire afin de préserver la qualité des repas. Dans le même temps, le Conseil régional a pris en compte l'augmentation des situations de vulnérabilité des familles.

3. Modernisation et transition des lycées

La poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement en faveur des lycées (construction, rénovation énergétique, sécurisation, ombrières photovoltaïques, renaturation des espaces) s'adapte à la fois à l'anticipation de la baisse démographique scolaire régionale et aux impératifs de transition écologique. Le CESER salue la cohérence entre les politiques éducatives, climatiques et d'aménagement du territoire. Il souligne également l'enjeu d'adaptation des infrastructures aux nouveaux usages pédagogiques, au numérique éducatif et aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

4. Orientation : une stratégie renforcée « d'aller vers »

Le déploiement des Maisons de l'Orientation (permanences et Maisons mobiles de l'orientation), la consolidation des dispositifs ID.Métiers, ID.Stages et les actions de lutte contre l'autocensure participent à une meilleure information des jeunes et de leurs familles.

Le CESER souligne l'intérêt d'une orientation progressive et territorialisée, notamment en direction des zones rurales isolées, des quartiers prioritaires et des publics les plus éloignés de l'information. Il considère que cette approche constitue un levier majeur de sécurisation des parcours et de prévention du décrochage.

5. Formation professionnelle et emploi

Le CESER note le volontarisme régional concernant la formation professionnelle en direction des publics éloignés de l'emploi, ainsi que le renforcement de l'articulation entre orientation, formation et emploi (Salons TAF, formations en entreprise, préparation du PRF 2027-2030).

L'accent mis sur les compétences liées aux transitions écologiques, énergétiques constitue une orientation pertinente au regard des mutations du marché du travail et des besoins économiques régionaux. Le CESER souligne également l'importance d'anticiper le renouvellement générationnel et des tensions de recrutement sur certains secteurs stratégiques.

Les points de vigilance et les préconisations

1. Enseignement agricole

Le CESER souligne la nécessité de valoriser l'enseignement agricole afin de faire connaître les formations existantes et d'accompagner l'orientation des collégiens vers des métiers essentiels pour notre territoire.

2. Soutenabilité financière des politiques sociales

Le maintien de tarifs sociaux (restauration, mobilité) constitue un choix politique fort. Toutefois, le CESER alerte sur les déséquilibres budgétaires induits parfois pour des établissements scolaires.

Il préconise :

- un suivi renforcé de la situation financière des lycées afin d'éviter toute fragilisation de leur fonctionnement ;
- une évaluation régulière de l'impact réel des mesures tarifaires sur les budgets des établissements ;
- un accompagnement technique et financier ciblé pour les structures les plus fragilisées.

Le développement du label Cant'Occ doit s'accompagner :

- de formations adaptées pour les personnels de restauration ;
- de financements dédiés pour les investissements nécessaires ;
- d'actions de sensibilisation des élèves et des familles aux enjeux nutritionnels et environnementaux.

3. Associations : un pilier fragilisé de la cohésion sociale et des territoires

Le CESER exprime son inquiétude face à la fragilisation du tissu associatif, dans un contexte de baisse ou de stagnation des financements publics et de pertes d'emploi.

Il réitère la nécessité d'affirmer la position majeure et structurante du secteur associatif en Occitanie :

- augmenter le financement des associations ;
- clarifier les critères de maintien, de réduction ou de priorisation des subventions régionales ;
- garantir des règles transparentes, partagées et fondées sur l'utilité sociale, l'impact territorial et la contribution aux priorités régionales ;
- renforcer la coordination entre financeurs publics afin d'éviter des effets cumulatifs mettant en péril l'emploi associatif et la continuité des actions de terrain ;
- Développer les conventions pluriannuelles d'objectif.

4. Formation professionnelle initiale et apprentissage

Le CESER rappelle que l'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques ne doit pas se faire au détriment de l'ambition éducative, de la qualité pédagogique et de l'épanouissement des personnes.

Il préconise :

- une co-construction renforcée de la carte des formations avec l'État, les branches professionnelles et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre des réformes du lycée professionnel ;
- une simplification des parcours d'accès aux formations, en particulier pour les publics les plus fragilisés ;
- une promotion renforcée des métiers, notamment ceux en tension, par des actions coordonnées et innovantes.

Malgré les conséquences de la réforme de 2018, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre une politique volontariste en matière d'apprentissage, en mobilisant son réseau d'entreprises, en soutenant les CFA de proximité et en veillant à l'égalité territoriale d'accès aux contrats.

5. Formations sanitaires et sociales

Au regard des fortes tensions de recrutement, d'attractivité des métiers du soin, du paramédical, du médico-social, et de l'accompagnement social, le CESER appelle à un volontarisme renforcé et durable du Conseil régional ainsi qu'à une mobilisation de l'État afin de garantir le maintien des capacités de formation, notamment suite au vote (janvier 2025) d'un ratio minimal de soignants par spécialité (en attente de décret d'application) et d'améliorer l'attractivité des filières par des conditions d'études adaptées.

De même, le CESER appelle à soutenir l'installation des professionnels dans les territoires sous-dotés, conformément aux objectifs du Schéma régional des formations sanitaires et sociales dont le suivi est nécessaire.

6. Emploi et sécurisation des parcours

Le CESER insiste sur la nécessité de placer les personnes au cœur des dispositifs emploi-formation, et de ne pas s'attacher uniquement aux besoins immédiats des entreprises conformément à la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Il recommande :

- une attention renforcée aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail ;
- une meilleure association des partenaires sociaux et du CESER à toutes les étapes de conception, de pilotage et d'évaluation des dispositifs ;
- un suivi attentif des expérimentations « Territoires zéro chômeur de longue durée » afin de mesurer les impacts à court, moyen et long terme sur l'emploi durable.

7. Culture scientifique, esprit critique et lutte contre la désinformation

Le CESER alerte sur la nécessité de renforcer la prise en compte budgétaire des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et de médiation éducative, dans un contexte marqué par la montée des infox, la défiance envers la parole scientifique et les mutations numériques.

Face aux transitions écologique, sanitaire et numérique, le développement de l'esprit critique, l'appropriation des savoirs et le dialogue science-société constituent des leviers majeurs de cohésion sociale, d'égalité des chances et de sécurisation des parcours d'orientation.

Il préconise :

- le doublement des moyens dédiés aux actions de CSTI (passage de un à deux millions d'euros), en priorité vers les publics scolaires, les territoires ruraux et périurbains et les quartiers prioritaires ;
- le déploiement d'une stratégie régionale « aller vers », appuyée sur des dispositifs itinérants en partenariat avec les acteurs de la CSTI ;
- une meilleure articulation entre politiques éducatives, orientation et actions de culture scientifique ;
- le soutien aux actions d'éducation aux médias, au numérique et à l'information scientifique, adaptées aux usages de tous.

Le CESER souligne enfin l'importance de sécuriser ces actions par des financements pluriannuels afin d'inscrire cette politique dans la durée.

Les regrets

Malgré des orientations globalement positives, le CESER exprime plusieurs regrets concernant le budget régional. Il déplore en particulier l'insuffisante prise en compte de la fragilisation du tissu associatif, pourtant essentiel à la cohésion sociale, à l'accompagnement des publics et à l'égalité territoriale, dans un contexte marqué par des tensions financières durables. Le CESER regrette également que les moyens alloués à certaines politiques structurantes — telles que la formation (notamment les formations sanitaires et sociales), la CSTI ou encore l'enseignement agricole — ne soient pas renforcés à la hauteur des enjeux en matière de recrutement, d'attractivité des métiers et de transitions écologiques, sociales et numériques. Il alerte par ailleurs sur les difficultés rencontrées par les lycées, liées notamment au manque de remplacement des agents techniques (suivi de formations, etc.). Enfin, il appelle à une vigilance accrue concernant les évolutions de la démographie scolaire, en particulier sur la métropole toulousaine.

Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

MEDITERRANEE	2024		2025		2026		ÉVOLUTION 24 - 25		ÉVOLUTION 25 - 26	
Fonctionnement	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Economie du littoral	1 859 277	1 827 617	1 774 287	1 816 746	1 445 850	1 651 414	-5%	-1%	-19%	-9%
Grandes infrastructures, ports et canaux	4 587 321	3 382 321	3 165 500	3 372 500	7 981 136	8 181 136	-31%	0%	152%	143%
Fonctionnement hors Fonds européens	6 446 598	5 209 938	4 939 787	5 189 246	9 426 986	9 832 550	-23%	0%	91%	89%
FEAMP	1 000 000	300 000	600 000	400 000	750 000	550 000	-40%	33%	25%	38%
Fonctionnement y compris FEAMPA	7 446 598	5 509 938	5 539 787	5 589 246	10 176 986	10 382 550	-26%	1%	84%	86%

Investissement	AP	CP	AP	CP	AP	CP	AE	CP	AE	CP
Aménagement du littoral	3 940 000	4 500 000	3 250 000	4 200 000	3 000 000	3 900 000	-18%	-7%	-8%	-7%
Economie du littoral	1 658 000	1 737 192	1 900 000	1 550 000	1 650 000	1 680 000	15%	-11%	-13%	8%
Grandes infrastructures, ports et canaux	38 861 332	51 660 212	55 998 000	41 137 535	37 910 807	35 788 500	44%	-20%	-32%	-13%
Investissement hors FEAMPA	44 459 332	57 897 404	61 148 000	46 887 535	42 560 807	41 368 500	38%	-19%	-30%	-12%
FEAMPA	2 100 000	1 500 000	3 700 000	1 083 000	3 300 000	2 350 000	76%	-28%	-11%	117%
Investissement y compris FEAMPA	46 559 332	59 397 404	64 848 000	47 970 535	45 860 807	43 718 500	39%	-19%	-29%	-9%

TOTAL hors fonds européens	50 905 930	63 107 342	66 087 787	52 076 781	51 987 793	51 201 050	30%	-17%	-21%	-2%
TOTAL général	54 005 930	64 907 342	70 387 787	53 559 781	56 037 793	54 101 050	30%	-17%	-20%	1%

Les points positifs

Une ambition régionale face au changement climatique :

- confirmation de l'inscription de l'action régionale dans le cadre stratégique « Occitanie Résiliente », avec une reconnaissance explicite de l'exposition particulière de l'Occitanie aux effets du changement climatique ;
- poursuite du Plan Littoral 21, intégrant l'adaptation au changement climatique, la transformation des stations littorales, la gestion des ports de plaisance et le développement de l'économie bleue ;
- développement du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) voté en 2024, accompagnant les territoires littoraux dans l'élaboration de stratégies locales d'adaptation, en lien avec l'État, la Banque des Territoires et les financements européens ;
- création du GRECO (Groupe de recherche d'études sur le climat occitan) en 2025, en tant qu'outil transversal de planification et de cohérence des politiques régionales d'adaptation ;
- mobilisation des financements européens, notamment via une candidature à un LIFE stratégique intégré dédié à l'adaptation au changement climatique.

Des dépenses et des outils au service du littoral :

- maintien, dans un contexte budgétaire contraint, d'un niveau d'investissement élevé en faveur du littoral, de l'économie bleue et des infrastructures portuaires, traduisant le caractère structurant de ces politiques pour la Région (environ 300 M€) ;
- poursuite des investissements contribuant à la connectivité logistique et à la transition énergétique notamment à Port-La Nouvelle ;
- création de l'EPR Dragage Occitanie, visant à doter la Région d'un outil public autonome en matière de dragage.

Le soutien aux filières maritimes et à l'économie bleue :

- maintien du soutien aux filières halieutiques via le FEAMPA et à l'accompagnement des acteurs de l'économie bleue ;
- l'inscription de ces actions dans une logique de structuration durable des filières maritimes et littorales.

Le rayonnement euro-méditerranéen et le positionnement stratégique :

- affirmation d'une ambition régionale en matière de coopération euro-méditerranéenne et de rayonnement à l'échelle européenne ;
- accueil en 2026 des *Assises de l'Économie de la Mer*, renforçant le positionnement de l'Occitanie à l'échelle nationale.

Les points de vigilance

Lisibilité et cohérence budgétaires insuffisantes :

- manque de visibilité budgétaire des actions concrètement dédiées à l'adaptation au changement climatique, celles-ci restant dispersées et difficilement identifiables dans la maquette budgétaire ce qui complique l'évaluation de leur impact réel sur les territoires littoraux ;
- contraction des crédits de fonctionnement fléchés sur l'ingénierie territoriale, l'animation, la concertation et l'accompagnement des acteurs locaux au bénéfice de la création de l'EPR Dragage Occitanie.

Concentration des investissements et questionnements sur leur cohérence :

- des investissements très importants et concentrés sur les infrastructures portuaires, en particulier à Port-La Nouvelle, qui devraient être appréciés à l'aune des priorités climatiques, environnementales et socio-économiques du littoral et de leur cohérence avec les objectifs de transition juste des stratégies régionales « REPOS » et « Résilience » ;
- manque de mise en regard des investissements engagés avec les recettes attendues (notamment sur l'EPR Dragage Occitanie), et les impacts socio-économiques pour les territoires concernés : des éléments consolidés et objectifs sur le déploiement de l'emploi seraient bienvenus, notamment s'agissant des emplois locaux, non délocalisables : les chiffres annoncés apparaissant approximatifs et insuffisamment étayés (200 emplois effectifs contre 3500 annoncés).

Des fragilités dans la mise en œuvre :

- interrogations sur le recours à la sous-traitance, y compris transfrontalière, et sur ses conséquences sociales, économiques et en matière de respect des normes ;
- besoins croissants en ingénierie territoriale, animation locale et accompagnement des collectivités et des acteurs associatifs, dans un contexte de crédits de fonctionnement contraints.

Les préconisations

Améliorer la lisibilité de la présentation budgétaire et l'évaluation des politiques publiques :

- clarifier la présentation des lignes budgétaires en distinguant objectifs, actions et opérateurs ;
- clarifier la présentation budgétaire des actions liées à l'adaptation climatique, à la biodiversité et au littoral, afin d'en faciliter le suivi et l'évaluation ;

- mettre en place des indicateurs consolidés sur l'emploi (direct, indirect, local), l'accès des femmes aux métiers industriels portuaires, les retombées socio-économiques des grands projets portuaires (Port-La Nouvelle, EPR de dragage) ;
- clarifier les conditions de recours à la sous-traitance, notamment transfrontalière.

Préciser la stratégie autour de l'Établissement Public Régional de dragage :

- présenter la nature des prestations réalisées pour des tiers et les modalités de remboursement des avances régionales ;
- mettre en place une évaluation régulière des impacts économiques, environnementaux et budgétaires de cet EPR.

Rééquilibrer les priorités en faveur des territoires et des filières :

- renforcer le soutien aux activités économiques littorales hors grands projets industriels, notamment le tourisme, les stations balnéaires et les filières locales.

Maintenir et renforcer l'information, la sensibilisation et la concertation, en tant que trois piliers essentiels pour favoriser la compréhension, l'appropriation et l'implication des citoyens :

- pérenniser et renforcer les dispositifs d'information et de sensibilisation autour des projets, afin de garantir la transparence, d'améliorer la compréhension des enjeux et de lutter contre la désinformation, en permettant une appropriation éclairée par les publics ;
- développer et renforcer les démarches de concertation et de médiation, en associant plus étroitement les acteurs locaux, socio-professionnels et associatifs, tant en amont que lors des phases de suivi et d'évaluation, afin de favoriser une implication durable et partagée.

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »

CULTURE-PATRIMOINE

Les points positifs

Le budget de la culture est annoncé comme sanctuarisé par le Conseil régional, qui continue à accorder 3 % de son budget à la culture. La fusion des 3 ex-agences culturelles régionales respectivement dédiées aux filières du livre et de l'édition, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en une « Agence Unique, Occitanie Culture », poursuit la démarche d'harmonisation des agences régionales issues de la fusion des deux ex-Régions. Créée en octobre 2025, dotée d'un budget constant de 3 millions d'euros l'agence se veut être un outil de rationalisation, d'optimisation, de rassemblement et d'amélioration de l'action régionale en faveur des 3 secteurs culturels associant dans sa gouvernance Le Conseil régional, l'État et les filières professionnelles. L'ensemble des contrats de filières, ainsi que la masse salariale, ont été maintenus.

Les points négatifs

Le CESER regrette l'absence d'information sur les économies d'échelle à venir et sur l'efficacité générée par la fusion des agences culturelles et de présentation des futures actions.

Les préconisations

Le CESER souhaite rencontrer sur site le président et la directrice de l'Agence pour une présentation du bilan d'action de la première année d'existence.

Le CESER sollicite la communication du détail des enveloppes régionales consacrées à la Culture et au Patrimoine, une fois que la conférence régionale des finances l'aura approuvé.

Le CESER salue le lancement d'un projet de recherche transversale concernant le patrimoine régional lié à l'eau. Il préconise de faire de la culture un instrument d'acculturation aux grands enjeux de la transition environnementale.

SANTÉ

Les points positifs

Le Conseil régional poursuit son action volontariste de lutte contre les déserts médicaux en proposant des actions concrètes pour pallier le désengagement notoire de l'État concernant l'aménagement du territoire en matière de santé. En 2026, la collectivité réaffirme son volontarisme en la matière, en ajoutant à la compétence du Vice-président en charge de la santé celle de la lutte contre les déserts médicaux. Diverses actions concourent à cet objectif.

- Le groupement d'intérêt public (GIP) « Ma Santé Ma Région »

En 2026, 5 centres de santé supplémentaires, portant le total à 31, sont prévus et une vingtaine de médecins seront embauchés en plus, pour consolider certains centres existants ou doter les ouvertures, en priorité dans les zones à fortes tensions.

- **Le financement de postes de chefs de cliniques sur le territoire**

Le Conseil régional reçoit des retours très positifs de l'expérimentation de cofinancement de 12 postes de chefs de clinique en centre hospitalier, avec une perspective de fidélisation territoriale. Le Conseil régional décide donc de poursuivre l'expérimentation avec l'ouverture de 6 postes supplémentaires en 2026. La priorité sera donnée aux départements qui n'en disposent pas encore. Pour ce dispositif, Le Conseil régional investira, en 2026, 150 000 €.

- **La territorialisation des étudiants de médecine**

Le Conseil régional poursuit l'objectif de territorialisation des étudiants en santé en mettant l'accent sur les conditions d'accueil et de logement, via les financements du CPER, pour les fidéliser sur les territoires au terme de leurs études.

- **L'accessibilité financière aux soins**

Le Conseil régional mène une étude afin de déterminer la faisabilité de la création d'une mutuelle régionale, notamment à destination des étudiants ou d'autres publics fragiles, dans une visée sociale et d'inclusion.

Les points négatifs

Malgré la politique volontariste du Conseil régional sur les déserts médicaux, les multiples problématiques en matière de santé demeurent, dont notamment la santé mentale, pourtant grande cause nationale 2026.

Le CESER s'interroge sur la pérennité du modèle économique lié au GIP, dans un contexte de contrainte budgétaire, sans espoir d'équilibre financier de certains centres et sans aide supplémentaire. Par ailleurs, il considère que cette action doit faire l'objet d'une évaluation quant à son impact sur la démographie médicale par territoire.

Les crédits d'État issus du Ségur de la Santé et dédiés aux formations sanitaires sont fortement réduits. En conséquence, pour 2026, le Conseil régional décide de revenir aux quotas de 2019. Le CESER regrette cette décision, qui obère l'avenir, notamment pour le secteur de l'aide à domicile.

Les préconisations

Compenser le retrait de l'État pour garantir en 2026 une formation sanitaire territoriale.

Procéder à une évaluation indépendante de l'action et de l'impact territorial du GIP Ma Santé Ma Région.

Coordonner l'action du Conseil régional avec les différents acteurs de terrain, afin de rationaliser et d'optimiser l'offre territoriale de soins et de favoriser une politique de prévention en santé.

Maintenir l'action régionale en matière de financements de campus connectés.

COHÉSION SOCIALE - SOLIDARITÉ - ÉGALITÉ

Les points positifs

Comme l'an dernier, le Conseil régional choisit de limiter les baisses de **subventions aux associations**, en préservant celles qui touchent moins de 5 000 € de subvention régionale. Cette décision prend en compte le rôle important que jouent les associations dans la cohésion sociale. Le Conseil régional adoptera en juin un plan de soutien des associations employeuses, pour sauvegarder l'emploi de

proximité non délocalisable. Par ailleurs, elle poursuit son engagement dans le dispositif innovant Prév'Asso, créé en Occitanie durant la crise du COVID, auquel elle consacre 40 000 € via la direction des solidarités, 40 000 € via la direction du développement économique, en partenariat avec l'État. Ce dispositif a conforté à ce jour 1 800 à 2 000 associations employeuses.

En 2026, le Conseil régional poursuit son plan d'actions adopté en 2017 en faveur des **personnes en situation de handicap**, avec une augmentation de l'enveloppe régionale (mise aux normes de 26 gares). L'enveloppe globale consacrée par la Région à ces mises en accessibilité sera augmentée en 2026.

Le Conseil régional présentera en juin son Acte II de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en réponse à une augmentation des **actes de violences** recensés. Elle instaurera un dispositif innovant de soutien et d'accompagnement des victimes. Elle poursuivra son dispositif Génération Égalité de sensibilisation des lycéens aux violences sexistes et le financement des associations qui agissent en faveur de toutes les diversités.

Comme le recommandait le CESER depuis 2016, le Conseil régional accordera un bonus financier aux aides à **l'installation des agricultrices**, discriminées jusqu'ici par leur installation plus tardive que celle des agriculteurs, qui les privait d'aides. Cette initiative est unique en France à ce jour.

Les points négatifs

Le CESER regrette de ne pas être associé, en tant que tel, à la co-construction du Plan de soutien des associations.

Le CESER regrette le retard pris sur l'accessibilité des points d'arrêt des transports en commun interurbains de la région.

Les préconisations

Le CESER rappelle sa préconisation, émise en février 2025, dans son Avis sur la pauvreté en Occitanie, d'une labellisation « Sentinelle Sociale » des associations qui sont le plus en proximité des personnes en situation de précarité dans la chaîne d'accompagnement. Cette labellisation, assortie d'un financement pluriannuel, limiterait les effets négatifs des appels à projets.

Le CESER demande à être membre du Comité régional de la vie associative (CRVA), instance formelle de dialogue du Conseil régional avec les associations.

LE SPORT

Les points positifs

Le CESER adhère à la conception d'un sport pour tous, sur tous les territoires, levier de cohésion sociale, d'inclusion, d'éducation aux valeurs du vivre ensemble, de santé, d'animation et de vitalité territoriale.

Les points négatifs

Le CESER observe que, dans la poursuite de la stratégie Occitanie 2022-2028, la prise en compte de l'héritage sportif des JOP 2024 pourrait être davantage explicitée, notamment en matière de développement territorial de projets structurants. Par ailleurs, la préparation des JOP 2030 apparaît, à ce stade, principalement tournée vers des actions de communication, et gagnerait à s'inscrire dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. Le CESER relève également l'absence

d'éléments chiffrés détaillés permettant d'apprécier plus finement la répartition des crédits par projets et par cibles. Le CESER estime que la politique sportive régionale pourrait utilement faire l'objet d'ajustements complémentaires afin de développer de nouvelles thématiques et mieux répondre aux enjeux actuels du secteur.

Les préconisations

Le CESER préconise une prise en compte des contraintes budgétaires par la définition de priorités de financement et d'actions susceptibles de développer tout le potentiel du sport et de l'activité physique dans la cohésion sociale, l'animation, le développement territorial, l'éducation, la santé, le vivre ensemble.

Le CESER préconise la tenue d'une large concertation territoriale avec les acteurs du sport et de l'activité physique pour coconstruire un puissant levier de transformation et de transition sociale, économique et environnementale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAP	Appel à projet
AE	Autorisation d'engagement
AGC	Autorail grande capacité
AP	Autorisation de programme
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CAD	Contrat d'agriculture durable
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CP	Crédit de paiement
CR	Conseil régional
CRTLO	Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle
DCRTP	Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DILICO	Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités
DJA	Dotation jeune agriculteur
DM	Décision modificative
DOB	Débat d'orientations budgétaires
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPR	Etablissement public régional
ESS	Économie sociale et solidaire
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FRAR	Fonds régional d'aide à la restauration
GIP	Groupement d'intérêt public
GRECO	Groupe de recherche et d'études sur le climat occitan
ICF	Indicateur conjoncturel de fécondité
JOP	Jeux olympiques de Paris
LIO	Lignes intermodales d'Occitanie
LNGV	Lignes nouvelles à grande vitesse
LNMP	Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
LNSO	Ligne nouvelle du Sud-Ouest
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
NOTRe (Loi)	Nouvelle organisation territoriale de la République
OB	Orientations budgétaires
PACCLO	Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie
PEM	Pôles d'échanges multimodaux

PIB	Produit intérieur brut
PIC	Plan d'investissement des compétences
PLF	Projet de loi de finances
PSE	Paiements pour services environnementaux
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RDB	Revenu disponible brut
REPOS	Région à énergie positive
RFN	Réseau ferré national
ROB	Rapport d'orientations budgétaires
SERM	Services express régionaux métropolitains
SGPSO	Société du grand projet du Sud-Ouest
SLNMP	Société publique de financement de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan
SNF	Société non financière
SPIIT	Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VMRR	Versement mobilité régional et rural
VUE	Ville universitaires d'équilibre

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Cédric CABANES
Pour le 1^{er} collège

2^e COLLÈGE

Mme Marie-Martine LIMONGI
Pour les organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et la FAFP

Mme Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et ses partenaires du « pacte de pouvoir de vivre »

M. Florian PASCUAL
Pour le groupe CGT Occitanie et la FSU

3^e COLLÈGE

Mme Zoé LAMBINET
Pour le 3^e collège

4^e COLLÈGE

M. Jean-Pierre SANSON
Pour le 4^e collège

Avis adopté

Nombre de votants : 148

Pour : 115
Contre : 16
Abstentions : 17

Madame la Présidente du Conseil régional ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Le Collège des entreprises et activités professionnelles non salariées souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des rapporteurs et les commissions pour la qualité du travail mené sur l'Avis présenté aujourd'hui.

Cet Avis est utile. Il est lucide. Et surtout, il met des mots justes sur la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Régions et notamment la nôtre.

Nous partageons pleinement le diagnostic qui y est posé.

Nous faisons face collectivement à une équation difficile, moins de marges financières, des ressources de plus en plus contraintes ou recentralisées et dans le même temps des attentes croissantes de nos concitoyens et de nos entreprises.

Autrement dit : davantage de responsabilités... avec moins de leviers.

Dans ce contexte, la question budgétaire n'est pas seulement comptable. Elle est profondément économique et stratégique.

Et pour le Collège des entreprises et activités professionnelles non salariées, la question centrale est simple : **comment le budget régional soutient-il concrètement l'activité, l'investissement et l'emploi en Occitanie ?** Parce que c'est bien là l'enjeu. Dans une région comme l'Occitanie, avec une forte croissance démographique, des territoires très contrastés et un tissu composé majoritairement de petites et moyennes entreprises, chaque décision budgétaire a un impact direct, immédiat, très concret sur la vie économique locale.

Avant de voter cet Avis, nous voudrions exprimer 5 messages.

Le premier message : l'investissement doit rester la priorité absolue.

Nous voulons être très clairs sur ce point. Les dépenses d'investissement ne sont pas des variables d'ajustement. Ce sont des leviers de développement.

Quand la Région investit :

- dans les transports,
- dans les lycées,
- dans les infrastructures,
- dans la formation,
- dans l'innovation,
- dans la transition énergétique,

elle ne dépense pas simplement de l'argent public, elle crée de l'activité économique. Elle soutient des entreprises locales. Elle génère de l'emploi et elle prépare l'avenir du territoire. Chaque euro investi intelligemment produit un effet multiplicateur. À l'inverse, chaque ralentissement de l'investissement a un effet récessif immédiat.

C'est pourquoi nous partageons pleinement l'orientation de l'Avis qui insiste sur la nécessité de préserver cette capacité d'investissement. Pour le Collège 1, ces crédits doivent être protégés et priorités.

Le deuxième message : attention à la compétitivité des entreprises

Nous souhaitons exprimer un point de vigilance important. Les entreprises d'Occitanie traversent déjà une période très tendue :

- hausse des coûts de l'énergie,
- inflation des matières premières,
- difficultés de recrutement,
- pression réglementaire,
- concurrence entre territoires.

Dans ce contexte, toute augmentation de charges supplémentaires fragilise l'équilibre économique, surtout pour les TPE et les PME. Notre message est simple : la compétitivité des entreprises ne peut pas devenir la variable d'ajustement budgétaire. Quand une entreprise embauche moins ou investit moins, ce sont moins d'emplois, moins d'activité, et in fine moins de recettes publiques. Il y a donc un enjeu collectif.

Nous appelons à la prudence sur tout mécanisme qui transférerait des charges vers les employeurs, et à une évaluation systématique de l'impact économique des décisions prises.

Le troisième message : la simplification est aussi importante que le budget

On parle souvent des montants. Mais sur le terrain, les entreprises nous disent autre chose. Elles nous disent : « Ce n'est pas seulement le niveau des aides qui compte. C'est la capacité à y accéder ».

Des dispositifs trop complexes, des procédures trop longues, des règles instables, des délais de paiement difficiles à supporter. Tout cela décourage les plus petites structures. Et ce sont justement elles qui forment le cœur de notre tissu économique régional. Simplifier, clarifier, stabiliser : c'est parfois aussi efficace qu'augmenter les crédits. L'efficacité de la dépense publique passe aussi par là.

Le quatrième message : derrière le budget, il y a des filières concrètes

Nous voulons ramener le débat à des réalités très concrètes. Parce que derrière les lignes budgétaires, il y a des secteurs, des entreprises, des salariés. En Occitanie :

L'industrie : aéronautique, spatiale, agroalimentaire, sous-traitance... Ces filières ont besoin d'innovation, de modernisation, de décarbonation. Les décisions régionales pèsent directement sur leur compétitivité.

Le bâtiment et les travaux publics : vivent en grande partie de la commande publique. Chaque lycée rénové, chaque infrastructure, c'est de l'emploi local non délocalisable.

Le tourisme : première région touristique de France en fréquentation, il représente des milliers de TPE, des emplois saisonniers, du commerce local. Pour eux, les mobilités et l'aménagement du territoire sont déterminants.

L'agriculture et l'agroalimentaire : font face aux transitions climatiques et économiques. La transformation locale et la modernisation sont vitales.

L'artisanat, le commerce et les professionnels libéraux : assurent les services de proximité, font vivre nos centres-bourgs, nos quartiers, nos villages. Ces très petites entreprises et professions libérales créent de l'emploi local et du lien social, mais elles sont extrêmement sensibles à la conjoncture et aux charges. Les politiques d'aménagement, de mobilité et de revitalisation des centres-villes sont donc essentielles pour préserver cette économie de proximité. Quand un commerce ferme ou qu'un artisan

disparaît, ce n'est pas seulement une entreprise qui s'arrête, c'est souvent la vie d'un territoire qui s'affaiblit.

La santé, les services à la personne et l'emploi à domicile : subissent de fortes tensions de recrutement, notamment en zones rurales. La formation et l'attractivité des métiers sont cruciales.

L'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles... Ces structures jouent un rôle central dans la cohésion sociale, l'accompagnement des publics fragiles et l'égalité territoriale. Pourtant, le tissu associatif est aujourd'hui fragilisé par la baisse et la stagnation des financements publics, avec un risque réel de pertes d'emplois et de disparition de structures essentielles.

Ces exemples montrent que le budget régional n'est pas abstrait. Il touche directement l'économie réelle.

Le cinquième message : travailler davantage ensemble

Nous pensons aussi que le dialogue économique doit être renforcé. Associer davantage les acteurs socio-professionnels en amont des choix budgétaires permettrait :

- d'anticiper les impacts,
- d'ajuster plus finement les dispositifs,
- et d'améliorer l'efficacité collective.

Nous avons tous le même objectif : le développement de l'Occitanie.

Avant de conclure, nous avons souhaité apporter une attention particulière sur « la contribution sur le dialogue entre Sciences et Société » qui sera présenté aujourd'hui. Le travail qualitatif dans un délai très restreint de ce Copil est à saluer. Ce sujet n'est pas déconnecté des enjeux budgétaires pour 2026 ; au fil des ans, il est intégré avec des lignes de cofinancements orientés, qui peuvent soutenir plus ou moins les actions propices à déployer une meilleure compréhension et vision partagées entre parties prenantes en région, face aux enjeux.

Il figure au BP 2026, et nous soutenons l'Avis du BP qui souligne l'importance d'accroître le financement des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) pour lutter contre la désinformation et promouvoir l'esprit critique.

Le tissu économique régional et ses composantes supportent parfois des dommages collatéraux et bénéficient des avantages, en fonction des niveaux d'intelligences collectives solides, tissés grâce à un bon dialogue entre les sciences et la société... Toutes les entreprises contribuent à sensibiliser et à former au quotidien : pour transmettre des savoirs d'intérêts particuliers et généraux qui s'appuient sur les sciences, pour élever les consciences et les capacités qui soutiennent un esprit critique constructif. Cette dynamique doit être considérée dans la définition des modèles dont ceux de la CSTI. Le rôle des entreprises est important à tous les échelons et peut contribuer à l'effort régional.

Pour conclure, nous partageons les constats et l'esprit de l'Avis. Nous partageons l'alerte sur la contraction des ressources. Et nous pensons que, dans ce contexte, les priorités doivent être claires :

- investir,
- préserver la compétitivité,
- simplifier,
- et soutenir concrètement les filières économiques.

Parce que le dynamisme des entreprises, c'est l'emploi, c'est l'attractivité, et ce sont aussi les ressources futures de la collectivité. C'est pourquoi, tout en maintenant ces points de vigilance, le Collège des employeurs votera favorablement l'Avis du CESER Occitanie sur le Budget primitif 2026.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Marie Martine LIMONGI
Pour les organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et la FAFP

Monsieur le Représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers du CESER,
Mesdames et Messieurs, chacun selon son grade et qualité,

Tout d'abord, je souhaite remercier la Présidente de cette commission et la Rapporteuse de l'Avis pour leur investissement dans ces travaux, avec l'assistance de la chargée de mission Valérie BILLAUD et de l'assistante Vitrigny CAM et de l'ensemble des conseillers de cette commission.

Les organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et la FAFP (Fédération autonome de la fonction publique), dont je suis le porte-parole, souhaitent après concertation, exprimer de la manière suivante leur opinion sur le budget primitif 2026.

Mais en amont de cette expression, chose que nous ne faisons que très rarement en assemblée plénière, nous souhaitons prendre la parole pour évoquer la situation préoccupante des CESER et plus largement, pour notre avenir démocratique commun.

Le texte qui vient d'être retiré momentanément sur l'installation facultative des CESER par les Conseils régionaux, est un danger pour la démocratie : les CESER ne doivent ni devenir facultatifs, ni être cantonnés qu'à un rôle de supplétifs des Conseils régionaux. Leur indépendance d'analyse et l'expression de leurs avis doivent rester le fruit démocratique de leurs composantes.

Les CESER sont parmi les rares instances où des acteurs mandatés, aux intérêts différents, débattent, confrontent leurs points de vue et élaborent conjointement des recommandations pour répondre aux enjeux majeurs du pays et des régions.

Les CESER portent l'expression d'une partie de la société civile organisée en son sein.

Au-delà de leur rôle consultatif, ils participent à la prospective régionale par leurs études socio-économiques et évaluent les politiques publiques en recueillant l'avis des acteurs locaux comme des scientifiques, contribuant ainsi à une gestion territoriale plus raisonnée.

Sur ce dernier point, la dernière saisine de la Présidente de la Région Occitanie sur le « Dialogue entre la science et la société en Occitanie » en est une preuve flagrante. Notons que cette contribution a été adoptée par le Bureau du CESER à l'unanimité.

Si nous revenons maintenant au budget primitif, en premier lieu nous tenons à souligner un changement de ton de la part des intervenants du Conseil régional, lors de la présentation qui s'est tenue le 26 janvier. Autant en 2025 nous avons pu percevoir un désarroi certain de leur part, autant pour 2026 nous avons eu l'impression d'un champ de contraintes toujours prégnant, certes, mais pris en compte à travers des choix politiques assumés. Ce qui, à deux ans des prochaines élections régionales, s'inscrit dans la pleine légitimité républicaine. Cela va sans dire, nous estimons que ça va aussi en le disant.

Pour autant, les restrictions budgétaires sont bien là. La Région sanctuarise ses priorités : mobilités, éducation, formation, tout en se projetant dans l'avenir. La pause sur la construction de nouveaux lycées est liée à la prise en compte de la décrue de la démographie scolaire. Nous suggérons que ces investissements soient reportés dans les années à venir sur les plateaux techniques des lycées professionnels, la voie professionnelle attirant de plus en plus d'élèves. Les projets structurants sont

reconduits — aménagements de Port-la-Nouvelle, développement des maisons de santé, soutien aux mobilités, équipement informatique des lycéens.

Mais ces continuités s'accompagnent de paradoxes. Les formations paramédicales (infirmiers, aides-soignants) voient leurs financements réduits alors que notre Région a de plus en plus de besoins en matière de soins, avec une population vieillissante. Le soutien aux projets d'aménagement du littoral ou aux circuits alimentaires de proximité, diminue. Le monde viticole, déjà fragilisé par les crises successives de mévente du vin, se sent oublié dans ce budget. En somme, si le cap à moyen-long terme - au moins jusqu'en 2028 - est quasiment maintenu, certains bords tirés à court terme nourrissent notre inquiétude.

Cette inquiétude est particulièrement forte s'agissant du monde associatif. En 2025, les menaces qui pesaient sur lui avait suscité des réactions vives et unanimes. En 2026, les explications fournies se sont révélées plus mesurées, mais le danger demeure : plusieurs milliers d'emplois en Occitanie pourraient être fragilisés, au sein de structures essentielles au tissu économique, social et culturel, mais souvent trop peu visibles. Les éléments présentés ne permettent pas, à ce stade, d'apprécier précisément l'impact des arbitrages budgétaires. Il nous manque une analyse détaillée et une étude d'impact pour bien statuer sur ce point.

Ce manque de visibilité concerne d'ailleurs l'ensemble du budget primitif tel qu'il nous a été présenté. Construit sur des données nationales désormais obsolètes en raison du contexte politique, il est difficilement comparable au BP 2025 comme aux exercices réalisés 2024 et 2025. Nous entendons la difficulté méthodologique, mais cette incertitude, ce flou nous amène à demander fermement un point d'étape à mi-année.

Car même si nous avons bien pris note du fait que certaines enveloppes ont été constituées à titre conservatoire et avec des précautions maximales, un retour d'information sur leur devenir en cours d'année sera la moindre des choses. Il mettra de nouveau en lumière la prise de responsabilité de la Région, et contribuera in fine à la crédibilité du CESER. Faute de quoi nous pourrions à bon droit être accusés de ne travailler qu'en boucle ouverte, avec une faible efficacité.

Dans le même registre, nous demandons que sur fond de restrictions budgétaires, le fonctionnement de toutes les agences régionales nous soit présenté en toute transparence, notamment dans la logique de création de fonds d'argent public autour de la défense ou de soutien de start-ups en Occitanie.

Enfin, nous finirons comme nous avons commencé : par une forme de coup de chapeau. Nous considérons que la présentation qui nous a été faite de la partie purement trésorerie de la Région, relève d'une ingénierie financière très professionnelle.

En conclusion, comptant sur de nouveaux rendez-vous en cours d'année de nature à répondre à nos interrogations, nous donnerons à ce budget primitif un avis favorable.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et ses partenaires du « Pacte de pouvoir de vivre »

Monsieur le Représentant de la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

Voici plusieurs années que nos budgets sont élaborés dans des contextes qualifiés d'exceptionnels, ou inédits... de la fusion des Régions, jusqu'à l'instabilité géopolitique du moment, en passant par le « quoi qu'il en coûte » des années Covid.

Pour la CFDT et ses partenaires du « Pacte de pouvoir de vivre », des mesures structurelles sont nécessaires, à la fois pour mieux préparer collectivement les inéluctables transitions, et pour tenter d'atténuer les effets des changements en cours et à venir.

La tâche est difficile quand, pour la deuxième fois, le Conseil régional d'Occitanie se trouve en position de devoir construire un projet de budget sans certitude sur le montant des ressources dont il disposera en 2026, et alors même qu'elles deviennent presque exclusivement des quasi-dotations. Les régions ne disposent ainsi plus d'aucune évolution dynamique des recettes, et elles payent un lourd tribut à la diminution de la dette publique.

Face à cette rupture avec les principes de la décentralisation, le Conseil régional peut légitimement indiquer ne plus être en capacité d'administrer librement son territoire.

Dans ce contexte, la gestion technique qui nous est présentée par les services de la Région conduit à un budget prévisionnel incontestablement prudent et sincère, et constitue sans doute un exercice de « bonne administration en contexte incertain et très contraint », notamment s'agissant de la gestion de la dette. La CFDT salue la démarche.

Pour autant, nous aurions souhaité que le CESER Occitanie réaffirme qu'il est indispensable de tracer une stratégie pour l'Occitanie en regard des spécificités de notre région, de ses vulnérabilités économiques, sociales et environnementales.

Notamment, la CFDT a été très désagréablement surprise que le « budget vert », qui est le seul outil que la Région mettait en œuvre pour mesurer l'impact environnemental de ses dépenses, n'ait pas été proposé à l'analyse des conseillers du CESER cette année. Nous réaffirmons attendre communication de ce « budget vert », suivi d'une audition sur ses évolutions devant la Commission 8 « Finances » du CESER.

Dans un autre registre, les structures telles que les agences, et plus récemment la SPIIT, permettent sans doute une gestion technique et une optimisation financière intéressantes. Cependant, leur mode de gouvernance et les stratégies qu'elles adoptent, demandent une attention rigoureuse tant des élus régionaux, que des conseillers du CESER.

Aussi, la CFDT souhaite vivement que reprennent les travaux sur l'évaluation des politiques régionales, conjointement entre le CESER et les services de la collectivité. Les sujets sont déjà prioritaires : ils ont trait aux transitions climatiques et numériques, à l'équilibrage entre femmes et hommes du bénéfice des politiques menées, ainsi qu'à l'activité des agences et satellites de gestion régionaux.

Le budget primitif proposé par la Région Occitanie reflète la volonté de maintenir ses orientations et de préserver l'équilibre de son territoire. Conscients de la difficulté de l'exercice, nous resterons vigilants sur l'exécution budgétaire en réclamant un suivi rigoureux de la part du CESER. Des décisions

modificatives sont attendues ; la CFDT demande qu'elles fassent impérativement l'objet d'une demande d'avis du CESER.

Mais le projet d'Avis qui nous est soumis est malheureusement lacunaire sur plusieurs points d'importance et parfois même empli d'imprécisions et de contradictions (à l'exemple de la mise en opposition de la nécessaire réindustrialisation, et du déploiement des emplois de proximité).

Pour notre organisation, cet Avis ne propose pas une analyse assez approfondie du contexte, et il peine à extraire une synthèse des voix de la société civile d'Occitanie pour relever les défis régionaux.

C'est la raison pour laquelle la délégation CFDT s'abstiendra sur ce projet d'Avis.

Intervention de Monsieur Florian PASCUAL

Pour le groupe CGT Occitanie et la FSU

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Madame la Présidente de la Commission 8 « Finances »,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Ce budget primitif aura encore été discuté dans un contexte de contraintes budgétaires et calendaires imposées par l'État... Cela devient une habitude.

Le groupe CGT Occitanie et la FSU considèrent encore et toujours qu'il est nécessaire de sortir du mythe de la dette qui ne sert qu'à justifier la politique austéritaire du gouvernement.

En effet, à longueur de journées, l'écrasante majorité des médias nous martèlent la faillite de la France et la nécessité pour les travailleurs de se serrer la ceinture et de réduire les dépenses sociales.

Cet alarmisme budgétaire n'a qu'un but : légitimer des politiques d'austérité qui dégradent les conditions de vie des populations et détruisent les services publics.

L'Avis qui nous est présenté ne remet pas en cause ce discours sur les "contraintes budgétaires", justifiant de fait une réduction de l'ambition régionale.

Ce budget, marqué par la baisse des dotations de l'État, risque d'amener la collectivité à ne plus pouvoir assumer ses compétences obligatoires de manière satisfaisante. Or, cet état de fait risque de remettre en cause l'égalité des territoires et la solidarité nationale, en mettant en concurrence les régions et en fragilisant les populations, dont les plus précaires.

Cela a pour conséquence en Occitanie, entre autres de stopper, geler, limiter la participation, l'extension, la création d'infrastructures nécessaires aux populations, mais aussi de réduire les budgets de fonctionnement notamment du secteur associatif (dont je rappelle ici qu'il représente 170 000 emplois en Occitanie).

Pire encore, cet affaiblissement général des collectivités locales au profit de l'intervention par et pour les grandes entreprises n'est pas un accident, mais un choix politique. C'est ce que met en lumière le rapport d'enquête sénatoriale présidé par le sénateur Fabien GAY : à savoir 211 milliards d'aides aux entreprises sans la moindre contrepartie...

Il s'inscrit dans la continuité des réformes austéritaires imposées par les gouvernements successifs. N'oublions pas que des milliards d'euros promis aux collectivités n'ont jamais été versés, étranglant toujours plus leur capacité d'action.

Pendant que les collectivités peinent à assurer leurs missions, les attaques contre les services publics s'accroissent.

Au regard de ce constat, l'Avis du CESER n'est pas à la hauteur des enjeux : en effet, cet avis s'inscrit dans la résorption de la dette publique et ne s'interroge pas sur une possible réforme fiscale et sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Par ailleurs, les urgences sociales n'ont aucune place dans cet Avis, et la place des salariées et des précaires, n'est jamais évoquée alors que notre région fait partie des régions les plus pauvres de France. Il n'est question des salariés que dans le soutien à l'économie, pour lever les freins à l'embauche pour aider les entreprises à recruter.

L'humain est relégué au second plan tout comme l'urgence environnementale qui sont sacrifiés au nom de la rentabilité.

L'histoire récente comme plus éloignée nous a toujours montré que l'austérité était un terreau pour l'extrême droite et qu'elle entraînait une succession de régressions mettant en péril les fondements démocratiques de nos sociétés.

Un budget qui ne répond pas aux besoins des populations ne fait que nourrir la défiance, l'exaspération et la colère. En laissant se dégrader les services publics, en multipliant les coupes dans les politiques sociales, on offre un boulevard à l'extrême droite qui prospère sur la désespérance sociale.

Il ne faut pas se tromper : derrière leurs discours "antisystème", ces partis défendent toujours les intérêts du Capital.

La décentralisation telle qu'elle est construite, atteint aujourd'hui ses limites. Un budget primitif de combat devient une nécessité politique.

Face à ces choix régressifs, la CGT Occitanie et la FSU refusent d'avaliser un budget qui acte la résignation. Nous demandons à la Région d'établir un budget de combat, quitte à le présenter en déséquilibre, pour forcer un débat national sur la redistribution des richesses, les moyens des collectivités et une décentralisation au plus près de l'intérêt général des territoires...

La CGT réaffirme qu'il est urgent de rompre avec les logiques d'austérité et d'exiger :

- Un financement stable et suffisant des collectivités territoriales pour garantir les services publics de proximité.
- Un réinvestissement massif de l'État et des collectivités territoriale dans l'éducation, la santé, l'emploi, les transports et les infrastructures permettant de répondre aux besoins des habitants, des salariés et des entreprises.
- Une fiscalité plus juste et plus redistributive qui mette à contribution les grandes entreprises et les ménages les plus aisés plutôt que les travailleurs et les collectivités locales au profit de l'intérêt général.

Contrairement à ce que laisse entendre l'amendement 2 sur le renchérissement du "coût du travail" proposé hier par le MEDEF et adopté grâce à ses alliés complaisants, c'est bien le Travail qui produit la richesse.

Il est enfin temps de parler du coût du Capital et de le faire payer...

En conclusion, le budget présenté n'étant pas à la hauteur des enjeux et l'Avis sur ce dernier n'allant pas suffisamment loin dans la dénonciation des points suscités, la CGT Occitanie et la FSU ne pourront pas voter pour cet Avis.

Pour finir, nos remerciements à la Rapporteuse de l'Avis, à la chargée de mission et à l'assistante de la commission.

Messieurs les Représentants de la Région
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

J'interviens aujourd'hui au nom du 3^e collège.

Dans un premier temps, nous tenons à remercier le travail de la commission 8 « Finances », sa présidente, l'ensemble des conseillers et la rapporteure de ce projet d'Avis et de cet exercice annuel qu'est l'analyse du budget primitif de la Région.

Mon intervention aujourd'hui s'attardera uniquement sur la menace pesant sur le tissu associatif et le manque de sécurisation des financements.

Dans ce projet d'Avis, le CESER exprime son inquiétude, que nous partageons, face à la fragilisation croissante du tissu associatif, dans un contexte marqué par la baisse des financements publics, qui menacent de nombreuses associations alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'accès aux droits, le lien entre les individus, l'engagement des citoyens, l'accompagnement des transitions écologique et climatique, de la vie collective et démocratique.

Le CESER rappelle le rôle primordial des bénévoles dans le fonctionnement des associations. En effet, les bénévoles sont des membres indispensables au fonctionnement de nos associations, et j'aimerais rappeler que sans bénévoles il n'y a pas d'associations, mais que sans associations, il n'y a pas de bénévoles, et qu'aujourd'hui, l'urgence est telle que c'est du maintien du tissu associatif en tant que tel dont nous devons nous préoccuper.

L'effondrement du secteur associatif entraînerait des répercussions majeures, tant en termes de coûts directs (perte d'emplois, rupture de services) que de coûts indirects (dégradation du lien social, augmentation des dépenses publiques, manque d'accompagnement des publics, accompagnement de la transition écologique de nos territoires...)

En Occitanie, d'après le plaidoyer 2026 du Mouvement Associatif Occitanie, les associations sont au nombre de 160 000, elles emploient 175 000 salariés et comptent 1.4 millions de bénévoles. Et, 67 % des Français font confiance aux associations comme actrices de la démocratie, et 1 habitant sur 2 est membre d'une association.

Pourtant aujourd'hui, d'après la même source, 30 % des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie et 38 % d'entre elles n'ont pas de solutions face à cela.

Pour celles qui ont des solutions, elles auront des répercussions catastrophiques : réduction d'emplois, réduction d'activité, hausse des cotisations et des participations...

Pour compléter, avec le baromètre d'Hexopée 2025-2026 concernant les associations d'éducation populaire que je représente ici par le CRAJEP :

- **48 % sont en déficit ;**
- **28 % ont réduit leur masse salariale ;**
- **15 % ont renoncé à des investissements essentiels**, entravant leur modernisation et leur capacité d'adaptation ;
- **17 % des dirigeant.e.s seulement se déclarent optimistes** pour l'avenir de leur structure.

Ces coupes budgétaires s'inscrivent dans un climat déjà fortement délétère pour la société civile et la démocratie, se traduisant par des mises en concurrence d'acteurs, des attaques contre la science et la liberté d'expression, contre la défense de l'intérêt général.

Parmi les préconisations présentées dans ce projet d'Avis, le collège 3 retiendra notamment celle concernant les arbitrages budgétaires concernant le budget alloué à la défense.

Je cite : « Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par une augmentation des budgets consacrés à la Défense, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe de 200 millions d'euros à cet effet. Au regard de la situation particulièrement préoccupante des associations et de leur rôle structurant pour les territoires, le CESER s'interroge sur l'opportunité de flécher une part limitée de cette enveloppe afin de préserver le tissu associatif, sans impact significatif sur l'industrie de l'armement ».

Je rajoute à cela que ce fléchage pourrait permettre par exemple d'engager les préconisations suivantes :

- Assurer, sécuriser, augmenter le financement des associations et favoriser le financement pluriannuel sur le fonctionnement ;
- Réduire les délais de paiement des associations et/ou augmenter les acomptes pour renforcer les trésoreries ;
- Renforcer les moyens d'accompagnement des acteurs de l'accompagnement, notamment les têtes de réseaux qui, pour rappel, jouent un rôle essentiel dans l'animation du tissu associatif, elles représentent les associations en portant leur parole collective, elles informent et accompagnent leurs associations membres.

Par ailleurs, le collège 3 rejoint la commission 8 dans sa demande que le CESER soit consulté en amont des votes de l'assemblée régionale sur les Décisions Modificatives et le Compte Administratif.

Les décisions modificatives, parties intégrantes du processus budgétaire, seront d'autant plus importantes cette année qu'elles adapteront le budget régional aux derniers arbitrages sur le budget de l'État.

Il y a presque deux ans, je présentais la contribution du collège 3 sur un Avis de la commission 5 sur l'engagement des jeunes. Parmi les préconisations présentées, j'insistais sur la nécessité de reconnaître l'expertise des associations et de les financer à la hauteur des enjeux sociaux et sociétaux. J'intervenais un an après sur l'explication de vote du groupe « associations et territoires » sur l'Avis *Pauvreté et précarité en Occitanie*, en insistant exactement sur les mêmes aspects.

Je suis en train de me répéter aujourd'hui, mais je ne suis pas la seule. Nous, tous les acteurs du secteur associatif, nous nous répétons, dans nos alertes, nos plaidoyers, concernant notre territoire, l'Occitanie, avec un tissu associatif dense, un taux de pauvreté élevé, une population jeune, des besoins importants en matière de services publics et d'accompagnement des publics vulnérables.

Si les coupes budgétaires donnent le sentiment de répondre à un problème financier à court terme, les impacts à moyen et long termes sont non négligeables.

Le collège 3 à la lecture de cet Avis constate que les alertes sont entendues et que les propositions sont concrètes. Le collège 3 espère que le Conseil régional entendra aussi cette nouvelle alerte.

Le collège 3 votera cet Avis.

Monsieur le Président du CESER,
Messieurs les Représentants du Conseil régional Occitanie,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Le collège 4 félicite et remercie la commission 8 « Finances » pour la qualité de son projet d'Avis sur le budget primitif 2026 et sa Rapporteuse, Chrystèle GAILLAC, pour son excellente présentation.

Les budgets de la Région Occitanie se suivent et se ressemblent. En effet, à l'occasion de la journée de présentation du budget de la Région Occitanie aux conseillers du CESER le 26 janvier dernier, le rapporteur a annoncé une nouvelle baisse des ressources de 144 millions d'euros pour un budget de 3, 54 milliards d'euros.

Pour rendre un budget à l'équilibre, les élus de la Région ont fait des choix politiques d'orientations et de répartitions, qui auront des conséquences certaines sur des structures, des fonctionnements, ou encore des investissements. Les auditions des Vice-Présidents ont précisé ces choix.

Le Collège 4 a choisi de faire un focus sur certains d'entre eux qui nous semblent avoir des conséquences très sensibles.

Sur les Mobilités

Face au désengagement de l'État pour financer l'entretien du réseau ferré national, la Région a investi massivement dans la régénération et le développement du réseau ferroviaire régional à travers deux Plans Rail. Face aux tensions budgétaires, la Région n'est plus en mesure de compenser ce défaut d'entretien, ce qui risque de mettre en cause à terme le bon fonctionnement et la régularité de nos trains régionaux, voire les billets à 1 euro qui sont pourtant une belle réussite.

D'autre part, nous manifestons notre soutien au maintien des investissements pour le développement économique de notre région et au respect des engagements de l'État pour le financement des LGV du Sud-Ouest.

Un focus sur le logement

Notre région accueille plus de 42 000 nouveaux habitants par an, une attractivité réelle, mais qui exerce une pression massive sur un parc de logements déjà insuffisant. Cette démographie impose une coordination des financements pour la construction de logements.

Focus sur les associations

De très nombreuses associations sont en grande souffrance et risquent même de disparaître. La Région explique qu'elle n'est plus en mesure de compenser les carences de l'État. Les associations s'appuient sur des bénévoles, qui pour la plupart font des missions de service public normalement dévolues à l'État. Or les bonnes volontés se font rares et se découragent fautes de moyens financiers.

Dans le contexte économique actuel très tendu, les entreprises ont également baissé leurs budgets sponsoring et mécénat qui privent d'une seconde source de revenus les associations. Cette situation est préoccupante quant à la survie de ces structures indispensables et de leur rôle essentiel.

Nous souhaitons également alerter la Région sur un risque majeur qui commence à voir le jour et plus spécialement dans les quartiers défavorisés des villes. Certains réseaux qui disposent de moyens financiers très importants issus de divers trafics illicites commencent à investir les associations, en

finançant du matériel ou équipements pour les jeunes sportifs par exemple. Cette tendance, si elle venait à se développer et s'amplifier constituerait un risque majeur avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer.

Le risque est de voir le lien social, sur les quartiers en particulier, soumis à des organisations socio-politiques dont on soupçonne fortement l'existence, ou à des organisations de narco-trafiquants qui auront facilité à « compenser » les carences ou le désintérêt institutionnels ; les quartiers dans lesquels il est déjà tellement difficile de faire vivre les valeurs de la République et de la laïcité et de maintenir la sécurité, la tranquillité résidentielle pour les habitants (ayons en tête l'exemple de l'action sociale dispensée par les narco-trafiquants dans les favelas au Brésil).

Finalement après avoir confié aux associations dans les années 80-90 ce pan-là de la cohésion sociale, assistons-nous à l'acte 2 de la privatisation de celle-ci ? ou pire encore, privatisée et par qui ?

Nous suggérons d'urgence l'organisation d'un comité des financeurs sous la houlette de l'État, ou de la Région pour examiner la situation et consentir l'effort nécessaire à leur sauvetage.

Enfin notre collègue souhaite alerter la Région sur un risque qui est bien identifié par les élus régionaux et la Présidente, sur les changements d'orientation des fonds européens et l'État qui souhaite reprendre la maîtrise de ces fonds aujourd'hui gérés par la Région. L'Europe contribue aux financements des deux futures lignes à grande vitesse et autres grands projets, à l'effort de réhabilitation notamment énergétique des logements sociaux, il ne faudrait pas que ces modifications entraînent un désengagement de l'Europe, ce qui serait une catastrophe pour le développement économique de l'Occitanie.

Un renforcement de la présence de la Région et une augmentation des moyens humains et opérationnel à Bruxelles nous semblent indispensables.

Ces réserves étant faites, le collège 4 votera ce projet d'Avis.

Nous profitons également de ce temps de parole pour saluer l'excellente contribution réalisée par le groupe de travail mis en place pour répondre à la saisine de la Région sur « le dialogue entre La Science et la Société » dans un délai plus que contraint.

Pour conclure cette intervention, Le 4^e collège précise qu'il participe à la mobilisation du CESER Occitanie pour le maintien du caractère obligatoire des CESER dans toutes les régions de France.

Merci de votre écoute.

**INTERVENTION DE MONSIEUR KAMEL CHIBLI
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE /
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
EN CHARGE DE L'ÉDUCATION, DE L'ORIENTATION, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

**INTERVENTION DE MONSIEUR KAMEL CHIBLI
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
EN CHARGE DE L'ÉDUCATION, DE L'ORIENTATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Je salue les équipes qui sont à mes côtés. Bien sûr, j'excuse la Présidente Carole DELGA, comme vous le savez au regard de l'actualité, mais je voudrais remercier d'abord la Rapporteuse et la Présidente pour ce rapport assez exhaustif, mais sans l'être parce que c'est compliqué. Je pense que vous avez tracé les grandes lignes.

D'abord vous dire peut-être en quelques mots, puisque c'est un des éléments fondamentaux du moment, sur la question de l'avenir des CESER, vous l'avez évoqué les uns et les autres. Je crois qu'effectivement le courrier de la Présidente est assez clair, on traverse une période assez dangereuse. Vraiment, le danger que je trouve aujourd'hui, c'est que, depuis quelques années, la question des corps intermédiaires est menacée. D'abord, ils sont peu consultés, peu sollicités, peu considérés et la décision d'imaginer que des représentants de la société civile, des organisations syndicales, des associations et un certain nombre d'acteurs du territoire ne sont pas utiles serait la pire des décisions ; puisque dans un contexte - c'est un peu le paradoxe d'ailleurs - où tout le monde fait des commentaires sur la séparation ou le vide qui existe entre le milieu politique et les habitants, on essaie de supprimer ce qui permet de garder le lien, même si chaque élu est sur le terrain, mais le lien entre les acteurs de la vie du quotidien et les décideurs. Ce qui serait grave, c'est à contresens de ce que chacun constate tous les jours.

Je voulais ici réaffirmer, au-delà du courrier très clair, d'abord le fait que nous sommes très attachés à cette assemblée qui est plutôt une structuration qui nous permet aujourd'hui, on l'a vu aujourd'hui par des débats, on l'a vu par les réponses qui ont été faites à l'instant à la saisine, de continuer à travailler ensemble et d'imaginer que personne n'a la science infuse, les élus que nous sommes non plus.

Dans ce genre de situation que traverse notre pays, l'effort pour essayer de trouver des solutions se fait de façon collective et collégiale. C'est la démonstration du CESER depuis un certain nombre d'années, moi je me prête à ce jeu régulièrement, je dis « jeu », pardon ce n'est pas péjoratif, mais cet exercice qui permet de créer des échanges dans la délégation qui est la mienne, y compris dans la question budgétaire, sur les ambitions, la feuille de route, sur les thématiques qui me concernent que sont l'éducation, la jeunesse et les sports, l'orientation et, de façon globale, le tissu associatif, et j'y reviendrai, qui a été bien sûr précisé sur les difficultés.

Vraiment, je tiens à le dire, Monsieur le Président et l'ensemble des Conseillers, nous sommes très attachés, nous plaiderons cela. En ce qui concerne notre collectivité, il n'y a pas à nous justifier sur le fait que nous sommes très attachés à cette structure, à cette représentation qui permet de garder un lien indéfectible avec nos territoires.

De façon globale sur le budget, et je vais essayer de ne pas faire trop long pour ne pas vous mettre en retard les uns et les autres, je ne vais pas rentrer dans la technique budgétaire, je crois que ça n'a aucun intérêt et cela ne vous intéresserait pas forcément, mais reprendre de façon globale les enjeux.

Cela a été décrit par certains d'entre vous. On vit un paradoxe, c'est juste surréaliste, c'est-à-dire que l'on a une région qui est une des plus attractives de France, à peu près 45 000 nouveaux habitants par an, 3 000 nouveaux lycéens ou apprentis par an. Une obligation, mais je reviendrai sur la question de la natalité, de construire des établissements et donc a fortiori d'embaucher du personnel, pour les collectivités locales de créer des services en plus, maintenir les existants, développer des infrastructures. Bref, permettre aux habitants de notre territoire de pouvoir vivre mieux et bien avec des services de proximité.

Nous avons des baisses de dotations. Comment peut-on imaginer que dans le même temps où l'on doit créer des services en plus, on a une situation budgétaire qui baisse et une augmentation de la population ? C'est ce qu'on appelle vulgairement un effet ciseau qui fait qu'il n'y a pas de possibilité de trouver une issue positive.

Je dis ça, on le dit tous, mais la question aujourd'hui, et j'ai entendu certains d'entre vous le dire, ce que je valide, le comportement du gouvernement et des gouvernements successifs, on n'a jamais eu autant besoin de proximité, on n'a jamais eu autant besoin de services de proximité et de décentralisation, et en même temps on n'a jamais eu autant centralisé.

J'en veux pour preuve, peut-être sur des sujets d'infrastructures qui sont nécessaires pour le territoire - je reviendrai aussi sur le sujet économique - je prends l'exemple de la LGV : il y a quelques années en arrière, pour ceux qui connaissent bien le sujet des infrastructures, les lignes à grande vitesse sur l'est et l'ouest se sont faites quasiment en financement 100 % de l'État. Je pense à la partie Bretagne, je pense à la partie Grand Est qui se voient aujourd'hui bien sûr dotées de lignes à grande vitesse, sans aucune difficulté qui ont été financées à 100 %.

La collectivité que je représente, l'ex Midi-Pyrénées, a participé au financement de la LGV Bordeaux-Paris. Et aujourd'hui, on demande aux collectivités d'assurer 60 % du financement de cette infrastructure et 40 % pour l'État. Et même avec ces 40 %, il y a une remise en question de la part de l'État. Et dans le même temps, on a un sujet sur la partie méditerranéenne de même niveau, puisqu'on parle d'une liaison Barcelone-Montpellier et Montpellier-Perpignan pour laquelle on a aujourd'hui pas mal d'inquiétudes.

Tout ça pour vous dire que l'État se désengage fortement. Cela nous inquiète puisque les collectivités que nous sommes n'ont pas les coudées franches, surtout puisque notre budget, même s'il paraît important, ne l'est pas comparé à d'autres régions, je ne parle pas des régions françaises, mais de l'Union européenne. On est à 3,5 milliards d'euros pendant que d'autres régions sont à 10, 15, 20, 30 milliards d'euros. Vous imaginez le levier que ça pourrait être si la collectivité avait à gérer un certain nombre de dossiers, je pense qu'en termes d'efficacité, on serait beaucoup plus efficaces et beaucoup plus efficaces.

Il paraît qu'il y a une réflexion sur une grande loi de décentralisation. Cela reste un vœu pieux, j'ai du mal à imaginer l'issue de cette décentralisation. Ceci étant, il ne faut pas avoir peur de perdre le pouvoir dès lors qu'il est efficace pour les habitants. En tout cas, c'est quelque chose que nous partageons et c'est l'inquiétude que nous avons. C'est pour ça que c'est important de le dire, parce qu'on demande à la collectivité et aux collectivités d'agir. On a des compétences régaliennes.

Je vais vous dire la vérité ; si l'on ne faisait que les compétences régaliennes, notre collectivité et notre région seraient dans un état catastrophique. J'en veux pour preuve des sujets qui sont importants, les sujets de santé, on va être bientôt, dans un an, à 150 médecins recrutés par la collectivité pour essayer de lutter, même si je n'aime pas ce terme, contre les déserts médicaux.

C'est la question du pouvoir d'achat pour nos jeunes lycéens et les familles dans nos régions, et je rappelle qu'on est encore deux régions les plus marquées par le taux de pauvreté. Et c'est d'ailleurs les deux régions qui vont être le plus impactées par les décisions de l'État, les Hauts-de-France et la Région Occitanie, notamment avec le pourtour méditerranéen qui aujourd'hui vit des moments difficiles parce qu'on a un taux de pauvreté et un taux de précarité qui sont assez conséquents.

Forcément, pour faire le parallèle avec le tissu associatif, le tissu associatif joue un rôle primordial de lien social, de maillage territorial. Certains pensent que c'est anecdotique, moi je ne le crois pas. Je pense qu'effectivement le rôle des associations aujourd'hui est vital pour notre territoire. Le chiffre d'emplois générés a été dit, malheureusement on a connu la suppression des emplois aidés, je le dis en toute sincérité, cela a fragilisé le tissu associatif dans toute sa diversité. À tel point qu'effectivement, même si nous, on a voulu un peu sanctuariser, même si ce n'est jamais suffisant, j'en conviens, aujourd'hui force est de constater que si dans l'ensemble, des partenaires financiers des associations s'enlèvent, c'est l'effondrement du tissu associatif. Le danger, c'est l'emploi oui, mais pas que, c'est le service rendu aux habitants, aux jeunes de ce territoire.

On est marqué par une situation assez dangereuse qui fait qu'aujourd'hui que si l'un de nos piliers s'effondre, effectivement cela devient très dangereux. Et c'est ce qui a été décrit par certains sur l'impact dans certaines de nos villes, de nos quartiers dits prioritaires, de la politique de la ville, qui ont besoin encore plus d'accompagnement, vous imaginez les conséquences dans certains territoires qui aujourd'hui sont assez paupérisés.

Cette question budgétaire pour nous est essentielle, c'est pour cela qu'on travaillera inlassablement, au-delà du CRAJEP, Mademoiselle qui êtes intervenue tout à l'heure ; je pense qu'effectivement c'est important de travailler en collaboration sur la manière dont on peut vous aider, même si on est limité dans le sens où on n'est pas les seuls. Et là-dessus, je constate qu'il y a une difficulté à être entendus ou peut-être que dans le phénomène actuel des réseaux sociaux, le buzz passe devant le reste, et on a l'impression que les priorités ne sont plus les mêmes alors que le vrai sujet est là.

C'est aussi le sujet du rapport que vous avez présenté qui est nécessaire, parce que dans la période de théorie du complotisme, de remise en question de la science, il n'y a jamais eu autant besoin d'investissements sur la recherche, c'est une évidence, et jamais eu autant besoin de l'apport de la science. On est dans une situation un peu paradoxale, une image sur deux, une vidéo sur deux sur les réseaux sociaux est fausse, par l'IA, par les fake news, par tout un tas de choses, on peut imaginer l'importance d'avoir cette expertise qui nous paraît aujourd'hui essentielle.

Malheureusement, on est peu nombreux à le dire et peu nombreux à le croire. Et c'est là le vrai défi que nous avons, c'est convaincre l'ensemble des acteurs, et vous êtes un peu les ambassadeurs, les intermédiaires, que vous soyez syndicalistes, représentants d'entreprises, associatifs ou autres, pour faire le lien et pour faire ce travail-là.

Je vous remercie au nom de la Présidente d'avoir travaillé, je sais, dans un délai très court, j'en conviens, mais je peux vous garantir aujourd'hui que ce rapport sera bien pris en compte et on s'imprégnera, bien sûr, de l'ensemble des prérogatives que vous avez fixées.

Je continue sur la question du budget. Pareil, cela a été dit, la Présidente, vous le savez, est très attachée à la dimension économique, à la situation du Comminges et au-delà du Comminges, on a connu sur la partie aveyronnaise des difficultés d'entreprises. Malheureusement, on a perdu le pari de la souveraineté industrielle. Moi, je viens d'un territoire qui avait 10 000 emplois industriels textile, il n'y en a quasiment plus aujourd'hui. 10 000 emplois sur un bassin de vie d'à peu près 20 000 habitants. Vous imaginez l'impact que c'est quand vous perdez quasiment 10 000 emplois industriels. Et forcément, le pari de la souveraineté industrielle est aujourd'hui une vraie difficulté.

Certes, il y a l'aéronautique et heureusement qu'il y a l'aéronautique. Ce n'est pas suffisant parce qu'il y a aussi la sous-traitance qui impacte positivement l'ensemble des territoires voisins. Mais reste que l'on a un défi colossal avec ce défi de la souveraineté industrielle. Le problème, c'est qu'on a l'impression d'être un peu seuls à défendre ce projet. Tu as cité à juste titre l'État, l'État n'est pas au rendez-vous. On a de belles phrases sur la souveraineté industrielle.

Moi, j'ai des exemples très concrets sur le combat que mènent les régions, par exemple sur des projets innovants dans la transition énergétique. Je pense notamment dans mon territoire au géotextile biosourcé qui viendrait remplacer le pétrosourcé qui, je rappelle, vient essentiellement de Chine et d'Inde, et qui aujourd'hui nous permettrait de ne pas polluer le sol, et qui nous permettrait aussi d'avoir un gisement d'emplois sur le territoire et des emplois industriels concrets, directs et indirects.

J'en veux pour preuve l'éolien offshore, si la Région n'avait pas pris à bras le corps ce dossier, également l'hydrogène... Bref, tous ces sujets, nous les portons et effectivement, parfois on a l'impression qu'il y a des incantations et la réalité n'est pas là.

La question de la priorisation du secteur économique me paraît essentiel parce qu'il est vecteur d'emplois. Et il y a un sujet qui n'a pas été évoqué ce matin, qui me paraît essentiel, c'est quasiment le doublement du budget de la Région sur ce sujet-là, c'est la souveraineté alimentaire. Personne ne l'a évoqué, tout à l'heure j'ai raté ton début, mais il faut quand même se rappeler la crise agricole, je ne dis pas qu'on a connue, mais que l'on connaît et qui dure depuis des années. On est la région en France qui a le revenu par agriculteur le plus bas et le plus faible. Pourquoi ? Parce qu'on a des petits producteurs et ce n'est pas péjoratif, des agriculteurs, des éleveurs de montagne qui vivent de leur travail, mais qui façonnent aussi nos territoires. Ces éleveurs-là, ces agriculteurs-là travaillent inlassablement pour produire local, avec des conditions parfois qui ne sont pas les mêmes que nos voisins européens, vous le savez tous.

La réalité, c'est que la DNC, la fameuse épidémie qui a frappé notre territoire et notamment l'Occitanie, a révélé des difficultés très fortes. Je le dis ici pour faire le lien avec le Budget, on continue cette volonté d'actionner ce levier qu'est la restauration scolaire parce qu'elle est essentielle. Elle n'est pas l'alpha et l'oméga du modèle économique, mais elle permet aux donneurs d'ordre que nous sommes en partie, puisqu'il y a le Département, les établissements scolaires, d'aller dans les communes, mais il y a aussi l'État qui a du mal à bouger sur la partie des hôpitaux et des EHPAD, ça ne bouge pas assez vite. La réalité, c'est qu'on a aussi la capacité à alimenter l'économie localement. Et c'est pour cela qu'on a augmenté la partie budgétaire pour nos éleveurs, l'aide à l'installation.

On a beaucoup de personnes, dans les dix prochaines années, qui vont partir à la retraite avec les difficultés de reprise et d'installation. On va se le dire clairement, on en a beaucoup parlé, et j'ai entendu les échos sur l'aéronautique, sur la défense, etc., mais si demain on perd la souveraineté alimentaire, mes chers amis, les choses seront bien plus complexes que ce qu'on a aujourd'hui.

On a connu la dépendance énergétique quand il y a eu le début de la guerre en Ukraine, cela a eu des conséquences catastrophiques puisqu'on a eu des augmentations importantes de factures d'énergie, on s'est vite rendu compte qu'on dépendait des autres pour notre propre énergie. Et si demain, je ne veux même pas le croire et l'imaginer, c'est la souveraineté alimentaire, ça va être bien plus difficile. On a la chance, effectivement, d'avoir une diversité de producteurs, d'agriculteurs. Donc, comme dirait mon collègue Jean-Louis CAZAUBON, « nos emplettes sont nos emplois ». Effectivement, c'est important de compter là-dessus.

Je ne veux pas être trop long, Monsieur le Président, pour compléter sur la question budgétaire, effectivement on a moins de dotations et on doit faire plus. On a une situation paradoxale, c'est qu'on a plus d'habitants, plus de jeunes, et la nécessité d'être au rendez-vous.

C'est pareil dans les domaines du sport et de la culture qui ont été évoqués, on a sanctuarisé quasiment ces budgets, on a évité que les petites subventions, ce n'est pas péjoratif, soient impactées par des baisses. Il reste des baisses, mais elles sont limitées.

Je vous le dis en toute sincérité, si on continue dans cette même trajectoire, ça va être quasi infaisable. Alors, j'entends bien les réactions des uns et des autres, « on peut toujours faire mieux ». Je peux vous garantir que ne pas voter un budget, parce que j'ai entendu la proposition qui est faite, ça ne marche pas. Je veux bien, mais l'idée de ne pas voter ou de voter un budget en déficit et attendre que le monde se soulève, ça ne marche malheureusement pas. Et pourtant, je ne suis pas un fataliste. Mais la réalité, c'est que c'est compliqué. Et aujourd'hui, l'État est dans une situation catastrophique, pour les collectivités c'est pareil. Paradoxalement, il n'y a jamais eu autant besoin d'investissements sur nos territoires et jamais eu autant besoin de consolider l'emploi et l'économie. Mais c'est clair qu'on ne pourra pas continuer éternellement dans ce modèle-là.

Nous, on a voulu sacraliser ces budgets que sont les mobilités, qui n'ont jamais été autant utilisées, la partie éducation qui reste la priorité des priorités, même s'il y a eu un standby, cela a été dit, sur les lycées neufs pour la simple et bonne raison que la natalité, vous l'avez vu, est impactée. Et autant se le dire d'une manière très claire, au regard de l'ambiance généralisée mondiale et nationale, on a du mal à imaginer que les jeunes fassent des enfants dans le contexte actuel, cela veut dire que cela risque de durer longtemps. Même si la réalité dans notre territoire, c'est qu'on est la région qui est le moins impactée puisqu'on a un solde migratoire positif, forcément on est moins impacté que d'autres régions. On a des régions qui vont baisser d'une manière significative, alors que la région Occitanie se maintiendra plutôt. Ceci étant, on est à 6 200 000 habitants et la question de la natalité va impacter, y compris les territoires les plus éloignés.

On a deux métropoles, mais on a aussi beaucoup de territoires ruraux et je m'inquiète énormément, je vous le dis par avance, de la rentrée prochaine et des rentrées d'après qui vont être très tendues parce que des établissements scolaires risquent de fermer en masse, parce que la natalité ne sera pas au rendez-vous et l'arrivée des élèves ne sera pas là non plus. On aura un phénomène en cascade qui viendra jusqu'au lycée qui est la compétence de la Région, avec la remise en cause de petits services publics dans les territoires les plus éloignés des métropoles. Ce qui est très inquiétant au regard des chiffres que nous avons au niveau national et des cartes scolaires qui arrivent.

Je ne vais pas être plus exhaustif, mais je vous le dis encore une fois, j'ai bien entendu vos messages. En ce qui nous concerne, malgré les contraintes et l'investissement qui a baissé, cette année on a remonté un peu l'investissement public parce qu'effectivement, cela a été dit, c'est nécessaire et important. Et je rappelle que 80 % de l'investissement public est fait par les collectivités locales. Donc, il faut continuer la rénovation des établissements scolaires en priorisant la transition énergétique, elle est aujourd'hui au rendez-vous.

Je vous rappelle qu'on est la première région en France en investissement par habitant et par élève, et de très loin. Il faut continuer, mais en espérant qu'on ait un État qui soit plus à l'écoute et en situation d'être au service des territoires, non pas l'inverse.

Je vous remercie et s'il y a des questions, je pourrais répondre. Mais je vous remercie pour votre attention et votre apport qui est nécessaire pour l'avenir de notre région.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Couverture © CESER Occitanie